

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 21 DÉCEMBRE 2010

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 13 décembre 2010, accompagnée d'un ordre du jour comportant 59 objets

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 29 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : Mme C. HOUDART, M. BEUGNIES, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins

~~M. BARVAIS, Président du CPAS~~

~~M. BIEFNOT, M. BAILLY~~, M. DEPLUS, Mme OUALI, ~~M. DEBAUGNIES, M. MILLER~~, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR, ~~M. DEL BORRELLO~~, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, ~~M. MANDERLIER~~, M. LECOCQ, M. MERCIER W., ~~Mme POURBAIX~~, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSÉ~~, Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, ~~M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME~~, Mme BRICHAUX, ~~Mme JOB, M. TONDREAU~~, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~Mme DEJARDIN, MM. TRANCHANT~~, DUBOIS, Conseillers
et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Chers Collègues, je m'autorise à entamer nos travaux. Non sans d'abord excuser l'absence de Mmes NAHIME, JOB, M. TRANCHANT et Mme POURBAIX ainsi que les retards de MM. BARVAIS et MILLER. Par ailleurs, nous vous demandons de bien vouloir accepter d'inscrire à l'ordre du jour, en urgence, deux points : le Centre de Formation de Sportifs de haut niveau ainsi que l'achat de sel de déneigement. Je vois qu'il n'y aura pas de grande difficulté.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Attendez, pour le sel, il n'y a pas de difficulté, si vous en trouvez, c'est très bien, il faut en acheter d'urgence... Mais l'autre dossier, c'est quoi ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais l'expliquer dans une seconde. Ne soyez pas sans inquiétude, comme disait l'autre ! Les points remis à l'ordre du jour : le 6^{ème}, le 50 a 4), le 57 h 2). Avant d'entamer nos travaux, je vous rappelle que le procès-verbal de la séance précédente est à votre disposition ; qu'en l'absence de remarque d'ici la fin du Conseil communal, il est considéré comme approuvé.

1er Objet : Remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire. Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation d'une Conseillère suppléante. Secrétariat

M. Elio DU RUPO, Bourgmestre : Je me dois de demander à Mme Jeanne FRANCO de bien vouloir prêter serment puisqu'elle est suppléante et que conformément au Code de la Démocratie Locale, elle est en droit de siéger pour le Front National.

Mme Jeanne FRANCO : « Je Jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame, je prends acte de votre prestation de serment et vous installe en qualité de Conseillère communale de la Ville de Mons et vous félicite de siéger.

ADOPTE à l'unanimité – 1^{ère} annexe

+ **Mme FRANCO = 30 présents**

2e Objet : Conseil communal. Formation du nouveau tableau de préséance des membres du Conseil communal. Secrétariat

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, chers collègues, ceci modifie le tableau de préséance. J'imagine qu'il n'y a pas de difficulté ?

ADOPTE à l'unanimité – 2^{ème} annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en viens alors à vous poser la question : fait-on le budget ou je le réserve pour la fin ? On essaye d'avancer sur le reste, qu'est-ce qui vous ferait le plus plaisir ? On avance, c'est une excellente initiative.

Entrée de M. BARVAIS, TONDREAU, MUZALIA WENDASUBIA = 33 présents.

3e Objet : Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la Ville pour l'année 2009. Secrétariat

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : C'est le rapport d'activités, j'ai un certain nombre de réflexions ou d'interrogations dont je veux vous faire part. Tout d'abord, je suis vraiment sidérée par le nombre de photocopies enregistrées durant cette année : 2.933.745 unités, dont la moitié va aux écoles primaires de la Ville, c'est énorme. Des montagnes de photocopies pour les enfants, je n'aime pas ça ! Essayons de réfléchir à la réintroduction de manuels, les écoliers ont un livre entre les mains, c'est bien plus attrayant. D'autre part, dans la note de politique générale, à la page 38, il est dit qu'on attend une réduction importante de papier car il sera possible désormais de travailler systématiquement en recto/verso. Je me demande alors pourquoi on ne le fait pas dès aujourd'hui. Première remarque. Deuxième remarque, elle concerne la plateforme des aînés, plus spécialement à la Culture. C'est une excellente plateforme, c'est une excellente organisation, une équipe constructive qui va de l'avant. Lors de la dernière réunion, un reproche a cependant été fait. Certes les abonnements du Manège sont très abordables, on ne trouve ces prix là nulle part ailleurs mais les sujets dépassent un peu l'entendement des aînés, disent leurs représentants. Spectacles trop noirs, trop complexes,

ce qui est présenté par Mons-Divertissements conviendrait mieux mais là, les prix sont prohibitifs. Troisième remarque, cela concerne le plan de cohésion sociale. Le récapitulatif est vraiment intéressant. Je remarque entre autres, les liens de plus en plus nombreux avec diverses associations. Un exemple : celui de la Maison Internationale à Mons avec laquelle de bons débats ont pu être organisés. Donc, ça c'est parfait, c'est une bonne initiative. J'en viens maintenant à l'Escale à Obourg. On y accueille, durant la journée, les sans abris qui le veulent. Mais le plus dur pour eux, quand ils reviennent à Mons, c'est de trouver un abri de nuit. Donc, j'ai entendu que finalement, ils n'étaient pas si contents que ça mais enfin, il faudrait aller leur poser la question. J'en arrive maintenant à la cinquième réflexion, ça concerne l'Eglise St-Nicolas en Havré. On parle encore, naturellement, enfin bon, comme c'est un récapitulatif, c'est normal qu'on en parle, de la sécurisation des échafaudages. Certes, mais quand commencera réellement la rénovation ? Je suppose avant 2015, l'église va sans doute être restaurée avant 2015 ? Il y a tout un passage sur l'éclairage public, rue du Joncquois, une portion de la rue, celle qui aboutit à la rue des Tourterelles est plongée dans le noir. Il y a des endroits où un riverain se charge de téléphoner à la Ville mais c'est loin d'être le cas partout. Je propose qu'on en revienne au responsable de quartier qui prendrait les dispositions nécessaires pour avertir la Ville parce que je vous assure que dans la rue du Joncquois, c'est vraiment un trou tout noir. Maintenant, j'en viens aux deux derniers points, c'est le poste d'indicateur expert communal. Il semble très important, par rapport à la vérification du précompte immobilier. Il serait bon que cet expert, débordé de travail, reçoive une aide administrative comme c'est proposé, si possible par un appel interne. L'idée exprimée me paraît judicieuse. Et enfin, je constate un manque de sécurité dans le Parc de Jemappes : dégradations vraiment au pluriel parce qu'il s'en passe pas mal, vols, incendies même, voici fin 2010. Peut-on dire qu'il y a eu une amélioration depuis 2009, époque où ces incivilités ont été commises et constatées. Voilà. Je vous remercie.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci Madame. Quelques éléments de réponse, M. l'Echevin.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Oui, merci M. le Bourgmestre. Donc, premièrement, pour la plateforme des aînés et les améliorations que vous souhaitez au niveau du Manège, il est prévu en janvier une rencontre entre la plateforme des aînés et M. Yves Vasseur notamment pour rediscuter du projet Mons 2015, je crois que c'est l'occasion de discuter de cette problématique là avec lui, mais puisque vous devez le rencontrer, je crois qu'il sera tout à fait disposé d'en parler. Deux, le plan de cohésion sociale, la Maison Internationale en est un exemple mais objectivement la force et la

nouveauté dans ces plans de cohésion sociale c'est le travail avec les associations et il y a de nombreuses associations qui sont efficaces sur Mons, donc je crois que là, nous avons fait des avancées significatives. Par contre, au niveau de l'Escale, au niveau des sans-abris, il y a entre 12 et 16 personnes qui y sont accueillies. Par contre, au niveau de l'abri nuit, on en parlera tout à l'heure, mais vous devez savoir que par exemple, hier soir, sur 28 places disponibles, il y avait 12 hommes et 3 femmes, donc ça veut dire que la capacité de l'abri de nuit de Mons n'est pas saturé du tout, le problème, pour certaines personnes, c'est que l'abri de nuit est opérationnel avec je dirai des contraintes d'insertions sociales et professionnelles, c'est-à-dire que quelqu'un qui ne s'inscrit pas dans un projet individuel avec un accompagnement, après un certain nombre de nuits, sa possibilité d'hébergement est suspendue. Donc, effectivement, il y a certaines personnes qui ne sont pas à la recherche de réinsertion socioprofessionnelle et ce qu'on leur propose ne leur convient pas. Mais l'abri de nuit n'est pas saturé.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Simplement une explication concernant l'expert communal, en quoi ça consiste. C'est une mission qui a été confiée simplement pour calculer la différence en ce qui concerne par exemple le précompte immobilier mais aussi l'impôt des personnes physiques entre les prévisions qu'on peut faire entre les différents exercices et les droits constatés. Ainsi, si je prends uniquement le précompte immobilier, pour l'exercice 2007 les prévisions ont été de 23.437 euros, les droits constatés de 22.775 euros ; 2008 : 23.590 euros et les droits constatés 22.494 euros et 2009 : 24.146 euros et les droits constatés 26.796 euros. Donc, quelle est la mission de l'expert ? C'est de calculer cette différence entre les prévisions et les droits constatés ; donc sur les trois derniers exercices, en ce qui concerne le précompte immobilier, la différence a été de 892.000 sur trois exercices, divisés par 3, ça fait donc une moyenne de 297.495 et c'est pour ça que nous avons inscrit un montant complémentaire du calcul de la circulaire budgétaire de 300.000 qui est cette différence entre les prévisions et les droits constatés, c'est donc en cela que consiste la mission de l'expert communal.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Au niveau de la photocopieuse, vous nous interpelliez au niveau du nombre important de photocopies. Je vais vous rassurer, il y a bien des manuels scolaires dans les écoles, d'ailleurs depuis Mme Arena, nous avons des subsides pour acheter des manuels. Donc, chaque année, nous achetons des manuels dans des établissements définis et des manuels scolaires. Cependant, c'est vrai que le nombre de photocopies est important. Vous savez qu'en maternel de nombreux enfants font des bricolages, j'ai encore été voir un marché de Noël cet après-midi où je vois que

les petits sapins sont découpés sur des feuilles en papier, les petits bonhommes de neige aussi, etc. Donc, rien que pour aujourd'hui, il y a bien 3 ou 4 feuilles qui ont été utilisées par enfant, dans une implantation scolaire. Donc, il y a des périodes comme ça, où c'est vrai qu'en maternelle, on travaille encore beaucoup sur papier, on met en couleur, on dessine, on apprend les formes, les couleurs avec forcément des photocopies.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je rajouterai que pour ce qui concerne St-Nicolas, oui, les travaux sont en cours déjà pour l'orgue et ça se poursuit, donc, bien entendu dans la programmation telle qu'elle est prévue. Pour les rues avec l'obscurité, là on va à nouveau redemander au service compétent de s'en préoccuper. On réfléchit à des sortes de détecteurs cantonniers depuis des années, je ne désespère pas qu'on finira à utiliser l'ensemble du personnel de la Ville pour nous indiquer toute une série de petits problèmes qui existent à gauche et à droite et qui pourraient se résoudre et qui ne se résolvent pas. Pour le Parc de Ghlin, donc la Police a été alertée et normalement il devrait y avoir des passages plus fréquents. Donc, je ne sais pas où ça en est maintenant, mais il devrait y avoir des passages beaucoup plus fréquents.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : M. le Bourgmestre, je parlais du Parc de Jemappes. Dégradations, vols, incendies, etc.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, mais je crois que là avec la rénovation, les choses devraient s'améliorer. En, tout cas, il y a un contrôle de nos différents espaces publics, dont le Parc avec l'effectif qui est le nôtre. Donc, on n'est pas toujours à l'abri d'une absence de faits mais en tout cas, c'est signalé à la Police. Donc, chaque semaine, tous les faits sont analysés et la Police effectue le meilleur suivi possible. Ce n'est pas toujours facile.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Non, mais c'est vrai que ça ne se présentait pas de cette façon là quand il y avait un gardien de parc qui n'a pas été remplacé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, rien ne remplacera des gardiens et des concierges. Et encore faut-il pouvoir en disposer et les payer, bien entendu. Là, c'est aussi une question de choix politique mais en effet, là où il y a des gardiens et des concierges, les situations sont en général nettement meilleures. Dans le cadre budgétaire qu'on va discuter, on essaye de faire du mieux que l'on peut. En tout cas, merci Madame pour toutes les remarques que vous formulez.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : M. le Bourgmestre, par contre j'ai oublié de parler de Mons ville exemplaire, est-ce que je peux encore le faire ? Est-ce que je peux en parler maintenant ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mons, ville exemplaire, oui, mais vous allez dire du bien ou du mal ?

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Non, du bien ! Toute une série d'actions à mener sont présentées, certaines dépendant de la commune sont déjà bien connues du public et réalisées. En revanche, je ne vois pas beaucoup d'automobilistes couper les moteurs des voitures à l'arrêt. Peut-être qu'il faudrait leur en reparler dans un Mons Mag ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Tout ça est étudié par une commission avec le Directeur de Cabinet pour voir comment nous pourrions davantage sensibiliser les citoyens pour qu'il en soit ainsi. Voilà. Merci beaucoup en tout cas.

4e Objet : POLICE – CIRCULATION

a) Cibly - Chaussée de Maubeuge - abrogation d'un emplacement PMR. GEP 6002/CI/11

ADOPTE à l'unanimité – 3^{ème} annexe

b) Mons - Rues du Fish Club et Brisselot - réglementation de la circulation et du stationnement. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 4^{ème} annexe

c) Havré - rue Irma Fiévez - réglementation du stationnement. GEP 6002/HAV/36

ADOPTE à l'unanimité – 5^{ème} annexe

d) Mons - Chemin de la Procession - création d'un passage pour piétons. GEP 6002/296

ADOPTE à l'unanimité – 6^{ème} annexe

e) Cuesmes - Voie de Wasmes - réglementation du stationnement. GEP 6002/CU/91

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

f) Cuesmes - rue de la Fraide - réglementation du stationnement. GEP 6002/C/40

ADOPTE à l'unanimité - 8^{ème} annexe

g) Jemappes - rue au Sable - réglementation du stationnement. GEP 6002/J/126

ADOPTE à l'unanimité - 9^{ème} annexe

h) Jemappes - place de la Citadelle - réglementation de la circulation et du stationnement. GEP 6002/J/127

ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} annexe

i) Mons - rue de Bouzanton - création de deux passages pour piétons. GEP 6002/43

ADOPTE à l'unanimité – 11^{ème} annexe

j) Mons - rue Saint Lazare - réglementation du stationnement. GEP 6002/333

ADOPTE à l'unanimité – 12^{ème} annexe

k) Jemappes - rue du Fort Mahon - création d'un emplacement PMR. GEP 6002/J/53

ADOPTE à l'unanimité – 13^{ème} annexe

l) Conditions d'octroi des emplacements de stationnement pour personnes à mobilité réduite. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 14^{ème} annexe

m) Création d'un passage pour piétons – rue de l'Obrechoeul à Obourg. GEP 6002/OB/41

ADOPTE à l'unanimité – 15^{ème} annexe

5e Objet : Prise de connaissance d'un arrêté de fermeture de Monsieur le Bourgmestre concernant l'établissement enseigné « Saison 4 » sis à 7000 MONS, Rue Léopold II, n°6 et confirmé par le Collège Communal. Bureau Amendes Administratives CB/20101112/001

ADOPTE à l'unanimité – 16^{ème} annexe

6e Objet : Objectifs de Convergence – « Les Minières Néolithiques de Spiennes ». Mission d'analyse de risque – approbation du mode de passation de marché et du cahier spécial des charges. 3e/5^e E/2010/Conv./Risque

REMIS

7e Objet : Personnel communal non enseignant – statuts administratif et pécuniaire – Modifications. GRH 1818

ADOPTE à l'unanimité – 17^{ème} annexe

8e Objet : Cadre du Personnel des Crèches – Suppression. GRH 4364

ADOPTE à l'unanimité - 18^{ème} annexe

9e Objet : Personnel ouvrier. Création d'un cadre d'accueil pour le personnel ouvrier transféré de la Régie des Travaux du CPAS. GRH 1/5000

ADOPTE à l'unanimité – 19^{ème} annexe

Entrée de M. MILLER = 34 présents

10e Objet : INTERCOMMUNALE I.D.E.A. – Assemblée générale le 22.12.2010 –
Ordre du jour – Approbation des points 1 à 3. Gestion f. IDEA/PQ/LG

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Il s'agit de l'Intercommunale IDEA, d'approuver les points 1 à 3 de la prochaine Assemblée Générale. Nous nous abstenons sur le point 1, c'est-à-dire le plan stratégique à cause de la nouvelle façon d'envisager les déchets. On n'est pas contre une fusion entre l'IDEA et Itradec mais ce qu'on regrette c'est que le public n'a pas réussi à remplir sa mission et maintenant, on se tourne vers le privé. Et pourquoi le public n'a pas réussi à remplir sa mission ? En grosse partie parce qu'il y a eu beaucoup, beaucoup dans le temps de nominations partisans, de gens qui n'avaient pas les capacités pour travailler mais simplement parce qu'on leur a fourni une place comme ça. Encore maintenant, on traîne ce boulet et maintenant on se tourne vers le privé pour le faire donc nous nous abstenons, conformément d'ailleurs à ce que j'avais personnellement voté dans le Conseil d'Administration commun entre IDEA et Itradec. Par contre, pour les points 2 et 3, on vote oui mais on s'abstient pour le 1.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Ce sera pareil pour nous, conformément à ce qui a été voté à l'Assemblée de l'IDEA.

L'Assemblée passe au vote du point 1 qui donne le résultat suivant :

26 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT JP., Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. ROSSI, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, M. DI RUPO

1 NON : Mme FRANCO

7 ABSTENTIONS : MM. VISEUR, MERCIER W., Mmes MERCIER AM, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Puis-je considérer que les points 2 et 3 sont adoptés à l'unanimité ? D'accord.

ADOPTE – 20^{ème} annexe

Entrée de M. BAILLY = 35 présents

11e Objet : INTERCOMMUNALE DU BOIS D'HAVRE – Assemblées générales ordinaire et extraordinaire le 23.12.2010 – Ordre du jour – Approbation des points 1 et 2 de l'AG extraordinaire et des points 2 à 4 de l'A.G. ordinaire. Gestion f. IBH/PQ/LG

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Le Ministre Furlan, à la page 23 de la note introductive concernant la circulaire budgétaire du 23 septembre 2010 nous a incité, nous Conseils communaux, à veiller à exercer totalement notre rôle de contrôle à l'égard des organismes para locaux et à veiller à informer régulièrement le Conseil communal. Alors, ayant examiné le budget de trésorerie 2009 et 2010, pour 2009, nous avons vu qu'il y avait des ventes et des prestations de services, donc des coupes de bois, de 42.470 euros. On ne détaille malheureusement pas si ce sont des futaies, des coupes ou je dirai du bois de chauffage. J'avais déjà en autres temps demandé qu'on essaye de récupérer certaines parties de bois pour revendre à des personnes qui sont dans le besoin via le CPAS mais bon. Pour le reste, nous apprenons dans le rapport que cette intercommunale n'a aucun membre du personnel, aucun frais de personnel, les ouvriers domaniaux étant mis gracieusement à la disposition de l'association en contrepartie de la mise à disposition gratuite au service Nature et Forêts d'un matériel moderne d'exploitation. Et nous voyons dans les dépenses pour 2009, qu'il y a donc une rémunération en jetons de présence de 32.000 euros, un précompte professionnel de 18.607 euros, cotisations INASTI : 17.164 euros. Ce qui fait donc un montant total de 67.000 euros, arrondissons à 70.000 euros, au niveau des dépenses alors que les recettes ne dépassent pas 40.000 euros actuels. Ce qui veut dire que pour payer la rémunération de cette personne, on doit puiser dans la caisse, la trésorerie, c'est-à-dire les réserves qui ont été accumulées depuis des années et à la page 24 dudit rapport, on nous dit que du fait de la clairvoyance des différents Conseils d'Administration, les bénéfices engendrés durant les précédents exercices n'ont pas été distribués mais réinvestis. En tout cas, pour l'instant, cette somme de plus ou moins 400.000, mais on voit un budget de 700.000 en réserves, est automatiquement utilisée pour rémunérer cette personne. Et nous trouvons donc, au sein d'une intercommunale, dont les recettes ne parviennent pas à rémunérer les administrateurs. Et donc, ça nous pose un gros problème. Bon, il y a un comité de gestion qui est mis en route, on suppose que ça va s'améliorer puisqu'on doit maintenant se conformer au nouveau règlement en matière de la loi sur la démocratie communale mais nous ne pouvons donc pas approuver que 70.000 euros soient consacrés tous les ans, je dirai à la rémunération des seuls administrateurs mais il faut dire ce qui est, comme il n'y a personne qui assure la gestion, je me demande s'il ne

serait pas plus simple d'engager quelqu'un qui va concentrer la gestion, voilà. En tout cas, nous ne pouvons pas suivre ce budget et nous disons non à cette présentation et nous ne pouvons que désapprouver ce mode de rémunération au sein du Conseil d'Administration puisque ça épuise toutes les réserves au bout de quelques années, d'autant plus qu'il va y avoir un hall de maintenance qui va être installé, d'où coût 200.000 donc on va épuiser complètement les réserves dans quelques années, si on continue de la même façon. Merci pour votre attention. Nous avons déjà, l'année dernière, interpellé M. DARVILLE qui nous avait promis une réflexion, on nous avait promis, le Collège, sur le mode de rémunération des administrateurs de ladite intercommunale. Et M. DARVILLE, lors de la modification, je crois des statuts, nous avait promis qu'une réflexion était engagée sur la réforme du mode des rémunérations qui est actuellement en fonction du volume de bois coupé et du prix des bois, ce qui à l'état actuel de Ville du développement durable, si le mode de rémunération est fonction du nombre de coupes de bois et du prix des bois, ça encourage quand même un peu à la déforestation. Voilà, merci en tout cas de votre attention.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je voulais intervenir beaucoup plus brièvement pour l'AG extraordinaire, nous, on dira oui parce que c'est une mise en conformité avec la législation. Par contre pour les deux points de l'AG ordinaire, nous nous abstiendrons parce que nous n'avons pas de représentants dans cette intercommunale et donc on ne sait pas suivre les choses correctement.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, M. HAMBYE, il me semblait que j'avais déjà largement expliqué le comment. Donc, les chiffres, on leur fait dire n'importe quoi. Donc, si vous regardez le budget que je vous soumetts, le budget est de quelque centaines d'euros en boni et le cash flow de la comptabilité est en boni de plus de 30.000 euros, comment cela s'explique-t-il ? Mais c'est très simple et je dois dire que j'ai dû aussi discuter avec notre comptable et le reviseur d'entreprise qui nous disent que nous devons passer à une comptabilité patrimoniale. Bien, nous avons mis tous nos investissements, nous les payons cash puisqu'il y a un fonds de réserve assez important donc nous comptabilisons dans les dépenses ce que nous sortons puisque nous les payons cash. Mais, mais en termes d'amortissements, ces dépenses sont amorties en fonction, je prends par exemple, nous avons ici mis dans le budget 100.000 euros de dépenses pour la création d'un nouvel hangar et d'un grand garage, il y aura 100.000 euros cette année, 50.000 l'année prochaine mais cela va s'amortir sur 20 ans, c'est un bâtiment que nous amortissons sur 20 ans. Nous n'allons pas faire un prêt et payer des

intérêts auprès des banques alors que cet argent nous l'avons. Donc, c'est amortit en 5 ans, nous amortissons uniquement un vingtième de ces dépenses, c'est clairement mis dans la comptabilité que le cash flow était de 30.000 euros supérieurs, donc il n'y a pas de déficit, nous n'allons pas puiser pour payer des jetons de présence dans nos réserves. Alors, comment sont rémunérés les administrateurs ? Je le dis haut et fort, je n'ai aucun complexe à cet égard, ces administrateurs ont un jeton de présence et je peux vous dire que, le vice-président est d'ailleurs parmi nous de cette intercommunale, il y a un réel travail, tous les marchés publics sont faits, toutes les mises en conformité sont faites par les administrateurs avec ce seul jeton de présence. Il y avait un retard dans la comptabilité via l'INASTI, donc nous avons régularisé une situation qui trainait depuis des années, puisque nous avons mis maintenant cette intercommunale en conformité. Donc, il est totalement faux de dire que les jetons de présence sont supérieurs aux rentrées de l'intercommunale. Seulement, nous payons cash nos investissements. Il y a trois ans, nous avons acheté un tracteur de 125.000 euros, ce tracteur est amorti en 10 ans mais nous l'avons payé cash. Voilà, je crois que j'ai été clair à cet égard.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon, moyennant ces explications, je retiens que pour le groupe Ecolo vous vous abstenez à l'AG ordinaire...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : On dit oui à l'extraordinaire parce que c'est une mise en conformité avec la loi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le CdH ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Ce sera non pour nous.

L'Assemblée passe au vote du point 1 et du point 2 qui donne le résultat suivant :

29 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, VISEUR, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mme BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, MM. DUBOIS, DI RUPO

6 NON : MM. BAILLY, MERCIER W., Mmes MERCIER AM, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme FRANCO.

L'Assemblée passe au vote des points 3 – 4 et 5 qui donne le résultat suivant :

26 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. ROSI, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mme BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

6 NON : MM. BAILLY, MERCIER W., Mmes MERCIER AM, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme FRANCO.

3 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE – 21^{ème} annexe

12e Objet : Société Coopérative Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage – Assemblée générale le 23.12.10 – ordre du jour – Approbation des points 1 à 3. Gestion f. CHUP Mons-Borinage/PQ/LG

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Pour Ambroise Paré, on nous fait voter sur les points 1 à 3, mais le point 1 c'est le PV de la séance du 29 juin. Nous n'avons pas à approuver ici le PV de l'Assemblée Générale d'Ambroise Paré. Donc, je demande qu'on ne vote pas sur le point 1. Pour les points 2 et 3, comme on n'a pas de représentants, on s'abstient.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Donc, pour les 2 et 3, vous vous abstenez, c'est ça ? Et le 1, ok ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ce n'est pas ok, il ne doit pas y avoir de vote sur l'approbation du PV de l'AG d'Ambroise Paré ici. C'est mal rédigé, quoi. On ne doit voter que sur les points 2 et 3.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Donc, 2 et 3, abstention et le 1, c'est une remarque.

L'Assemblée passe au vote du point 1 qui donne le résultat suivant :

31 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. ROSSI, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, MERCIER W., Mmes MERCIER AM, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mme BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DIRUPO

4 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS, Mme FRANCO

L'Assemblée passe au vote des points 2 et 3 qui donne le résultat suivant :

31 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. ROSSI, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, MERCIER W., Mmes MERCIER AM, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mme BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DIRUPO

1 NON : Mme FRANCO

3 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE – 22^{ème} annexe

13e Objet : INTERCOMMUNALE ITRADEC – Assemblée générale le 23.12.2010 -
Ordre du jour – Approbation des points 1 à 5. Gestion f. Itradec/PQ/LG

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ici, il s'agit d'Itradec. Le point 1, c'est la désignation des scrutateurs, nous n'avons pas non plus à voter sur la désignation des scrutateurs ici et le point 5 c'est encore pire, c'est approuver le PV de la présente assemblée, c'est-à-dire qu'à Itradec, on fait le PV de l'assemblée au fur et à mesure et à la fin les administrateurs l'approuve. C'est une assemblée qui n'a pas encore eu lieu et on nous demande déjà d'approuver le PV, ça ne va pas. Donc, je demande que sur les points 1 et 5 il n'y ait pas de vote, c'est une question de logique tout simplement. Pour les points 2 et 3, c'est la même justification que pour l'IDEA, nous ne sommes pas d'accord sur la façon de traiter les déchets donc on s'abstient sur 2 et 3 et on vote oui sur le point 4. Mes excuses, c'est un peu compliqué mais on nous fait voter sur 5 points différents et il n'y a pas lieu de voter unanimement sur tous les points, de la même façon.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok, le CdH ? Même position ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Non, pas rapport aux points 2 et 3, oui, c'est une abstention.

L'Assemblée passe au vote des points 1 et 5 qui donne le résultat suivant :

31 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. ROSSI, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, MERCIER W., Mmes MERCIER AM, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mme BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

4 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS, Mme FRANCO

L'Assemblée passe au vote des points 2 et 3 qui donne le résultat suivant :

26 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. ROSSI, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mme BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

1 NON : Mme FRANCO

8 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, VISEUR, MERCIER W., Mmes MERCIER AM, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS

L'Assemblée passe au vote du point 4 qui donne le résultat suivant :

34 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, VISEUR, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, MERCIER W., Mmes MERCIER AM, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mme BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, M. DUBOIS, DI RUPO

1 NON : Mme FRANCO

ADOPTE – 23^{ème} annexe

14e Objet : CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTE DES CANTONS DE MONS – Assemblée générale le 22.12.2010 – ordre du jour – Approbation des points 1 et 2. Gestion f. CISM/PQ/LG

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : En fait, c'est en lien avec les points 14 et 15. Il était question les années précédentes que cette intercommunale disparaisse, si j'ai bon souvenir, donc j'aurais voulu savoir quel était son avenir, d'autant qu'on nous demande de voter au point 15, une augmentation de la cotisation par habitant, on montrait de 2 à 3 euros, donc je voulais avoir une explication de la situation globale de l'intercommunale avant de m'exprimer concrètement sur ces points-ci. Merci.

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine : En fait, il y avait eu un projet de fusion entre les intercommunales, ça ne s'est pas fait, pourquoi ? Parce que les intercommunales de Colfontaine n'étaient pas prenantes et l'intercommunale de Frameries, non plus. Alors, on avait démarché auprès du CHU Ambroise Paré, mais là il y avait une difficulté puisque nous faisons de la médecine préventive et pas de la médecine curative et donc nous ne pouvions pas fusionner avec eux. Donc, l'intercommunale continue à travailler toute seule.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant ces explications, que dites-vous ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Abstention pour nous, on n'y a personne.

L'Assemblée passe au vote des points 1 et 2 qui donne le résultat suivant :

31 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme

OUALI, M. MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. ROSSI, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, MERCIER W., Mmes MERCIER AM, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mme BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

1 NON : Mme FRANCO

3 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE – 24^{ème} annexe

15e Objet : CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTE DES CANTONS DE MONS – augmentation exceptionnelle de la cotisation, par habitant, a 3 euros, pour l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. CISM/particip.2011/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. ROSSI, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, MERCIER W., Mmes MERCIER AM, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mme BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

1 NON : Mme FRANCO

3 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE – 25^{ème} annexe

16e Objet : Service Incendie/Constitution de la pré-zone opérationnelle de Hainaut-Centre – Modification de la convention PZO du 25 octobre 2010. SI

ADOPTE à l'unanimité – 26^{ème} annexe

18e Objet : Information au Conseil communal. Application de l'article L1311-5 alinéas 1 et 2 du CDLD – paiement circonstances imprévues – Jugement du 14.6.2009. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 27^{ème} annexe

19e Objet : Dotation communale 2011 à la zone de Police de Mons-Quévy. Gestion f. ZP/2011

ADOPTE à l'unanimité – 28^{ème} annexe

20e Objet : Règlement « Placement de terrasses, de tables et de chaises ». Redevance. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 29^{ème} annexe

21e Objet : **Indexation du taux de diverses taxes pour l'exercice 2011 :**

Mise en conformité des règlements conséquemment d'une part, à la mise en œuvre du plan de gestion (Conseil communal du 26/10/2010) et, d'autre part, à l'élaboration du budget général des recettes et des dépenses de la Ville pour l'exercice 2011 (Circulaire budgétaire 23/09/2010). Gestion f.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Voilà, c'est l'indexation, parce qu'à Mons, on n'augmente pas les taxes, on les indexe mais c'est quand même une indexation avec un énorme rattrapage, 16,84% d'indexation, sauf sur la force motrice où là, c'est la moitié, c'est 8,42, je ne sais pas pourquoi, je ne vois pas la justification dans le dossier. Alors, pour nous en tout cas, c'est une abstention parce que cette augmentation uniforme n'est pas bienvenue, on ne peut pas mettre sur le même pied la taxe sur les égouts par exemple qui frappe les particuliers ou celle sur les pylônes GSM ou les toutes-boîtes, etc qui sont des nuisances. Mais, là c'est uniformément la même indexation alors qu'il aurait fallu moduler ça de façon beaucoup plus fine. Donc, on s'abstient au total.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

27 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. ROSSI, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mme BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, Mme FRANCO, M. DI RUPO

8 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, VISEUR, MERCIER W., Mmes MERCIER AM, MOUCHERON, MM. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE – de la 30^{ème} à la 52^{ème} annexe

22e Objet : Délivrance de documents administratifs – Population/État Civil (Taxe indirecte). Mise en conformité du règlement avec la décision du Collège communal du 10 décembre 2010. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 53^{ème} annexe

23e Objet : Délivrance de documents administratifs – Population/État Civil (redevance). Mise en conformité du règlement avec la décision du Collège communal du 10 décembre 2010. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 54^{ème} annexe

25e Objet : Attribution d'un subside complémentaire à la Gestion Centre Ville de Mons.
Développement Économique

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Bien loin de nous l'idée de refuser la fête mais ce subside complémentaire de 40.042 euros pour prolonger la durée de la patinoire, pour la mettre en parallèle avec les congés scolaires nous paraît quand même excessif. Il semble qu'il restait de l'argent pour des projets économiques, d'accord mais nous aurions préféré voir investir cet argent autrement que dans l'événementiel. Par ailleurs, nous sommes heureux de voir que la patinoire rencontre un grand succès auprès des jeunes mais nous aimerions savoir quel bénéfice cette attraction va dégager pour la Ville, en comparaison de son coût énergétique notamment. Il faut reconnaître que Mons Cœur en Neige bénéficie déjà d'un subside substantiel et nous avons du mal à croire que le centre de Mons va avoir des retombées positives à l'aune de cette nouvelle dépense parce que de gros frais ont déjà été consentis pour la Grand'Place de Mons, nous apprécions qu'on en prenne soin, qu'elle soit accueillante mais il y a tellement d'autres priorités. Pour l'an prochain, nous demandons au moins le placement d'une patinoire écologique avec un fil rouge sur la sensibilisation au réchauffement climatique et à la fonte des glaces. Et puisque nous sommes dans les dépenses liées à la Grand'Place, ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Excusez-moi, répétez un peu c'est quoi une patinoire écologique ?

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Ce que c'est, je pourrais vous donner une documentation, en tout cas c'est une patinoire...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ayez la gentillesse de répéter ce que vous avez dit.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Oui, nous souhaiterions le placement d'une patinoire écologique parce que cela existe et éventuellement qu'on installe un fil rouge sur la sensibilisation au réchauffement climatique et à la fonte des glaces. Ce serait au moins faire d'une pierre deux coups ! C'est de la glace synthétique en fait. Voilà. Alors, puisque nous sommes dans les dépenses liées à la Grand'Place, je vais quand même parler de celles relatives au nouveau sapin et je me suis demandée si le bonheur des montois allait se mesurer à sa hauteur. A ma demande, vous avez répondu et envoyé le coût total des récents travaux d'excavation sur cette Grand'Place. Ces travaux avaient pour but la pose d'une gaine pour recevoir un sapin pouvant atteindre 25 m et là il faut reconnaître le total s'élève à 40.279 euros et je dirai que Bruxelles, Capitale tout court est contente avec son sapin de 18 m, on s'étonne un peu, fallait-il que Mons, par ces

temps où l'on prône des économies à tout va, s'offre un sapin encore plus grand ? Est-ce que c'est la taille qui compte pour plaire ? Voilà, c'est ce que je me demandais. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Malgré l'esprit déjà en vacances de certains collègues, je vais vous répondre sur les travaux de la Grand'Place, laissant à M. l'Echevin le soin de répondre pour le reste. Tant qu'à faire, dans le sol, un espace qui peut accueillir valablement un sapin, bien entendu il valait mieux une fois que les travaux étaient en court, faire un grand trou pour qu'un jour on puisse éventuellement y mettre un plus grand sapin, il n'est pas impossible, notamment en 2015, nous voulions rivaliser avec les plus hauts sapins, même si ça peut paraître absurde mais à cette occasion, ça aura une petite signification et donc la réalité c'est qu'on cherche surtout des beaux sapins. Qu'ils aient 18, 20 ou 22 ou 23 m, ce n'est pas ça réellement l'importance pour être sérieux, mais le trou permet, en effet, d'accueillir des sapins de tailles diverses entre 18 et au-delà. Tout va dépendre du sapin parce que je suis devenu un peu spécialiste, le sapin qui nous occupe ne manque pas d'intérêt mais il ne répond pas à exactement ce qu'on voulait, c'est-à-dire un sapin plus touffu avec des aiguilles qui étaient mieux tenues, avec des espaces plus garnis pour permettre d'en faire un espace lumineux encore plus convivial, sans qu'il y ait le moindre trou noir, nous n'y sommes pas parvenus mais le sapin est jugé de grande qualité, donc nous allons chercher pour les autres années un sapin qui va nous permettre de faire de la très très grande qualité. Et tout qu'à faire un trou dans le sol, ce n'est pas les quelques décimètres cubes supplémentaires qui font l'affaire. Vous savez, dans les travaux, ce qui compte c'est l'installation du chantier, la désinstallation du chantier. Voilà, donc comme ça c'est fait, non pas pour l'éternité mais pour un certain temps. Par ailleurs, pour tout ce qui concerne la patinoire, M. l'Echevin, est-ce que vous auriez la gentillesse de répondre et de nous dire comment nous allons évoluer vers une patinoire écologique.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Mme PREVOT, tout d'abord une petite précision, le point qui est inscrit à l'ordre du jour de ce soir ne vise pas la prolongation du marché de Noël, ce sont deux choses tout à fait différentes, ça fait l'objet d'une autre délibération du Collège qui viendra sans doute lors d'un prochain Conseil communal, donc ça n'a rien à voir et je peux d'ores et déjà vous rassurer, le montant en question lié à la prolongation est très nettement inférieur au point qui est soumis à l'approbation du Conseil ce soir donc ça rencontre je pense votre

préoccupation. Par rapport à l'organisation du marché de Noël et à la patinoire pour l'évoquer de manière plus précise, je voudrais vous dire qu'il y a des informations qui ont circulé à cet égard. Je dois regretter que les informations qui ont circulé notamment à la RTBF étaient des informations inexactes. Il arrive même à la RTBF de dire des choses inexactes et on est bien loin des chiffres de consommation qui ont été avancés par ce média est même très loin, si j'en juge par les premières données qui m'ont été données. Ceci étant dit, ce que je voudrais vous dire c'est que cette patinoire, effectivement, nous l'avons voulue plus importante cette année-ci pour des questions de sécurité parce qu'elle était effectivement un peu petite durant les années antérieures. Son succès était indéniable et donc il nous fallait vraiment récupérer un peu d'espace. On a veillé à le faire avec deux points d'attention particuliers, d'une part, faire en sorte que ça ne coûte pas des sommes excessives et donc on a veillé à ce qu'on puisse nouer des partenariats tant avec des partenaires institutionnels qu'avec des partenaires privés pour faire en sorte que le coût de la patinoire soit pris en charge intégralement par ces sponsorings et ces partenariats puisqu'il faut l'appeler comme tel et puis deuxièmement point d'attention, c'est effectivement toutes les questions liées à une approche raisonnable en matière de consommation, en matière de développement durable. Et donc, par rapport à cela, nous avons attiré l'attention des soumissionnaires sur les techniques utilisées en matière de consommation énergétique. C'est ainsi et je ne vais pas rentrer dans le détail mais que la technique de refroidissement de la patinoire était optimisée pour faire en sorte que le système ne se mette en route que vraiment quand c'est indispensable, ce qui nous a permis de faire des économies d'énergie appréciables. Je ne reviendrai pas sur tous les efforts qui ont été accomplis par les services techniques de la Ville pour faire en sorte que l'on puisse remplacer l'ensemble des illuminations à la fois dans le Centre-Ville, dans les villages et également sur le site par des ampoules LED qui sont évidemment nettement plus consommatrices d'énergie, ce qui est un point appréciable en termes de consommation et puis nous avons veillé à ce que tout ce qui concerne les produits utilisés donc les sapins, les copeaux, etc. puissent être récupérés et réutilisés ultérieurement le reste de l'année. Et donc, sur l'approche liée au développement durable, on a eu cette attention particulière. Alors, vous formulez cette proposition de pouvoir recourir à une patinoire synthétique, pour l'appeler comme telle. Mais, effectivement, c'est une proposition qui nous avait séduit et moi-même j'avais entamé quelques démarches pour pouvoir en disposer d'une ici sur la Grand'Place de Mons, cette difficulté qui s'impose à nous comme elle s'impose à tout un chacun, quel

que soit le gestionnaire en place au sein du Collège, c'est que bien entendu pour pouvoir disposer d'une patinoire sur la Place de Mons, il faut effectuer un marché public. Ce marché public reprend toute une série de clauses, dont notamment la question de coût. Malheureusement, au stade actuel des choses, une patinoire synthétique s'avère extrêmement coûteuse, donc si je peux vous donner un autre de grandeur par rapport au coût de la patinoire dont nous disposons, c'est de l'ordre du simple au triple et donc il est difficile de pouvoir en user. Alors, vous allez me dire oui mais il y a des villes qui en utilisent. Alors, effectivement, je me suis posé la même question, je me suis dit tiens pourquoi est-ce qu'à Tournai par exemple on peut avoir une patinoire synthétique alors qu'à Mons, ça semble plus particulièrement compliqué au regard du marché public. Et bien là, il faut tenir compte des informations et d'après les informations qui m'ont été transmises, de la générosité d'entrepreneurs locaux qui peuvent mettre à disposition des patinoires synthétiques au profit de leurs administrations communales. Bien entendu, si nous avions cette chance à Mons, nous pourrions sans doute envisager les choses autrement mais ici, ça n'a pas été le cas, nous avons fait un marché public, nous avons retenu la proposition qui nous a été faite au regard des critères des marchés publics et malheureusement, nous n'avons pas su recourir à cette technique qui, au jour d'aujourd'hui est coûteuse. Je ne rentrerai pas dans le détail, il y a des écoles différentes qui nous disent qu'une patinoire synthétique n'est pas nécessairement plus écologique parce qu'elle ne dure que deux ans, qu'elle génère d'autres types de déchets après deux ans d'utilisation mais enfin, je ne suis pas expert, je ne vais pas rentrer dans ce genre de considérations mais en tous les cas, la préoccupation qui est la vôtre, on l'a eue aussi à notre niveau, malheureusement, cette nécessité de recourir au marché public ne nous permet pas de répondre favorablement à cette demande. Mais, néanmoins, nous resterons attentifs durant les années suivantes et nous continuons à avoir des contacts avec des fournisseurs en leur suggérant peut-être revoir leurs propositions pour qu'elles soient plus attractives dans les années à venir. Alors, vous évoquiez ce que la patinoire peut rapporter à la Ville. Je me permets un petit clin d'œil en vous disant que nous avons vraiment veillé et c'est le cas depuis plusieurs années, depuis début de Mons Cœur en Neige, à avoir une approche sociale de ce marché de Noël et notamment de la patinoire. Cela doit rester pour nous un événement familial, accessible à tous, à toutes les familles y compris aux plus démunis parce que la patinoire, c'est une occasion pour ces familles aussi d'offrir un moment de plaisir à leurs enfants à très faible coût et nous sommes très attentifs à ce que ce coût n'augmente pas. Et cette année, c'est encore 1

euro pour les moins de 12 ans, 2 euros pour les plus âgés, c'est beaucoup moins cher qu'ailleurs, en général c'est 5 euros dans les autres villes, à Dour, à Tournai ou ailleurs mais je pense que c'est vraiment essentiel de pouvoir maintenir cet aspect des choses pour qu'on puisse continuer à faire profiter cette patinoire à un maximum de gens, y compris nos enfants de notre Ville et de notre région et elle rencontre d'ailleurs un très grand succès pour donner quelques chiffres, rien que sur le week-end dernier, en général, c'est plus de 1.000 utilisateurs à la journée, ce qui prouve qu'on est en sensible augmentation par rapport aux années antérieures. Pour conclure sur ce point, je dirai qu'on est très fier du travail qui a été effectué par l'ensemble des services communaux, par la Gestion Centre Ville, par la Province de Hainaut, ce Marché de Noël, je pense, rencontre vraiment un beau succès, à la fois d'estime et succès populaire dans notre région, mais même au-delà et donc, je pense bien sûr qu'il faut rencontrer toutes ces préoccupations, on n'est pas opposé du tout - je reprendrai votre idée - à avoir une action de sensibilisation au développement durable l'année prochaine, vous parliez de fil rouge, pourquoi pas ? On va l'étudier, je vais le relayer auprès de la Gestion centre Ville, mais en tous les cas et j'en finirai par là, ce que l'on peut constater, c'est que le rayonnement de ce Marché de Noël engendre des conséquences positives pour le commerce. Vous savez, on a eu et cela n'est jamais arrivé et je dois dire que j'ai apprécié la démarche, plusieurs gérants du commerce du centre ville, y compris d'enseigne internationale, qui nous ont envoyé un mail ou une communication téléphonique au cours des derniers jours pour nous dire que le week-end précédent avait été assez exceptionnel en termes d'activité commerciale et de chiffres d'affaires et que pour eux, l'activité générée par le Marché de Noël, la politique d'animations que nous y avons développée, y étaient pour beaucoup et ils nous remerciaient pour le soutien qu'on pouvait leur apporter par ce biais-là. Je pense que l'un dans l'autre, on essaie de rassembler toutes les dimensions, on en tiendra compte l'année prochaine, c'est une suggestion intéressante mais il ne faut pas négliger et l'aspect social et l'aspect économique de ce Marché de Noël. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur l'Echevin.

Je voudrais juste rajouter pour la cavité sur la Grand-Place, la gaine, les Services Techniques me disent aussi qu'ils ont rencontré des impétrants qui ont accru considérablement le coût. Par ailleurs, je suggère que l'on fasse un tableau avec d'un côté, patinoire dite «écologique », voire exactement ce que cela signifie, ce que cela coûte, de l'autre côté, la patinoire optimisée puisqu'en effet, je vous passe le détail de

ma note, sur le glycol et tout le bazar ... plus vous avez vu qu'on utilise des lampes « Led » ... et faire un peu le bilan entre les deux formes de patinoire, voir aussi ce qu'il en coûte avant de passer à un marché, cela on pourrait le faire à partir de maintenant pour les six prochains mois pour ne pas être pris encore une fois en dernière minute dans les procédures de marché

M. Nicolas MARTIN, Echevin : C'est déjà fait, c'est le triple du prix.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est le triple du prix.

Cela vaudrait la peine que l'on puisse avoir une note, que les Conseillers puissent examiner le cas échéant, que vous puissiez réagir parce qu'il y a un optimum à trouver entre le prix, consommation comprise et la dimension dite « écologique ».

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : je vous remercie pour vos réponses. Nous, de notre côté, on va se renseigner aussi, je pense que cela ne sera pas trop ...

M. Elio DU RUPO, Bourgmestre : je propose qu'on vous envoie, on peut d'ailleurs envoyer à tous les conseillers, le tableau comparatif et que chacun puisse réagir en fonction de ses informations, on ne demande pas mieux, que de pouvoir mettre une patinoire comparable à celle-ci, au moindre coût. Si c'est un peu plus cher, et que c'est écologique, oui, si c'est vraiment beaucoup plus cher, cela va être un peu difficile.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Merci.

M. Elio DU RUPO, Bourgmestre : Chers collègues, moyennant tout cela, est-ce que je peux considérer qu'on approuve le point ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Nous, on s'abstient quand même ...

L'Assemblée passe au vote du point 25 qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. ROSSI, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, MERCIER W., Mmes MERCIER AM, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mme BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, FRANCO, M. DI RUPO

3 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE – 55^{ème} annexe

26e Objet : Nouveau règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public. Développement Économique

ADOPTE à l'unanimité – 56^{ème} annexe

27e Objet : Béguinage Phase I « Citadelle » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles de terrain sises à Mons, rue des Canonniers, cadastrées Mons-3ème division section E n°s 1O81 K2 et 1O81 R2 (16ème série). Cellule foncière RF/NS

ADOPTE à l'unanimité – 57^{ème} annexe

28e Objet : Béguinage phase II « Les parkings du Nouveau Béguinage » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Canonniers, cadastrée Mons-3ème division section E n°s 1O81 K2 et 1O81 R2 (5ème série). Cellule foncière RF/NS

ADOPTE à l'unanimité – 58^{ème} annexe

29e Objet : Béguinage phase III « Résidence Val des Écoliers » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles de terrain sise à Mons, rue des Canonniers, cadastrées Mons-3ème division section E n°s 1O81 K2 et 1O81 R2 (1ère série). Cellule foncière RF/NS

Mme Savine MOUCHERON , Conseillère : Pour les points 27 - 28 et 29, on dira NON parce que les parcelles sont sous-évaluées, on ne va pas revenir dans le détail, on le dit à chaque fois.

L'Assemblée passe au vote des points 27 – 28 et 29 qui donne le résultat suivant :

26 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. ROSSI, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mme BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

5 NON : MM. BAILLY, MERCIER W., Mmes MERCIER AM, MOUCHERON, M. HAMBYE

4 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS, Mme FRANCO

ADOPTE – 57 – 58 et 59^{ème} annexes

30e Objet : SA Mons-Expo. Compte et bilan de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. CC2009/Mons-Expo

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Il s'agit des comptes de Mons-Expo, ils ne sont pas brillants les comptes de Mons-Expo, les pertes sont de 437.530 euros à l'exercice 2009 et les pertes cumulées 1.089.819 euros, quand en plus on sait qu'il y a plus de 18

millions de dettes même à plus de 5 ans et à plus de 3 millions à moins de 5 ans, il y a de quoi s'inquiéter surtout que si on continue à faire des déficits d'années en années, je ne sais pas comment on pourra rembourser les dettes d'investissement que nous avons et il ne faut pas oublier que c'est la Ville qui est garante de ces emprunts, donc cela nous concerne. Le rapport d'activités d'ailleurs est fort pessimiste, d'une part en matière d'exposant potentiels, de la multiplication des règlements, de l'affaire de la restitution de la TVA sur investissements, etc... D'après les chiffres que l'on voit dans le dossier, j'ai constaté que jusque 2006 environ, les chiffres d'occupation étaient plutôt en hausse mais que depuis 2006, grosso-modo, on peut dire qu'il y a stagnation, donc il n'y a pas vraiment d'éclaircies pour l'avenir, sauf peut-être qu'il est écrit dans ce rapport un projet complémentaire - donc je cite - un projet complémentaire est également à l'étude, ce qui permettra d'engendrer de nouvelles activités assumées en direct par la Société, mais de quoi s'agit-il ? Il n'y a pas la moindre explication sur ce projet complémentaire. Je me demande alors si là aussi avec ce Hall d'expositions, on n'a pas vu un peu trop grand par rapport à la taille de Mons et de sa région, surtout qu'il y aura peut-être, à l'avenir, des chevauchements entre cette Infrastructure-là et le Centre de Congrès. Il me semble qu'il faut peut-être réfléchir dès à présent à des complémentarités entre ces Infrastructures et éviter tout ce qui pourrait, au contraire, faire d'une concurrence, y compris avec une éventuelle salle de concerts si elle est toujours d'actualité, parce qu'on nous parlait d'une salle de rock et maintenant on a ouvert une salle de concert à Mons-Expo. Est-ce que c'est la même chose, est-ce qu'on parle de la même chose entre la salle rock future et la salle de concert ? Enfin, j'aimerais bien que l'on puisse clarifier les intentions à propos de ces salles de concerts. Et je voulais noter enfin une particularité à l'Assemblée générale qui a approuvé ces comptes, elle était composée de deux personnes : Monsieur Achille SAKAS et Monsieur Gilles MAHIEU, avec Henri GOFFIN comme Secrétaire d'Assemblée ; une Assemblée Générale à deux personnes pour approuver des comptes de quelque chose d'aussi important que cela, est-ce que c'est bien sérieux ? J'ai été surpris de voir cela ...

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je rejoins ce que Monsieur VISEUR vient de dire par rapport aux résultats peu brillants de la Société Mons-Expo et en plus, j'aurais voulu vous demander une petite clarification, un état de la situation par rapport à la récupération de la TVA, où en est le dossier ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On va vous en parler dans un instant

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci beaucoup

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin des Finances, car la question est relative aux sous ...

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : En ce qui concerne la trésorerie de Mons-Expo, elle est loin d'être en péril, ce serait même plutôt le contraire puisqu'on pourrait dire que même Mons-Expo terrorise puisque je vois qu'en placement de trésorerie, ils ont 878.839 euros et les établissements de crédits placés auprès de Dexia 116.482. Donc, ils ont près de 1 million de placements de trésorerie. Ils sont loin d'être en péril de ce point de vue-là, d'autant plus que les capitaux propres au 31 décembre s'élèvent à 8.998.389 euros exactement. Je vais répondre en même temps en ce qui concerne le problème de la récupération de la TVA. Effectivement, Mons-Expo a essayé de récupérer la TVA se targuant que ce qu'elle faisait c'était du service et il n'y a pas de TVA sur les services mais, malheureusement, Mons-Expo a perdu son procès qu'elle avait eu avec la TVA et comme elle n'a pas payé la TVA croyant pouvoir ne pas la payer, il y a des amendes qui se sont accumulées parce qu'elle n'a pas payé la TVA et, effectivement, cela se clôture par une perte de 437.530 mais cette perte, vous pouvez le remarquer, ce n'est pas une perte d'exploitation, c'est une perte au total, c'est-à-dire que les 437.000 correspondent, à peu près, aux amendes qu'elle doit payer par la TVA. Donc, on peut dire que c'est « one-shot » cette amende sur la TVA et que dès l'année prochaine, les comptes vont être rétablis puisque d'un point de vue strictement exploitation, Mons-Expo est « rentable ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant ces explications, on vérifie cette histoire d'Assemblée générale et on vous enverra une petite note.

Mlle Mélanie OUALI, Conseillère : En fait, en ce qui concerne l'Assemblée générale de Mons-Expo, ne sont présents à l'Assemblée générale que les actionnaires, et donc, pas le Conseil d'administration. Ce sont deux choses différentes. C'est pour cela que nous retrouvons à l'Assemblée Générale que Messieurs GOFFIN, MAHIEU et SAKAS tout en sachant que Monsieur MAHIEU n'a qu'une seule part au niveau du portefeuille des actionnaires, tout simplement cela.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si vous voulez prendre une part, il suffit de le demander ...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : On a beau me dire que tout va bien mais il y a des pertes cumulées de plus de un million. Monsieur BEUGNIES me dit l'année prochaine ce sera de nouveau bénéficiaire parce que sur 2009, c'est l'incidence des amendes TVA, mais je vois que les années précédentes, c'était quand même en perte. Tant mieux si la

situation s'améliore à l'avenir, mais ce n'est pas ce qu'on semble dire dans le rapport d'activités.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Deux, trois éléments, Monsieur VISEUR, nous sommes des héritiers, quand on hérite, on hérite du bon, du moins bon et parfois du mauvais ; ici, les choses étant été ce qu'elles ont été, on a hérité d'une infrastructure qui s'est avérée difficile à gérer. Il me souvient que, modestement, devenant « Bourguemestre », comme disait l'autre, on a d'abord cherché un exploitant privé, non pas que je crois qu'une vertu de gestion, c'est du privé, mais bon, et on nous demandait, à l'époque quelque trois millions d'euros par an. On s'est dit qu'on jouait un peu avec nos pieds et qu'on imaginait qu'on allait être totalement incapables de le gérer. C'est comme cela que nous nous sommes résolus à désigner une personne qui, de l'avis général, assume convenablement sa fonction avec certaines difficultés mais aussi des réserves. Donc, dans l'état actuel des choses, si vous regardez les pertes cumulées, si vous regardez l'avoir qu'on a en banque, manifestement, on est dans une espèce de point d'équilibre, avec tous les efforts de modernisation. On vient d'aménager pour créer une salle rock, à la plus grande satisfaction des amateurs de rock et de musique contemporaine. Je signale que dans le centre ville, c'est presque impossible de l'organiser sans avoir des plaintes, or, on est connu pour faire une programmation de qualité, la « Chapelle » y a beaucoup contribué. Là aussi : investissements, etc.... Donc, le sentiment que l'on a, c'est que cela fonctionne d'une manière optimale. Maintenant, des hauts et des bas, des gens qui se retirent, je vous passe les détails puis il y a eu la crise économique qui s'est fait sentir quand même dans les foires. Quand au Centre de Congrès, là, il n'y a absolument aucune concurrence. Ce Centre de Congrès, c'est un tout autre concept, ce sont des auditoriums, des salles de séminaires et d'ailleurs conçu par un programiste qui a fait une étude sur le potentiel que représente notre région et le Centre de Congrès est conçu et le cahier des charges a été rédigé en tenant compte des travaux du programiste qui lui-même a tenu compte et a dimensionné les choses en fonction de ce qui lui semble être optimal par rapport au potentiel de la région. Donc, on devrait se retrouver avec deux infrastructures complémentaires et pas des infrastructures compétitives. Et comme maintenant, il y a une salle rock à Mons-Expo, on ne fera pas une deuxième salle rock bien entendu de l'autre côté.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

26 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M.

MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. ROSSI, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mme BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

9 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, VISEUR, MERCIER W., Mmes MERCIER AM, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS, Mme FRANCO

ADOPTE – 60^{ème} annexe

31e Objet : Approbation des comptes annuels et de l'état de recettes & dépenses au 31/12/2009 de la Régie Foncière et de Services. Régie foncière 10.029

ADOPTE à l'unanimité – 61^{ème} annexe

Entrée de MM. LAFOSSE, DEBAUGNIES = 37 présents.

32e bis objet : PAR URGENCE – Candidature de Mons pour la création d'un Centre de Formation pour Sportifs de Haut Niveau. Sports CFSHN/010/JFD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce point vient d'être inscrit en urgence. Je vous donne en deux mots ce dont il s'agit. Nous avons été sollicités par le Gouvernement au sujet d'un centre de formation de sportifs de haut niveau. Après des discussions, nous proposons de déposer notre candidature, consortium Ville de Mons, Province de Hainaut, IDEA, le CHU Ambroise Paré, pour accueillir à Mons le Centre de formation de sportifs de haut niveau. Le nouveau Ministre des Sports, M. ANTOINE a souhaité lancer un appel à projet. Notre candidature prévoit 8 ha de terres non bâties au site du Grand Large qui jouxtent l'ADEPS, les installations de la nouvelle piscine, le centre de médecine sportive, le Grand Large et les écoles secondaires, un accès au site, etc. Nous pensions que nous nous devions de faire acte de candidature d'autant plus qu'on nous avait dit, illino tempore, qu'on pourrait bénéficier d'un centre sportif de haut niveau. Donc, ce que je vous propose c'est que nous déposions la candidature, qu'on examine un peu quelles sont les autres candidatures qui seront déposées, quelle est la philosophie, parce que j'imagine que Louvain-la-Neuve ainsi que Liège vont également déposer et on pourrait revenir alors après pour voir s'il y a une forme de discussion à faire avec le Ministre mais, pour le moment, je suggère de prendre acte et de déposer dans les délais pour qu'on ne puisse pas nous dire qu'on ne dépose pas, la candidature sachant que nous avons des candidatures avec des centres universitaires qui ont notamment comme discipline la médecine en entier comme discipline éducation physique pour chercher le terme, qui bien entendu sont des atouts supplémentaires par

rapport à ceux qu'on peut offrir mais je pense que nous devons déposer cette candidature et pour la suivre pour voir quelle sera notre attitude.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Sur le principe, on n'est pas opposé mais il me semblait qu'il y avait déjà eu une décision qui avait été prise au niveau de la Région wallonne pour l'implantation d'un centre sportif de haut niveau ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il y a eu beaucoup, beaucoup d'articles, beaucoup de déclarations mais in concreto, peu. Et donc le Ministre, comme c'est un nouveau Ministre, a mis en place une nouvelle procédure. Et je vous invite...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Bon, d'accord de voter oui maintenant et de revenir plus tard avec un dossier...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On va regarder, je vous en reparlerai mais je dois moi-même y voir un peu plus clair. Mais, pour le moment, je préfère que nous déposions notre candidature même si on voit qu'il y a des concurrents de poids. M. le Député-Conseiller MILLER, je vous en prie.

M. Richard MILLER, Conseiller : Oui, merci. Il se fait que très curieusement, les aléas de la vie politique sont tels que c'est moi qui préside la Commission des Sports. Je précise pour qu'il n'y ait pas de surprise, c'est moi qui préside cette Commission et

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, là, vous avez une responsabilité majeure...

M. Richard MILLER, Conseiller : et donc, je confirme, ce n'est que pour appuyer ce que vous avez dit M. le Bourgmestre que le premier plan du Gouvernement wallon était d'installer plusieurs centres sportifs de haut niveau et ensuite et notamment sous pression de l'Europe, il a été décidé de n'avoir qu'un seul centre pour l'ensemble de la Wallonie. Raison pour laquelle, le fait de déposer notre candidature à Mons est très important.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : M. le Président, juste une remarque, pour votre information.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous êtes vice-présidente de la Commission ?

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Mais figurez-vous que mon collègue préside la Commission des Sports à la Communauté Française et moi à la Région wallonne, au Parlement wallon. Magnifique, n'est-ce pas ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et bien, ce point ajouté révèle quelques atouts que nous méconnaissions. En tous cas, tous nos regards se tournent vers vous deux

dorénavant. Bien. Plus personne n'est membre de cette Commission ? Je peux passer au point suivant ?

1009

M. Richard MILLER, Conseiller : Il a fallu passer des épreuves, M. le Bourgmestre !

ADOPTE à l'unanimité - annexe

33e Objet : Subside Semaine de la solidarité internationale 2010 de 2655 € à l'asbl Plaza Art. Affaires sociales

ADOPTE à l'unanimité – 63^{ème} annexe

34e Objet : Acquisition de poubelles publiques – Correction de l'Article 3 de sa décision du 16/11/2009. 3/2^e E/2009.875.275.00.DD

ADOPTE à l'unanimité – 64^{ème} annexe

35e Objet : Entretien des espaces verts aux abords des logements sociaux « Toit et Moi ». Approbation de la convention. 3e/2^e TRAV.Gest.Voirie.DK

ADOPTE à l'unanimité – 65^{ème} annexe

36e Objet : Site des Arbalestriers – Renouvellement des toitures. Approbation du mode de passation du marché revu. 3e/1^e E/2010.762.150.00/LF

ADOPTE à l'unanimité – 66^{ème} annexe

37e Objet : MOHA – Extension des installations. Approbation du projet revu. 3e/1^e E/2009.SUB.764.205/BA

ADOPTE à l'unanimité -67^{ème} annexe

38e Objet : Rénovation urbaine de Jemappes. Approbation de l'avenant 1 à la convention-exécution de 2009. 3e/1^e E/2009.SUB.421.062/BA

ADOPTE à l'unanimité – 68^{ème} annexe

39e Objet : Renouvellement de l'éclairage public de l'aire de jeux rue du Château Guillochain à Jemappes. Approbation du cahier spécial des charges revu et modification du mode de passation du marché. 3e/2^e E/2010.426.086.01/GMS

ADOPTE à l'unanimité – 69^{ème} annexe

40e Objet : Renouvellement de l'éclairage public de l'accès des parkings de la piscine et du Hall Omnisports de Cuesmes et de son sentier. Approbation du cahier spécial des charges revu et modification du mode de passation du marché. 3e/2e E/2010.426.086.02/GMS

ADOPTE à l'unanimité – 70^{ème} annexe

41e Objet : Travaux d'égouttage divers à la rue des Laminoirs à Jemappes. Approbation du cahier spécial des charges revu (avec coordinateur de sécurité et de santé). 3e/2^e E/2010.877.232.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité – 71^{ème} annexe

42e Objet : Ancien Cinéma Clichy – mise en sécurité. Approbation du projet et accord sur la dépense. Procédure d'urgence. Application des Articles L1311.3, 1311.5 et L 1222-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. 3e/1^e E/2010.762.151.00/BA

ADOPTE à l'unanimité – 72^{ème} annexe

43e Objet : Réfection des trottoirs de trois rues situées à Havré (rues du Cimetière et Victor Baudour et Chaussée du Roeulx). Travaux subsidiés – Triennal 2007/2009 – Approbation de l'avenant n° 1. 3e/2^e E/2008.TRI.421.050.00/MF

ADOPTE à l'unanimité – 73^{ème} annexe

44e Objet : Rue des Dominicains à Mons – Travaux de voirie, d'égouttage et de sécurisation. Mission d'auteur de projet (étude et direction des travaux). Approbation de l'avenant n° 3. 3e/2^e E/2005.421.066.01/MF

ADOPTE à l'unanimité – 74^{ème} annexe

45e Objet : Église St-Rémy à Cuesmes – Réparation de l'orgue. Approbation de la convention et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2010.790.191.00/VT

ADOPTE à l'unanimité – 75^{ème} annexe

46e Objet : Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire – Machine à Eau. Mission d'auteur de projet. Approbation du cahier spécial des charges revu. 3e/1^e E/2010.762.161.00/VT

ADOPTE à l'unanimité – 76^{ème} annexe

47e objet bis : Par urgence : achat sels de déneigement – application de l'art L1311-5 du CDLD. 3e/4e 2010/sels déneigement

ADOPTE à l'unanimité – 77^{ème} annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, nous en arrivons aux budgets. Je vous suggère de travailler de la manière suivante sauf si vous en convenez autrement. Tout d'abord, M. l'Echevin des Finances et du Budget va vous faire une présentation générale. Le Président du CPAS va vous faire un bref résumé du contenu de l'essentiel du budget CPAS, l'Echevin de la Régie donnera lui aussi un résumé des éléments qui se trouvent

dans le dossier et je me permettrai de clôturer avec quelques considérations. Voilà, M. l'Echevin des Finances, vous avez la parole, c'est en audio-visuel.

**24e Objet : Budget général des recettes et des dépenses pour l'exercice 2011.
Gestion f. B/2011**

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Je vais donc vous présenter le budget 2011 de la Ville de Mons avec d'abord un bref rappel. Le total du budget, on passe les 150 millions puisqu'on est à 152 millions. Alors, quelle est la législation à ce sujet-là, de la Région wallonne ? On a une faculté de déposer un budget en déficit en 2010, en 2011 et en 2012. C'est ce que nous allons faire, c'est un choix politique, c'est ce que nous allons faire mais nous avons une contrainte de budget en équilibre dès 2013, nous allons le présenter aussi en 2013 en équilibre mais en prélevant sur les réserves donc, autrement dit on aurait pu présenter un budget en équilibre maintenant en prélevant sur les réserves mais nous ne le faisons pas parce que nous préférons garder les réserves pour le futur. Alors, le budget de 2010 a été présenté avec un déficit d'environ 3 millions et après modifications budgétaires de 2.800.000. Alors quel est l'objectif que nous nous sommes assigné dans le plan de gestion ? C'est un budget en équilibre en 2015, objectif 2015 mais sans prélèvement dans les réserves, autrement dit mettre fin au déficit structurel que nous avons. Alors, je vous rappelle les projections à ce sujet là : en 2011, nous avons un déficit de 2 millions, donc tout cela dans le plan de gestion, en 2011 on avait projeté un déficit de 2.911.000 ; on prélevait 200.000 dans les réserves pour présenter un déficit de 2.711.000. Pourquoi 200.000 ? Il n'y a aucune raison particulière, c'est comme ça. En 2012, on projette un déficit de 4.429.000, on prélève 2 millions, on présente un déficit de 2.429.000. En 2013, on a un déficit de 4.250.000 avant prélèvement dans les réserves, on prélève les 4.250.000 puisque nous avons des réserves et pour présenter un budget en équilibre. En 2014, on a un déficit de 1.726.000, on prélève 1.726.000 pour présenter un budget en équilibre puisqu'en 2013 et en 2014, c'est la contrainte de présenter des budgets en équilibre et en 2015, nous parvenons à présenter un léger boni, disons un budget en équilibre sans aucun prélèvement dans les réserves et nous sommes astreints à la fin du déficit structurel. Voilà donc quel était l'objectif du plan de gestion. Alors, maintenant, je vous présente le budget 2011, je vous rappelle le plan de gestion qui prévoyait un budget de 2.911.175 auquel on prélevait 200.000 dans les réserves pour présenter un déficit de 2.711.175, et bien, le budget réel de 2011 qu'on vous présente, il a un déficit non pas de 2.911.000 tel que dans le plan de

gestion mais un déficit de 2.895.638 moins les 200.000 qu'on prélève dans les réserves, conformément à ce qui avait été prévu dans le plan de gestion et on vous présente donc un budget avec un déficit de 2.695.638, c'est-à-dire par rapport au plan de gestion, avec une différence positive de 15.537.000. Donc, voilà c'est extrêmement important parce que si on vous présentait un budget comme ça en déficit, et bien on ne sait pas où on va tandis que maintenant, nous sommes conformes au plan de gestion, on sait exactement où on va. Je vais vous donner un exemple : quand on fait des investissements, la première année qu'on fait des investissements, les charges financières sont beaucoup moindres que les années suivantes, je prends ce simple exemple on pourrait donc présenter un budget en équilibre alors que les années suivantes, on aurait des déficits cumulés. Donc, le fait de présenter des budgets dans des plans de gestion, on sait vraiment où on va, c'est beaucoup plus stable. Donc, voilà, nous sommes vraiment conformes à ce plan de gestion. Alors, en ce qui concerne les dépenses, il y a des augmentations pour deux points importants, c'est l'augmentation des charges de Police. La Police ça augmente de 530.210 parce qu'il y a une indexation en ce qui concerne essentiellement le personnel de Police parce que la Police c'est 90% du personnel et aussi des charges financières suite au nouveau commissariat pour 450.000 euros, ce qui fait que la Police ça coûte environ 13 millions et demi. Et on a ajouté 80.000 pour inconvénients divers, 80.000 euros, c'est notamment tous les problèmes qui peuvent avoir à Cuesmes mais surtout à la gare, etc. pour pouvoir payer des heures supplémentaires de patrouille et nous réfléchissons à un avenir vers la technologie en ce qui concerne la Police, c'est vers ça nous semble-t-il qu'il faut aller puisque le personnel, il est à 90% donc si on veut être plus efficace en matière de sécurité au moindre coût, l'avenir il va nécessairement me semble-t-il vers la technologie. Alors, en ce qui concerne la Police et les Pompiers, la sécurité, c'est donc une des préoccupations principales du Collège puisque la sécurité - Police et Pompiers - cela concerne 19,6% des dépenses. Alors, autre point important de charge, c'est le CPAS, de l'ordre de 12 millions et demi. Il y a une augmentation de 1.100.000 des charges du CPAS qui porte donc le montant de la dotation à plus de 12 millions, à ça il faut ajouter un crédit de transferts de 486.000 pour un transfert d'activités notamment de la Petite Enfance et des Affaires sociales que la Ville transfère vers le CPAS, il y a des synergies de plus en plus qui se créent entre les deux, des transferts de compétences et le CPAS, c'est environ 8,4% des dépenses que cela engendre en moins pour la Ville, ces transferts d'activités. Alors, aussi une dépense importante, c'est la piscine. Pour l'exercice 2011, ça coûte

467.569 en plus pour 2011 en demi charge, c'est ce que je vous disais donc cela veut dire que l'année prochaine, ça coûtera le double puisque c'est en demi charge et ça porte ainsi par la suite le coût d'exploitation à 935.000 pour l'exploitation et en ce qui concerne les charges d'investissements à 942.000, donc le coût total de la piscine par la suite, par an, ça fera environ 1.900.000. Alors, en ce qui concerne la masse salariale, nous nous efforçons de la contrôler par le non remplacement des personnes mises à la pension, sans pour autant d'oublier de nommer le personnel puisqu'on va nommer environ une vingtaine de personnes par an. En ce qui concerne la masse salariale, elle augmente de 924.710. Or, on a accordé au personnel une indexation de 2,33%, une majoration des cotisations des pensions de 2% et maintenant la RGB nous arrivons dans la dernière phase de l'évolution de carrière donc la RGB sera atteinte. Si je prends une augmentation de 924.710 pour un total de masse financière de 63.373.595, et bien vous pouvez remarquer que ça fait une augmentation de 1,48 alors que les indexations sont de 2,33 donc, autrement dit, il y a déjà un effet de contrôle de la masse salariale par le non remplacement du personnel. Autre effort, c'est notamment au Coq à Jemappes, on a fait de nouveaux aménagements, c'est-à-dire que plutôt que d'avoir une ligne propre, nous avons, sur une ligne existante, créé des boucles en accord d'ailleurs avec les personnes et cette solution du TEC en accord avec les personnes de la cité, permet de gagner 225.000 euros par an. Nous poursuivons notre politique de stabilisation des subsides aux asbl, voire même certaines asbl qui thésaurisent, on pouvait en discuter avec elles. En ce qui concerne la Régie Foncière, on a déjà enlevé 169.132 euros dans la diminution de la perte d'exploitation et je vous rappelle, c'est prévu dans le plan de gestion, que dès 2012, on va supprimer la moitié, puisque c'était 1 million, la moitié des subsides de la Régie Foncière donc 500.000 qu'on supprime à la Régie Foncière et par une politique de réalisation foncière, on va vendre certains biens et en particulier des biens qui coûtent cher en frais d'entretien, comme des biens qui ont des chaudières qui datent de mathusalem. Autre effort dans les frais de fonctionnement, 14.742.000 c'est-à-dire que près de ½ million en moins de frais de fonctionnement sont prévus avec un retour au budget initial de 2010. Non remplacement systématique des départs naturels, je vous l'ai dit et tout cela dans un plan de redéploiement du personnel mais aussi du patrimoine par des rationalisations de patrimoines, de regroupement du personnel dans certains immeubles afin de minimiser non seulement les coûts de personnel mais aussi les coûts d'énergie par des regroupements du patrimoine et par une meilleure utilisation des compétences du personnel. Autre effort, on a compté en intérêts débiteurs 335.000

euros en moins, suite à une gestion active de la dette qui continue et là, puisqu'on m'a posé des questions en section, je tiens à vous dire à nouveau que les emprunts déstructurés de DEXIA pour nous sont très diversifiés et représentent une sécurité puisque ces emprunts déstructurés sont à la Ville, ils sont capés, c'est-à-dire on ne paiera jamais des intérêts au-delà d'un certain montant maximum. Alors, nous allons émettre des billets de trésorerie, c'est parti, on a demandé l'autorisation à la Région wallonne, il ne faut pas faire de marché public en la matière, on peut y aller, DEXIA va mettre à notre disposition 20 millions, on a un droit de tirage de 20 millions sans frais, donc ce n'est pas comme un crédit de caisse, les 20 millions ne vont pas coûter et on pourra émettre des billets de trésorerie, à court terme, c'est pour financer nos emprunts à court terme, de 7 jours à un an et on va élaborer un prospectus de façon à faire connaître davantage Mons, les atouts de Mons, de façon à ce que DEXIA puisse se servir de ce prospectus, nous on ne va pas connaître les investisseurs, c'est DEXIA qui grâce à notre prospectus va vanter les mérites de Mons de façon à ce que des personnes investissent dans Mons, nous prêtent de l'argent, comme on achète des bons de caisse et la différence des taux sur 3 mois, d'après les projections de DEXIA, c'est de 0,40 à 0,86 et c'est de toute façon meilleur marché qu'un emprunt à court terme. Alors, autre effort, la limitation de la charge annuelle d'investissements, 1.439.047, c'est-à-dire que j'ai assisté à ça pour la première fois, en Collège, on arrive avec des grandes feuilles et avec tous des travaux qui sont prévus et alors c'est le comité de la « hache », chaque fois que des travaux sont prévus, il y a une projection de ce que ça peut coûter et on sabre dans les travaux en adoptant un ordre de priorité, notamment on ne va pas sabrer dans les travaux où il y aurait un problème de sécurité, jusqu'au moment où les travaux projetés arrivent à 1.438.000 de charges financières, de façon constamment rester stables dans les charges financières et y compris les projets européens. D'ailleurs, en pourcentages des charges totales, la dette de 2009 c'était 18,85%, en 2010 c'était 18% et en 2011, ça régresse elle est de 17,52%. Ce que je voudrais vous dire, parce que lors de ma présentation du plan de gestion, on a dit qu'il y aurait de la surchauffe. J'ai employé le terme « surchauffe ». Tout d'abord, on ne sait pas très bien ce que ça veut dire parce que en matière économique quand on parle de « surchauffe », ça veut dire que la demande est supérieure à l'offre et que ça va dès lors créer de l'inflation. Je suppose que ce n'est pas de ça qu'on a voulu parler mais qu'on a voulu parler que le citoyen montois serait surendetté. Et bien, je veux vous prouver exactement le contraire. Parce que dans le programme de 2011, on investit pour 18.484.419 et les projets européens, imaginez-

vous, c'est 51.728.000, donc le programme d'investissements colossal évidemment, il faut bien le reconnaître, c'est 70.184.447 pour 2011 et si je regarde les charges d'investissements, c'est-à-dire charges financières et amortissements, il y en a pour cet ensemble des travaux, pour 1.438.047 de charges. Il suffit de faire un simple calcul, ça représente en charges et en amortissements un peu plus de 2% par rapport à cette masse d'investissements. Cela veut dire que c'est le taux de l'inflation, ça veut donc dire contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire, qu'on a hypothéqué l'avenir pour les jeunes générations, ça voudrait dire qu'on a un paquet de 70 millions qui est là, qui ne coûte quasiment rien puisque ça coûte en charges financières l'inflation. Imaginez-vous quelqu'un qui achète une maison et qu'on lui dise vous avez acheté une maison et vous allez devoir payer 2% de charges financières, c'est-à-dire ce que coûte l'index, autrement dit, il a sa maison pour rien, il n'y a personne qui refuserait un tel cadeau. Le fonds des communes, en ce qui concerne les recettes maintenant, le fonds des communes c'est 1.125.000, nous avons donc obtenu une augmentation de 3,49% puisque le fonds des communes s'élève maintenant à plus de 33 millions. Alors, il y a aussi une recette supplémentaire qui vient de la Région wallonne, c'est une recette pour l'occupation du sol, la redevance gaz qu'on va donc nous ristourner pour l'occupation du sol, 967.000 euros, d'après les informations que nous avons pu obtenir. Je vous signale aussi que dans le plan de gestion et dans le budget 2011, nous avons inscrit zéro de dividendes pour DEXIA, or, en 2008, nous avons reçu 1.461.000 de DEXIA. Comme on a rien compté, on ne saurait qu'avoir une bonne surprise, ça me paraît évident. Alors, nous n'augmentons absolument pas les taux du précompte immobilier, ni de l'IPP, j'insiste, mais il y a un meilleur rendement de précompte immobilier et un meilleur rendement de la taxe additionnelle puisque le précompte immobilier ça fait 478.000 en plus et l'IPP, 491.000 en plus sans augmentation des taux, il n'y a donc aucune augmentation des taux. Nous venons de le voter, ce n'est pas une augmentation, au point de vue des taxes locales, c'est simplement conformément à la circulaire ministérielle une adaptation de l'index puisque par exemple, les taxes additionnelles, il n'y a pas besoin de les additionner puisque l'assiette fiscale augmente d'elle-même suite à l'indexation mais par exemple, prenons une taxe sur les toutes-boîtes, ils ne vont pas augmenter comme ça naturellement, donc si nous laissons constamment le même taux, la taxe va perdre de sa valeur, donc c'est simplement pour garder la même valeur en euros constants des taxes que nous les indexons comme les salaires sont indexés, comme toutes les choses sont indexées. En conclusion, nous avons un plan de gestion,

nous vous présentons un budget dans ce plan de gestion, il est strictement conforme à ce plan de gestion, on sait pertinemment bien où on va, ce n'est pas du rêve, non, on sait où on va et ça nous oblige à respecter aussi ce plan de gestion. Il y a une politique indiscutablement de réduction des coûts, je vous l'ai prouvé et une politique d'investissements mais d'investissements responsables puisque ceux-ci sont plafonnés en charges financières et nous avons obtenu et en particulier le Bourgmestre, une masse de subsides. Il y a une optimisation du patrimoine puisque nous faisons des regroupements de patrimoines de façon à gagner en frais de fonctionnement, notamment en frais énergétiques, une valorisation du personnel puisque maintenant tout le personnel a obtenu la RGB, l'indexation mais nous allons simplement vers le non remplacement mais avec l'organigramme du personnel est aussi complètement revu justement pour ne pas perdre en efficacité, priorité à une politique sociale, je vous l'ai dit, la dotation au CPAS augmente mais elle n'augmente pas comme ça, la dotation du CPAS, je vous l'ai dit c'est une politique sociale, proactive parce qu'il faut prévoir notamment le vieillissement de la population c'est d'ailleurs pour ça qu'on a ouvert un home parce que ce n'est pas dans 10 ans qu'il faudra prévoir le vieillissement de la population c'est donc dans ce sens là que ça va, politique sociale proactive, essentiellement visée aussi sur la sécurité du citoyen puisque la dotation à la Police, les Pompiers, ça augmente et nous allons vers aussi une étude, je vous l'ai dit, de la technologie au service du citoyen en matière de sécurité et pas d'augmentation pour les citoyens du précompte immobilier, ni des additionnels à l'impôt des personnes physiques, voilà, chers collègues, Mesdames, Messieurs le budget 2011, conforme au plan de gestion que j'ai le plaisir de vous présenter.

Sortie de M. Willy MERCIER = 36 présents

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin pour à la fois le contenu de grande qualité et la présentation brillante. M. le Président du CPAS, je vous cède la parole.

17e Objet : CPAS Mons – Budget du CPAS exercice 2011 – services ordinaire et extraordinaire. Gestion f. CPAS

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci M. le Bourgmestre. Donc, présentation du budget du CPAS 2011, vous avez une note de politique abrégée sur votre pupitre. Alors, pour les personnes particulièrement intéressées, je vous signale qu'il y a une note de politique de 155 pages qui est annexée au budget et qui sera bientôt disponible sur le

site, donc, pas de problème pour la documentation. Donc, ça va nous permettre d'aller à l'essentiel. Donc, nouvelle stratégie au niveau du CPAS, ce sont les 6 grands départements du CPAS avec une modification au niveau des jeunes puisque nous reprenons la politique de la petite enfance et le département égalité des chances et de la citoyenneté qui est en fait le département des Affaires Sociales de la Ville. Alors, quelques slides concernant le premier département. Le premier département c'est surtout le revenu d'intégration, vous voyez que l'évolution du nombre de revenus d'intégration est une évolution, de 2009 à 2010, de 5,5%, la seule chose importante aussi à signaler c'est qu'au niveau des jeunes, la proportion reste à peu près constante mais que plus pour un cas sur 3, ce sont des jeunes de moins de 25 ans qui s'adressent au CPAS. Alors, évidemment nous avons une augmentation de 5,5 mais ça veut dire quoi ? Cela veut dire si on compare à la Province du Hainaut, sur la même période, 27,7% d'augmentation du revenu d'intégration donc ça veut dire que Mons se détache particulièrement des autres villes wallonnes et particulièrement du Hainaut dans le bon sens. Autre département important au niveau du social, c'est le logement. On en avait parlé au niveau des personnes qui vivent dans la rue. Il faut savoir qu'en période normale nous avons 12 places, actuellement grâce au plan hiver, nous sommes à 28 lits avec un taux d'occupation actuel de 60% donc cela veut dire qu'il y a encore des lits disponibles mais ça veut dire que sur un an, nous avons eu 3.657 lits occupés dont 44% sont des montois, le reste, grande majorité d'habitants du Borinage voire du Hainaut. Notre priorité c'étaient les maisons d'urgence. Nous en avons 51 qui sont opérationnelles, c'est 13 de plus que l'année passée et avec les projets qui sont en cours, en 2012, nous aurons 64 maisons, logements d'urgence de transit et d'insertion. Alors, la politique des jeunes, qu'est-ce qui a changé entre 2010 et 2011 ? Pour 2010, il y avait 36 places au CPAS mais il y avait évidemment toutes ces structures au niveau de la Ville, la nouveauté c'est surtout la nouvelle crèche 36 places « le Nid Douillet » qui s'ouvrira le 10 janvier. Tout cela fait que la Ville offre 286 places d'accueil pour les enfants. Les aînés, on l'a dit, l'Echevin l'a évoqué, c'est une des priorités, nous avons trois axes d'intervention. La plateforme des aînés, c'est tout ce qui est activités culturelles, occupations et pour éviter la solitude, le maintien à domicile qui est essentiel avec deux services ACASA et Télé-Assistance. ACASA qui est à l'équilibre financier avec tout ce qu'il propose comme services que vous connaissez bien mais il y a le taxi social libre accès et Télé-Assistance qui elle, asbl, qui dégage toujours un petit bénéfice et qui offrira à partir de maintenant un nouveau service de télé biovigilance qui est une

télé biovigilance mobile que l'on peut, avec références, des personnes qui circulent en dehors de leur domicile qui ont des malaises peuvent communiquer avec Télé-Assistance et avoir une géolocalisation précise à 2 m. Département des aînés, vous connaissez la nouvelle maison de repos, La Résidence qui est une éco résidence à Havré avec deux espaces « cantous », cela veut dire des espaces spécialisés pour les personnes désorientées. Il y a aussi une spécialisation pour l'accueil de la sclérose en plaques ainsi qu'un département qui s'occupe des soins de fin de vie. Au niveau de notre maison en centre de Mons, le centre d'accueil de soins de jour mais ce qui est nouveau aussi, c'est les 8 lits courts séjours qui sont des lits qui sont ouverts à partir de maintenant.

Département de l'égalité des chances, c'est la plateforme des aînés, des moins valides, la santé, les médiations pour les gens du voyage, la prévention sida, espace P qui s'occupe de la prostitution, solidarité internationale, il y a 5 personnes qui travaillent dans ce secteur, et sera localisé aussi au niveau du CPAS de Mons, tout ce qui concerne les allocations handicapés et renseignements pour les pensions avec un agent supplémentaire. Alors, département des ressources humaines, au CPAS actuellement on était 940 avec les nouveaux emplois qui viennent de la Ville, il y aura 1.000 personnes qui travaillent au CPAS, en 2009, 45% du personnel travaillaient pour la politique des aînés donc ça veut dire quand même une partie importante de notre personnel et 10% de notre personnel travaillaient pour les enfants, que ce soit nos crèches mais plus maintenant avec les nouvelles crèches de la Ville, que ce soit pour la Cité de l'Enfance, les AMO, le Service Jeunesse, voici la répartition des différents services avec un service d'insertion socioprofessionnelle important mais je crois que c'est notamment grâce à lui que notre taux d'augmentation du revenu d'intégration est faible parce que nous avons une grosse réinsertion vers l'emploi. Alors, le budget de la Ville vous le connaissez, 152 millions, budget du CPAS 71 millions, consolidé on est à 223 mais ce qui veut dire que le CPAS c'est 32% du budget globalisé mais si on rajoute en plus le Service de Prévention et le plan de cohésion sociale qui sont des départements de la Ville mais qui font du social, si on cumule, c'est 34% du budget consolidé de la Ville qui a une action directe ou indirecte au niveau du social. Les recettes, ce sont les classiques, 71 millions. Ce qu'il faut savoir c'est que si nous sommes à l'équilibre, c'est notamment grâce à l'augmentation de la dotation communale dont on va parler et aussi évidemment le prélèvement dans les réserves puisque nous prélevons près de 5 millions dans les réserves. Les recettes, on parle toujours des dépenses mais les recettes, c'est tout aussi important. Nous augmentons nos prestations, les transferts hors intervention communale

sont stables et dépendent évidemment des régions. Les dépenses, personnel : 44%, transferts, c'est l'aide sociale : 40% qui restent relativement stables. Ce qu'il faut préciser c'est que dans le plan de gestion, ce qui est prévu au niveau du revenu d'intégration, c'est une augmentation de 2% des dépenses, c'est-à-dire l'indexation. Donc, nous avons considéré, dans les années à venir, dans le plan de gestion, nous gardons le nombre de dossiers que nous avons actuellement. Alors, la dotation communale, on l'a répété, depuis 2006 nous avons une dotation de 11.275.000, grâce au plan de gestion nous avons 1 million en plus, plus ce que nous prélevons dans le fonds de réserve, nous arrivons donc à l'équilibre budgétaire, la dotation maintenant de la Ville est de 12 millions. Maintenant, ce qu'il faut savoir évidemment c'est que les services, la petite enfance, c'est un service qui au niveau de la Ville était un service qui avait un coût, parce que la petite enfance ce n'est pas un service qui est rentable et donc ce coût, c'est une dotation spécifique que la Ville nous donne pour gérer le service même chose des Affaires Sociales. Par contre, au niveau des ouvriers, parce que dans le plan de gestion il y a une restructuration du service de maintenance, le CPAS assurera la maintenance de ses bâtiments mais tous les travaux qui sont des travaux spécialisés, collaboreront avec les services de la Ville et c'est pourquoi nous avons 19 ouvriers de notre régie qui regagnent les bâtiments de la régie de la Ville qui sont des bâtiments nettement plus performants, qui les accueilleront et nous espérons de cette façon là avoir une gestion plus intégrée de l'ensemble des bâtiments. Budget extraordinaire : 8 millions 8. Quels sont les projets ? D'une part, il y a la construction de la résidence services à Havré quand nous aurons démolie l'ancienne, j'espère que tout cela débutera en 2011 et 2012 si possible terminée, construction d'une nouvelle maison de repos, c'est pour remplacer la Bonne Maison de Bouzanton qui ne sera plus aux normes de 2015, donc on aura une nouvelle maison de 90 à 120 lits avec une résidence services de 23 lits. Nous travaillons sur le site de Bouzanton pour aménager le site pour que ce soit plus ergonomique pour les travailleurs et avoir un accueil beaucoup plus efficace au niveau de nos usagers et l'autre priorité, c'est la remise en état de maisons ouvrières puisque nous avons un parc de maisons ouvrières mais qui sont des maisons qui datent de nombreuses années et pour lesquelles, évidemment, progressivement nous rendons ces maisons plus efficaces. Alors, tout ça, ce sont des chiffres, mais quelles sont les prévisions 2011 ? Je vous ai dit les étudiants, les jeunes, c'est 1/3 de notre population, les étudiants c'est 1/3 de nos jeunes, donc ça veut dire quand même 200 étudiants que nous suivons avec des taux de réussite équivalents à ce que nous avons en Communauté

française mais là je crois que nous pouvons encore être plus performants. Les logements d'urgence, on en a parlé, on sait bien que c'est une des obligations. Nous voulons développer l'école des consommateurs, on a déjà des personnes qui s'occupent de la gestion de la consommation énergétique chez nos usagers mais on se rend bien compte que la gestion du budget est quelque chose de très difficile. Taxi social, deux nouveaux véhicules seront opérationnels dans le premier trimestre 2011. Les résidences services j'en ai parlé et surtout améliorer les locaux qui servent à l'accueil puisque nous voulons recentraliser sur le site de la Place Nervienne l'ensemble des services que le CPAS offrent à la population, ça nous permettra d'être plus efficaces et d'avoir un pôle social clairement identifié, à proximité du pôle de la population qui se trouve à 1'30 à pied, ce qui est quand même un avantage. Voilà. Nous sommes ouverts à toutes vos questions. L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. ROSSI, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mme BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, Mme FRANCO, M. DI RUPO

3 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

4 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, Mmes MERCIER AM, MOUCHERON, M. HAMBYE

32e Objet : Approbation du Budget 2011 de la Régie Foncière et de Services. Régie foncière. 10.030

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Alors, la Régie Foncière.

M. Achile SAKAS, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Voilà j'ai l'honneur ce soir de présenter le budget 2011 de la Régie et de Services, celui-ci est divisé en deux rubriques, le budget ordinaire et le budget extraordinaire. Les axes du budget ordinaire de la Régie Foncière et de Services :

- 1) la gestion foncière, comprend les frais de fonctionnement, les frais de personnel, les investissements de la Régie Foncière.
- 2) la gestion du stationnement, comprend les frais de fonctionnement, les frais de personnel, parkings couverts et horodateurs.
- 3) la gestion de l'informatique qui comprend les frais de fonctionnement, les frais de personnel de la cellule informatique de la Ville et du CPAS.

Maintenant, je reviens au budget de la Régie. Intervention communale au budget ordinaire pour l'exercice 2011, l'intervention communale s'élève à 924.456 euros alors qu'elle s'élevait à 1.093.588 euros pour 2010. Donc, nous pouvons souligner que cette intervention diminuera de 169.132 euros. Cette diminution s'explique principalement par une baisse des charges financières pour 2011 de 192.000 euros. Dans le cadre du plan de gestion 2012, l'intervention de la Ville sera de 500.000 euros, soit une diminution de +/- 590.000 euros. Le chapitre I du budget reprend les recettes relatives au budget ordinaire qui s'élèvent à 2.513.840 euros, soit une diminution de 154.910 euros par rapport à 2010. Tandis que les dépenses s'élèvent à - 3.465.901 euros, soit une diminution de 316.542 euros par rapport à 2010. Le chapitre II du budget ordinaire comprend le programme d'investissements de la Régie Foncière dont l'estimation des dépenses est de 15.710.901 euros, soit une diminution de 3.164.969 euros en moins que l'année dernière, donc on n'a plus de subsides PGV pour le logement. Pour financer ces investissements, les prévisions de recettes relatives au chapitre II sont constituées :

- 1) par les subsides provenant du PGV, des subsides de la Région wallonne pour un montant global estimé à 8.432.580 euros
- 2) par les fonds propres à disposition de la Régie Foncière : 152.500 euros
- 3) le solde de ces dépenses sera réalisé via des emprunts souscrits pour un montant global estimé à 7.125.821 euros.

Répartition des investissements, aménagement des biens acquis pour la politique foncière : un crédit de 6.862.082 euros est consacré à cette fonction. Rénovation et revitalisation des centres urbains : un crédit de 7.953.819 euros est consacré à cette fonction. Acquisition pour la politique foncière : un crédit de 875.000 euros est consacré à cette fonction. Le stationnement : budget ordinaire des parkings couverts, suivant nos prévisions, la gestion du parking de la Grand'Place permettrait de dégager un bénéfice estimé à 162.698 euros ; celle du parking de la Halle permettrait quant à elle de dégager un bénéfice estimé à 45.322 euros, ce bénéfice global de 208.020 euros sera intégralement versé à la Ville. Gestion des horodateurs : au niveau des horodateurs, nous prévoyons pour 2011 un bénéfice estimé à 1.400.952 euros, naturellement le bénéfice sera toujours pour la Ville. L'informatique : gestion de la cellule informatique de la Ville et du CPAS de Mons : en 2011, le service informatique poursuivra la mise en place du plan stratégique établi depuis quelques années. L'intervention communale s'élève à 1.323.526 euros alors qu'elle s'élevait à 1.365.515 euros pour 2010, nous pouvons donc souligner que cette intervention diminuera de 41.989 euros. Le budget

extraordinaire, les trois axes du budget extraordinaire de la Régie Foncière et de Services ne comprend que les investissements relatifs au siège social, un crédit de 480.000 euros qui est prévu pour le remplacement de châssis et quelques travaux et naturellement l'acquisition d'un logiciel pour la cellule Logements. La gestion du stationnement comprend les investissements des parkings couverts et des horodateurs. Pour les parkings, un crédit global : 1.189.000 euros a été inscrit pour réaliser des opérations d'investissements dans le cadre du fonctionnement des parkings - sécurité, peinture - dans le cadre de l'entretien du système de désignalisation électronique. Pour les horodateurs, un crédit de 240.000 euros est prévu pour l'acquisition de nouveaux parcmètres. La gestion de l'informatique comprend les investissements de la cellule informatique de la Ville et du CPAS, un crédit de 180.000 euros est consacré à l'achat du remplacement de matériel, un crédit de 250.000 euros est inscrit pour l'acquisition de logiciels ou de licences d'utilisation de programmes informatiques utilisés par les différents services de la Ville de Mons et du CPAS. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin pour la précision et la concision de vos propos. Je ne vais pas allonger inutilement la présentation, juste quelques mots mes chers collègues, pour vous redire les priorités. La première priorité, vous l'aurez compris, c'est la dimension sociale, le Président du CPAS l'a longuement expliqué, cela représente, en budgets cumulés, Ville et CPAS, 32%. Nous avons aussi au niveau du personnel, l'Echevin des Finances l'a indiqué, une politique de non remplacement systématique, ce qui nous permet évidemment de freiner considérablement l'évolution de la masse salariale, donc une maîtrise très stricte mais, en accord avec les organisations syndicales et vous en aurez à connaître tout à l'heure, nous avons décidé de nommer environ une vingtaine de personnes par an et nous le faisons sur base de critères objectifs que nous avons proposés aux organisations syndicales et c'est sur base de ces critères que les propositions sont formulées. Par ailleurs, la deuxième grande priorité, c'est la sécurité, je ne vais pas y revenir si ce n'est pour rappeler que les pompiers, c'est quand même 15 millions d'euros et que la police travaille avec un budget propre de 25 millions d'euros ce qui représente un milliard de francs belges. Les autres priorités, c'est la propreté avec des coûts que je considère toujours trop importants, puis l'enseignement communal avec nos 3.500 élèves, 34 écoles, 300 enseignants et j'ai voulu indiquer également les 1.500 élèves à l'Académie de Musique, ce n'est pas souvent cité mais ça mérite d'être connu. Pour les écoles, sachez que dans le budget, nous avons prévu des investissements pour 1 million et demi. La culture, il

me plaît de le citer, parce qu'il y a toujours des grincheux et des pisses-vinaigres qui rouspètent sur tout, en terme budgétaire ça ne représente que 0,7% du budget propre, le reste, ce sont des subventions sur base d'un certain nombre de projets. Pour ce qui concerne les autres priorités, économies d'énergie on va y revenir tout à l'heure dans les questions, la politique des grandes villes, avec un risque que lors du transfert de cette politique vers les régions, il n'y ait une diminution drastique, le sport, comme vous le savez, l'ouverture de la piscine est prévue actuellement pour le 18 mars avec un week-end spécial avec des prix tout à fait spéciaux le 19 et le 20. Le 18 mars, sauf si vous dites autre chose, l'idée est bien sûr de faire une inauguration traditionnelle, ruban, plaque et buvette mais pour l'accès à la piscine à 17h, il est prévu un saut dans l'eau et donc, quel club sportif, les membres du Conseil communal qui le souhaitent, on plonge à 17h pour inaugurer la piscine d'une manière originale. Il y a un dress coat, ce sont les couleurs donc maillot, bikini, etc. rouge/blanc ou rouge et blanc. Essayez d'avoir le bonnet assorti. Donc, blanc-rouge, rouge ou blanc. Et les lunettes, c'est libre mais alors c'est soit noir, des lunettes transparentes, soit rouges, pour que ce soit tiptop pour la photo comme ça, il y a tellement d'années que nous attendons cette piscine. .. et les membres des commissions sportives du Parlement, de la Région wallonne et de la Communauté doivent être non loin de moi pour plonger bien entendu le moment venu. Donc, la piscine, le MOHA, revitalisation urbaine, je n'y reviendrai pas vous connaissez tout le travail qui est réalisé. Encore quelques mots sur les dossiers des fonds européens. Vous avez vu que cette année on engage pas moins de 50 millions là-dessus, qu'en tout c'est 107 millions, vous connaissez les différents projets mais je veux réinsister sur la gare de Mons et le plan masse, la gare qui est financée à 100% par la SNCB et la Société Wallonne des Transports parce que les premiers quais de la gare sont des quais de bus et le reste des quais de trains avec 800 places de parking et alors donc bien sûr la passerelle, c'est une éco gare et alors, comme vous pouvez le voir, ceci c'est le plan masse de la SNCB, vous voyez là le Centre de Congrès, le terrain est pollué, le dossier doit passer normalement demain soit il sera approuvé, soit la fois prochaine, pour dépolluer, à côté du Centre de Congrès il y aura un hôtel. Ici, vous voyez la construction de bâtiments qui vont servir tantôt à des bureaux, tantôt à des maternités d'entreprises technologiques et vous voyez également la programmation de la SNCB de réaliser là également des bâtiments qui pourraient avoir le même objet. Quoi qu'il en soit, pour le moment donc nous avons ce plan masse réalisé par la SNCB avec une harmonisation entre la gare qui passe de l'autre côté, le Centre de Congrès et un hôtel, tout ça devant

être réalisé pour 2014, autant vous dire qu'il y a un petit stress dans les différentes programmations mais bon, à l'impossible, nul n'est tenu ! Mons 2015, vous en connaissez toute la donnée, je ne vais pas insister, ça se poursuit normalement, la Province de Hainaut d'ailleurs devrait normalement voter en janvier le budget et le transfert des fonds budgétaires comme convenu. Les autres gouvernements, je dirai avec un léger tassement, honorent leurs engagements et donc, pour le moment, avec les discussions avec des privés et les pouvoirs publics, nous en sommes à un budget de 80 millions pour une contribution de 3 millions par la Ville et puis on continue alors l'attractivité des entreprises, j'y reviendrai notamment dans le domaine technologique mais pas uniquement. Voilà. En nous excusant auprès de vous si nous avons été un peu long mais comme vous le savez, ce n'est qu'une fois par an que nous avons l'occasion de vous présenter les différents budgets et d'en discuter en profondeur, vous avez la parole, je vous en prie, je prends note de toutes les interventions et puis nous répondrons aux questions. Qui demande la parole ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, M. le Bourgmestre. Voici donc la présentation du premier budget montois soumis à l'application de son plan de gestion et donc vous nous présentez à l'ordinaire un déficit de 2.700.000 euros avec une ponction de 200.000 euros sur les réserves que je ne comprends pas très bien puisqu'on peut présenter un déficit cette année-ci et je n'ai pas eu vraiment d'explications par rapport à la ponction des 200.000, donc je ne sais pas comment la justifier mais bon, voilà et un déficit de 1.123.000 à l'extraordinaire. Alors, la présentation a été permise par la Région wallonne pour cet exercice ainsi que pour les deux prochains mais en ce qui nous concerne ça ne change pas grand-chose, à nos yeux, en effet, les budgets présentés les dernières années en équilibre ne relevaient que d'un exercice d'écritures selon nous et non d'une réelle situation positive. Nous le répétons et vous le soulignez d'ailleurs aussi, le problème financier de la Ville est structurel et donc la seule solution pour nous sortir des difficultés financières est une augmentation significative des recettes, couplées évidemment à une limitation des dépenses. D'autant plus que l'objectif d'atteindre un réel équilibre en 2013, pour arriver à ça, il va aussi falloir faire face aux charges liées à la nouvelle piscine, aux charges liées aux dossiers Convergence, à une zone de Police en grosse difficulté budgétaire, à la mise en place de la nouvelle zone de secours et aux conséquences dont on a déjà parlé, des négociations fédérales et la régionalisation probable de pas mal de matières. C'est donc l'exercice auquel vous vous êtes livrés en nous présentant ce plan de gestion qui, dès 2013, nous promet un budget à

l'équilibre et même un boni en 2015, tout ça en nous annonçant cette année 70 millions d'euros d'investissements, dont 51 millions hors quota, soit 20 millions pour l'usuel, le quotidien et 50 millions pour les dossiers Convergence. En ce qui concerne les recettes du budget ordinaire, au niveau des recettes les bonnes nouvelles à souligner sont certainement l'augmentation sans modification du taux de l'IPP ainsi que l'augmentation du fonds des communes et de la redevance pour l'occupation du domaine public par le domaine gazier. Par contre, l'année dernière, vous nous annonciez de la créativité et de l'inventivité au niveau des taxes afin de créer des rentrées supplémentaires dont là nous serions les propres gestionnaires, or, hormis les indexations substantielles qui nous été présentées, on n'a rien relevé de réellement neuf à ce niveau là et comme nous l'avons déjà souligné, un assainissement des finances de la Ville relèvera d'une combinaison des limites de dépenses et de nouvelles rentrées significatives. Je rappelle une proposition de Guillaume HAMBYE qui suggérait l'année dernière une possible taxe sur certains actes notariaux, qu'apparemment on n'a pas jugée utile de retenir. Alors, effectivement, on ne voit pas de nouvelles rentrées financières structurelles qui renfloueraient les caisses, ni de réelles limites de dépenses mais plutôt une réduction, une maîtrise de coûts ordinaire pour compenser l'augmentation marquée des projets extraordinaires. Au niveau des dépenses et des dépenses liées au personnel particulièrement, on est tous conscients que la masse salariale est le coût le plus élevé d'une commune, comme de n'importe quelle entreprise ou organisation d'ailleurs. Donc, comment arriver à maintenir un service à la population de qualité tout en diminuant ou en maîtrisant son coût global ? C'est donc essentiellement sur l'efficacité GRH et des services que porte votre plan de gestion et en tant que citoyens, on ne peut qu'adhérer à l'objectif mais comme l'a souligné ma collègue Anne-Marie MERCIER, vous n'annoncez pas le non remplacement et le non engagement du personnel, c'est martelé dans les textes donc vous décrivez le non remplacement systématique des départs au sein du personnel d'ici à 2015 et donc le non engagement supplémentaire. Non seulement ça nous paraît difficilement tenable surtout dans certains services qui sont déjà surbookés et qui le seront encore plus à l'avenir, je pense au marché public, à la cellule Convergence, à la cellule Culture, au service Urbanisme, mais ça fait passer aussi à la trappe des plans emplois, comme le plan premier emploi, dont nos jeunes ont bien besoin à propos duquel vous nous avez à nouveau demandé une dérogation le mois dernier, c'est regrettable. A un niveau fédéral, vous votez des plans favorisant l'emploi jeunes et à un niveau où vous pouvez le mettre

en œuvre, vous y dérogez. Enfin, je relève dans votre note politique générale ceci, les recrutements seront plus rares, l'accent devra donc être porté sur les performances et les compétences. Mais je me demandais en fait sur quoi on mettait l'accent avant. Du point de vue du fonctionnement, vous présentez un plan de redéploiement dont les pistes suivies sont notamment le rassemblement des services à finalités communes et similaires, des synergies interservices, un rassemblement géographique en gardant une gestion de proximité. Ici, j'avais une question précise en fait on a voté l'achat du terrain militaire de Ghlin le mois dernier ou il y a deux mois en nous expliquant qu'on y regrouperait tous les services techniques. Par ailleurs, je vois encore des gros investissements pour les ateliers Piérart et Brisselot et dans la note de politique générale, vous parlez de réduire 12 implantations, je ne savais pas qu'il y en avait autant en fait, au nombre de 4, donc est-ce que vous pourriez m'expliquer lesquelles resteraient et à partir de quand concrètement tout sera rassemblé ? Vous nous signalez aussi la mise en place de procédures d'évaluation et de contrôle permanents, ce qui est très intéressant, donc comme je viens de le dire les pistes semblent fort intéressantes et même à mon avis inévitables car comme on l'a déjà souligné, ça relève plus d'une bonne gestion que d'un plan de gestion dans le cadre de difficultés budgétaires. Mais le résultat limitera certainement des coûts ce qui permettra un rééquilibrage avec des dépenses supplémentaires en matière de charges liées à la piscine, aux projets Convergence notamment. Par ailleurs, vous soulignez aussi la réalisation d'un cadastre énergétique des bâtiments. En fait, je crois que c'est la troisième année consécutive qu'on nous annonce le cadastre donc j'aimerais savoir quand il va nous être présenté, si vous avez un délai dans le temps et quand on va mettre en place des procédures pour remédier aux pertes. Enfin, pour terminer positivement sur les frais de fonctionnement, il apparaît que l'augmentation des coûts liés à la téléphonie qui posaient problèmes les années précédentes semblent à présent limités, maîtrisés et que ça fera encore l'objet de toutes les attentions à l'avenir, donc ça nous nous en félicitons. Au niveau des transferts et en ce qui concerne le CPAS, il est donc à souligner positivement une majoration de l'intervention communale de plus de 1 million d'euros pour 2011. Cependant, la majoration n'empêche pas un nouveau prélèvement du CPAS sur ses réserves qui sont maintenant définitivement épuisées. On se pose la question de savoir ce qui va se passer en 2012. D'autres augmentations de la dotation sont prévues à l'avenir mais est-ce que ça va suffire à garder la tête hors de l'eau ? Notre remarque principale concerne donc la gestion à court terme du CPAS et un manque de perspectives claires en matière d'idées

neuves en financement. On demande s'il n'y a pas possibilité d'avoir un budget prospectif pour 2012 avec des mesures éventuellement chiffrées si possible. On se pose aussi la question de savoir quel est l'intérêt, pour la Ville ou le CPAS, de reprendre l'accueil de la petite enfance. A en croire dans les commentaires dans les dossiers liés au budget, il s'agit en fait d'une opération blanche, alors quelle est la réelle plus value de transférer la gestion au CPAS ? Cette opération est-elle si blanche que ça ?

Globalement, on voit qu'en personnel et en fonctionnement, cela représente 2 millions 6 et sauf erreur de ma part, la Ville versera au CPAS un million moins deux cents mille pour l'action citoyenne et 1 million trois venant de l'ONE. Donc, on n'est pas tout à fait au compte, est-ce que ceci est compensé par la nouvelle hausse de la dotation en 2012 ?

Aussi, nous avons souligné une petite incohérence à propos des recettes mentionnées pour la MRS d'Havré. Dans le document des dépenses et recettes, on renseigne un montant de 419.000 euros et dans le document technique, on nous renseigne plus de 639.000 euros, donc je ne sais pas s'il y a une explication par rapport à ça ? On souligne aussi ici la regrettable suppression du service de garde d'enfants malades à domicile. Si on est d'accord sur les économies substantielles à réaliser, on l'est nettement moins sur le fait de supprimer des services chers et utiles à la population montoise. En ce qui concerne la zone de police et ici c'est selon moi le point le plus noir de la situation actuellement, la zone de police Mons-Quévy présente cette année un équilibre grâce au non remplacement de cinq agents, cinq agents qui disparaissent du Corps qui n'était déjà pas au nombre d'agents conseillés pour notre zone. Donc, pour faire face aux charges d'emprunts liés au nouveau commissariat notamment, on se voit dans l'obligation de ne pas remplacer des agents. On doit aussi tenir ses engagements en matière d'avantages sociaux comme on s'en engagé de verser auprès du personnel. On note au passage que le nouveau bâtiment coûte 4 millions d'euros, qu'on y prévoit 10 millions d'euros mais ça on l'a déjà expliqué. Alors, comme je viens de le dire le quota des policiers pour notre zone n'est pas atteint, il diminue encore et ce qui plombe entre autres les budgets, ce sont les heures supplémentaires de ces agents. Et là, on se trouve dans un cercle vicieux parce que moins il y a de policiers et plus d'heures supplémentaires il faudra prester et donc payer. D'autant, si on reprend la note de politique que vous nous avez présentée, l'une de vos grandes priorités est de voir plus d'agents dans les rues, sur le terrain, d'offrir la sécurité aux citoyens mais je vois mal comment tout cela est possible surtout si on reprend les missions en matière de délinquance environnementale qui reviennent aussi souvent dans la note de politique et

qu'on souhaite encore plus développées avec la zone de police. Enfin, pour terminer avec la zone de police, les budgets sont présentés sur base de comptes non encore approuvés par l'autorité de tutelle depuis 2003 en fait, ce qui signifie qu'on projette des budgets sans connaître la situation réelle des finances. Ces deux dernières années, un minimum de sagesse présume le compte à l'équilibre mais durant les années précédentes, on l'a supposé en boni. Imaginez donc le potentiel déficit de la zone de police. Au niveau des transferts, je vais faire un petit crochet sur le ramassage des déchets, je pense que le Bourgmestre l'a souligné aussi, ça coûte cher, beaucoup trop cher, 4 millions et demi, et donc selon votre note concernant les services généraux en matière d'environnement, vous attachez une attention toute particulière au prix des déchets, aux papiers-cartons et aux déchets organiques, est-ce que ce n'est pas une bonne base de réflexion pour revoir ou réenvisager un ramassage spécifique des déchets organiques qui permet dans d'autres communes un gain pour les finances de la Ville, un gain pour les finances du citoyen et un gain pour l'environnement. Au niveau extraordinaire, mais donc essentiellement ça concerne les projets Convergence, le programme d'investissements pour l'année 2011, je l'ai déjà dit est porté à hauteur de 70 millions d'euros, donc 20 millions pour le programme 2011 et 50 millions pour les projets Convergence. Outre donc les larges sommes investies dans les projets Convergence, et je sais que vous allez me répondre que nous sommes subsidiés à 90% et que ce n'est pas parce qu'on n'a pas d'argent qu'il ne faut pas avancer mais tout de même les fonds ils sont tous publics même si pas spécifiquement montois, ensuite si les projets sont subsidiés, le personnel qui y travaille sur tous ces projets, donc Convergence et marchés publics, les travaux, urbanisme, tout ça, c'est aussi du salaire à charge de la commune. Par ailleurs, on n'est toujours pas convaincus que la Ville s'en sortira financièrement complètement indemne à tout le moins quand on nous cite des montants de l'ordre de 1 millions d'euros de frais de fonctionnement. Pour le Centre de Congrès je sais que vous avez prévu de le confier à une gestion privée mais on voit que même d'une gestion privée découle des frais encore pour la commune. Alors, outre les finances dont on a déjà beaucoup parlé, dès 2011 j'ai relevé les divers gros chantiers au ou à proximité du Centre-Ville, soit le quartier du Béguinage, les rues de la Halle et de la Clef, la rue de Nimy et l'axe gare rue des Capucins, sans compter le chantier du Centre de Congrès Avenue de Jemappes et ce rond-point Porte de Ghlin qui n'en finit plus de causer des embarras de circulation. En fait, en 2011, Mons deviendra une Ville « chantiers » mais quid de la mobilité ? Je n'ai rien trouvé à cet égard dans votre note, à

peine une ébauche de réflexion autour de l'accès du futur Centre de Congrès mais comment d'ici à 2015, les montois vont-ils accéder à leur Centre-Ville ? A-t-on prévu un plan de mobilité spécifique pour cette période ? Comment est-ce que les commerçants du centre vont-ils vivre cette période ? On sait qu'à La Louvière, ça a été particulièrement dur pour eux. A-t-on prévu une politique de compensation ? Si c'est le cas, je n'ai pas trouvé trace dans votre présentation. En conclusion, il y a des pistes, des idées intéressantes à mettre en place en matière de redéploiement de services en tout cas mais de là à arriver au résultat que vous nous présentez, à savoir un équilibre parfait en 2013 et même un excédent en 2015, nous restons plus que sceptiques. Et quid des futures charges liées à Convergence ? Quid des 500.000 euros annuels liés à la charge de la nouvelle piscine ? Quid de la situation de notre zone de police ? Quid de cette nouvelle zone de secours ? Quid des coûts engendrés par le Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire qui va aussi nous coûter ? Et comment pourra-t-on encore faire face à de nouvelles charges supplémentaires qui vont découler de la régionalisation probable de certaines matières ? Par ailleurs, comment accepter que notre zone de police se voit amputer chaque année d'agents pour maintenir un équilibre financier alors qu'on leur demande de remplir de plus en plus de missions et qu'ils sont déjà en sous effectifs ? Enfin, comment souscrire à la suppression de services rendus à la population montoise comme la garde d'enfants malades à domicile sous prétexte de manquer d'argent ? Pour finir et vous le soulignez vous-même, la Ville, le CPAS et notre zone de police évolueront dans un contexte budgétaire compliqué pour les cinq prochaines années. C'est le moins qu'on puisse dire et on pourrait ajouter et après 2015 ? Vous le dites vous-mêmes, la vigilance budgétaire à tous niveaux reste de mise. C'est le meilleur conseil qu'on pourrait vous donner même si manifestement, dans ce contexte budgétaire et politique particulièrement critique, continuer d'investir dans des projets ne vous inquiète apparemment pas trop. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame. Est-ce que dans le groupe CdH d'autres souhaitent dire quelque chose ? On passe à Ecolo, M. VISEUR, je vous en prie.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre et d'abord je voulais vous remercier pour la présentation claire qui a eu lieu maintenant et aussi pour la note de politique générale qu'on a reçue qui est fort fouillée par rapport aux années précédentes. Bien sûr, ça donne une impression presque idyllique de ce qui se passe et de ce qui va se passer à Mons et je vous préviens déjà que mon intervention sera un peu moins idyllique.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Après les fleurs, on va recevoir le pot !

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Non, il y aura encore quelques fleurs de temps en temps mais il n'y aura pas que des fleurs quand même ! Il y aura quelques graviers avec. Le débat budgétaire de cette année est largement sans surprises puisqu'on a discuté il y a deux mois du plan de gestion, on annonçait un déficit de 2 millions 9 avec un prélèvement de 200.000 euros, bien c'est ce qu'on nous présente grosso modo même s'il y a une petite différence de 15.000 euros, ça n'est pas significatif, ça ne donne pas une grande surprise. J'ai essayé de savoir en Commission pourquoi 200.000 euros, pourquoi pas plus, pourquoi pas moins ou pourquoi rien du tout, on m'a dit mais non, c'est comme ça, il n'y a pas de justification rationnelle, on a décidé 200.000 euros, comme ça, peut-on qu'on a joué au « vogelpik », je ne sais pas mais en tout cas l'Echevin des Finances n'a pas pu me donner une explication rationnelle sur ce montant. Mais ce n'est pas grave de toute façon, ce qu'on prend aujourd'hui, on ne le prendra plus après donc... Puisqu'on ne va pas trop discuter de chiffres, on peut s'attacher plus largement à discuter de la politique du Collège sans devoir répéter tous les chiffres du mois d'octobre. Et, ce qui me frappe dans la politique du Collège, c'est qu'à Mons, il y a des dépenses pour lesquelles il n'y a pas d'argent et puis il y a celles pour lesquelles on trouve toujours des sous. Alors, pas d'argent, la liste est relativement longue, excusez-moi mais c'est comme ça, ce sont des exemples, en matière d'enfance et de jeunesse d'abord, Mme PREVOT d'ailleurs parlera plus largement de la suppression des préguardiennats, des crèches pour enfants malades et maintenant du service à domicile pour les enfants malades mais un autre exemple dont mon collègue Christophe DUBOIS vous parlera, ce sont les maisons de jeunes. En tant que Président de la Commission Jeunesse, j'avais demandé, j'avais invité une délégation du Conseil communal des jeunes et une de leur demande plus précise c'était la création d'une maison de jeunes dans l'intra muros. Et l'une des réponses les plus précises qu'ils ont eues, c'est qu'il n'y a pas de budget à la Ville de Mons pour ça. Toujours en matière de jeunesse d'ailleurs et je veux rappeler quand même en insistant ce que Mme MOUCHERON vous a déjà dit à propos de la demande de dispense d'engagements des premiers emplois. Vous avez décidé les mêmes partis dans d'autres niveaux de pouvoir qu'il fallait engager des jeunes mais en tant que employeur au niveau montois, vous demandez une dérogation. Alors, pourtant qu'on sait que la situation en matière d'emploi est quand même très grave y compris pour les jeunes, c'est toujours les mêmes motifs, ce sont les budgets, une étude de l'OCDE d'ailleurs vient de rappeler la

catastrophe en matière de l'emploi des jeunes un peu partout, c'est le cas ici chez nous aussi. On demande des dérogations pour ne pas devoir en engager. En matière de mobilité, autre chapitre, au dernier Conseil, en novembre, j'ai eu l'occasion de dire tout le mal que je pensais du rapport de la cellule Mobilité qui nous était soumis, un rapport nul et vide, pourquoi ? Un seul fonctionnaire à la cellule Mobilité, il est en congé maladie de longue durée et on n'a pas de sous pour le remplacer, conclusion, il n'y a plus de politique de mobilité. En matière d'environnement, il y a eu, il y a 2 ou 3 conseils, un citoyen qui a fait une interpellation sur la mise en place du plan communal de développement de la nature, le PCDN qui figure bien dans votre déclaration politique mais M. MARTIN a répondu et je le cite : qu'une actualisation complète des fiches du PCDN n'est naturellement pas envisageable à ce stade compte tenu des moyens limités de notre Administration. Donc, pour ce chapitre là, non plus ! Plus grave encore me semble-t-il, ce sont les primes qui étaient promises aux citoyens qui ont installé des panneaux photovoltaïques. J'ai ici une lettre de la Ville de Mons dans mon dossier qui dit ceci, je cite : nous sommes au regret de vous informer que nous ne pouvons y réserver une suite favorable en raison du fait que le budget 2010 et la modification budgétaire déjà réalisée sont épuisés. Décision du Collège communal du 25 mars 2010 - j'insiste sur la date - Le plan de gestion budgétaire de l'Administration communale ne nous permettant pas d'envisager une seconde modification budgétaire afin de satisfaire à toutes les demandes de primes. Et bien moi, je dis qu'on a trompé le citoyen, on lui a fait miroiter des primes pour 2010 et depuis mars 2010 la Ville ne les paie plus. Vous avez d'ailleurs carrément supprimé la prime pour les panneaux solaires en 2011, je sais bien que vous allez me dire, comme à la Région wallonne, ce qui est exact sauf que là en compensation il y a des primes à l'isolation, à Mons, il n'y a pas de compensation, reste juste une prime pour les zones énergétiques de 40 euros. Une aumône, 40 euros, pas même 10% du coût d'un audit puisque vous dites vous-mêmes que ça coûte entre 600 et 700 euros. En matière de sports, la remise en ordre de la piscine de Flénu aurait coûté trop cher pour les finances montoises. Mais, c'est vrai, on va avoir une nouvelle piscine donc tout le monde se réjouit, moi je n'avais qu'un maillot vert, je vous préviens mais je vais quand même en acheter un rouge pour vous faire plaisir, pour pouvoir plonger ce jour là avec vous mais....

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : le vert est accepté, c'est juste pour la photo...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : je ne veux pas faire tâche, quand même ! Bref, on va avoir une nouvelle piscine, on est bien contents mais quand même pour une Ville de

90.000 habitants, celle de Flénu n'aurait pas été inutile et je veux aussi constater que les tribunes qui restent à moitié vides du stade Tondreau, les terrains synthétiques, le marquoir du basket, etc. tout ce sur quoi je suis déjà intervenu plusieurs fois mais tout ça avance bien plus vite que les espaces de jeux pour les jeunes dans les quartiers, les aires multi sports qui se trouvaient dans votre déclaration politique. Un autre aspect. Nous avons voté une motion humanitaire en mars 2009 de soutien à la population palestinienne, mais la Ville n'avait pas un kopek à mettre là-dessus, donc ça s'est résumé à faire du cinéma, c'est-à-dire à projeter des films à Plaza sur le problème de la Palestine parce que pour ça on a eu un subside à la Coopération au Développement. Faire du cinéma comme action humanitaire, on a vu mieux et d'ailleurs j'ai relevé que dans la liste des subsides aux associations, la Coopération au Développement est généreusement gratifiée de 868 euros pour l'année, notre groupe a introduit un amendement pour le porter à 5.898 euros mais je parlerai de mes amendements un peu plus tard à la fin de mon intervention. Pour la culture, oui, il y a des budgets, vous nous avez dit que ce n'était pas si énorme que ça, c'est vrai mais je me permets quand même de relever que pour l'article 27 qui je cite : permet l'accès à la culture aux personnes ayant peu de revenus, et bien, pour l'article 27 il y a pour toute l'année 3.500 euros, je trouve que ce n'est pas comme ça que nous allons permettre à tous de participer à ce grand événement de Mons 2015 et donc ça fait l'objet d'un deuxième amendement pour doubler ce montant. Bref, allez la liste n'est pas exhaustive mais j'en reste là de tout ce à quoi il a fallu renoncer, faute de budget. Mais l'autre versant maintenant. Pendant ce temps et je prends pour exemple le Conseil communal de septembre 2010, nous avons voté dans le seul cadre des Convergence, point 18 : un marché d'assurances : 768.000 euros, j'arrondis, point 19 : conception et réalisation du Centre de Congrès : 31.368.000 - point 21 : marché pour les façades de la Grand'Place et du Théâtre : 880.000 - point 21 ter : étude de caractérisation pour le Centre de Congrès : 31.000 puis 14.000. Bref, sur ces quatre points là 33 millions d'euros qui ont été engagés. Et d'ailleurs, il n'y a pas un Conseil où nous ne sommes pas amenés à voter des marchés dans le cadre du programme Convergence et auparavant c'était le Phasing Out et encore avant c'était l'Objectif 1. Alors, je connais votre réponse

- 1) ça ne coûte que 10% à la Ville d'une part
- 2) ce sont des projets structurants.

Et ça, cela me paraît des beaux débats à avoir et donc je vais les aborder peut-être d'un autre point de vue que vous mais enfin, au moins abordons ces débats là. Alors, le

courriel pour la Ville d'abord. D'accord, ça coûterait que 10% mais de 33 millions, ça fait déjà 3.300.000 que pour ces 4 points là, c'est-à-dire même si la comparaison est un peu boiteuse, plus que le déficit du budget tel qu'il est présenté ici à l'ordinaire pour 2011. Mais selon moi le coût réel est nettement plus élevé que les 10%. Alors, sous le règne de l'Echevin MILLER, j'ai plusieurs fois demandé d'avoir une vue claire de ce que coûtaient les projets Convergence, compte tenu des marchés annexes. Parce qu'il y a à chaque fois des marchés annexes plus les intérêts sur la partie qui incombe à la Ville, c'est-à-dire les intérêts sur les emprunts des fameux 10% + les intérêts sur l'escompte des subsides parce que les subsides on ne les a qu'après donc il faut d'abord escompter sauf qu'on a parfois des avances mais enfin il faut en général payer des intérêts sur l'escompte des subsides. On ne m'a jamais refusé ces chiffres mais je ne les ai jamais reçus. Donc, j'ai remis le couvert, M. BEUGNIES, sous le règne du nouvel Echevin des Finances et cette fois, j'ai reçu quelque chose. Ah bon, j'ai reçu quelque chose mais quand même de très partiel, c'est-à-dire qu'il s'agit des emprunts et escomptes de subsides conclus par le Collège entre avril et août 2010, donc 5 mois. Et bien, dans les chiffres que j'ai reçus, je les arrondis un peu, sur un total de 831.000 euros pour l'ensemble des projets Convergence, il y en avait 314.000 qui ne sont pas subsidiés du tout, sur 831.000, 314.000 ne sont pas subsidiés. Parce que, contrairement à ce qu'on m'a toujours répondu, il apparaît que certains marchés annexes sont entièrement à charge de la Ville. Les honoraires des auteurs de projet sont bien subsidiés à 90%, ça c'est exact mais les marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrages, c'est-à-dire les analyses des offres, la réalisation des cahiers spéciaux de charges, etc., ça c'est à 100% à charge de la Ville parce que normalement c'est le personnel communal qui doit faire ça. Mais, comme on rogne sur le personnel communal, évidemment, on ne peut pas gagner des deux côtés et puisqu'on n'a pas le personnel pour le faire, il faut bien conclure des marchés extérieurs. Les missions de conseillers juridiques non plus ne sont pas subsidiés, c'est entièrement à charge de la Ville et tout ça est financé bien sûr, ce genre de marchés, à charge de la Ville est financé par emprunts. Alors, pour la période considérée, je rappelle que c'est d'avril à août 2010, si on additionne ces missions spéciales + les 10%, on arrive déjà à 44% de prise en charge propre sur les 831.000 et encore il faudrait logiquement ajouter les intérêts sur les emprunts et sur les escomptes. Là, je n'ai pas eu les chiffres. A mon avis, pour cette période, on dépasserait à 50% à charge de la Ville. Alors, cette proportion de 50% pour la période envisagée n'est pas, à mon avis, représentative de l'ensemble, n'est pas représentative de l'ensemble de

Convergence. Mais je ne cite que des chiffres que j'ai reçus officiellement, de chez vous. Bref, 50% je ne crois pas que ce soit ça qui est à charge de la Ville mais même si on divise par deux, on arriverait encore à 25%, peut-être un peu moins, ce qui me paraît plus réaliste que le total des marchés annexes, des intérêts sur les emprunts et des intérêts sur les escomptes, on arrive au moins à 20%. Ces chiffres sont approximatifs, je m'en excuse mais on n'aime pas trop semble-t-il que l'opposition demande des chiffres trop précis. Alors, ça demanderait du travail d'avoir une vision claire du coût des projets Objectif 1 plus le Phasing Out plus Convergence mais on préfère peut-être rester dans le flou. Mais moi j'affirme et sans risquer de me tromper que le chiffre constamment avancé d'une participation de 10% à charge de la Ville, que c'est un chiffre erroné et très sous-estimé. Alors, je veux revenir ici, même si je n'avais pas préparé ça, sur quelque chose de l'exposé de M. BEUGNIES. Il nous dit que la charge annuelle pour 70 millions d'investissements est une charge de 1.438.000, soit 2,05%, que c'est un cadeau pour l'avenir. Alors, première chose, la charge à l'ordinaire, M. BEUGNIES vous le savez très bien, est en général de 6 mois pour l'année parce qu'on n'investit pas tout au 1^{er} janvier, les investissements se font du 1^{er} janvier au 31 décembre, donc pour des investissements de 70 millions sur l'ensemble de l'année, on compte qu'en moyenne la charge à l'ordinaire sera de 6 mois et pas d'un an, donc de 2% on passerait à 4% annuellement et pas à 2%. Mais, c'est quand même de toute façon une charge annuelle de 1 million et demi, c'est de l'argent public, Mme MOUCHERON en a parlé, de l'argent public, nous devons être parcimonieux avec l'argent public, c'est toujours l'argent du citoyen, Région wallonne ou Europe. Et, de toute façon, c'est vrai que ce million et demi par an, et bien, ça permettrait de faire d'autres choix qui seraient les nôtres, qui ne sont pas les vôtres mais c'est de ça qu'on débat justement aujourd'hui. Alors, ça c'était le premier débat sur ce que ça coûte réellement à la Ville, pour le deuxième débat est-ce que ces dépenses sont structurantes ?

D'abord, il faudrait s'entendre sur le terme « structurant », mais bon, ça n'apprend rien d'aller au dictionnaire, c'est ce qui donne une structure, c'est rien du tout ça mais je vous propose de considérer comme « structurant », toutes dépenses qui contribuent à résoudre les problèmes essentiels de Mons. Je crois d'ailleurs que M. le Bourgmestre malheureusement sorti maintenant, utilise le mot de structurant dans ce sens là lorsqu'on parle des investissements de la Ville. Alors, on peut mettre beaucoup de choses en avant, les problèmes de Mons, les montois et les montoises mais je retiens deux aspects, les finances de la Ville et la situation socio économique de Mons et sa

région. Alors, dans le premier aspect, les finances de la Ville, est-ce que ces dépenses sont des dépenses structurantes pour les finances de la Ville ? Mais sûrement pas, je viens de le démontrer, ça coûte même plus que les 10% et c'est quand même des charges pour l'avenir. Parce que ça peut exister des dépenses qui seraient structurantes pour le futur. D'autres types de dépenses comme par exemple un plan d'isolation générale des bâtiments communaux, ça donnerait un return important pour les dépenses énergétiques des années suivantes et donc ça c'est ce que j'appellerais les dépenses structurantes pour les finances. Le deuxième aspect, est-ce que ces dépenses sont structurantes quant à la situation socio économique de Mons et sa région, eh bien, oui et non, ça dépend. Le centre de Congrès, pour moi, est un bel exemple de dépense qui apportera à Mons un plus, réellement, parce qu'il n'existe pas beaucoup de structures comme ça en Wallonie et que notre Centre de Congrès entraînera vers Mons, des personnes, généralement des décideurs, qui découvriront Mons, à qui on pourra accueillir un bon accueil. A l'autre bout du raisonnement, des dépenses, notamment, je reviens avec celles de la Grand-Place, n'apportent rien du tout à cet égard, au point de vue structurant. La fameuse fontaine, le rond en pierre au milieu de la Place et par-dessus tout, pour moi, cette rampe des Sacquiaux qui est chère et ridicule, ça n'apporte rien de structurant aux problèmes de la Ville de Mons. Je veux ajouter, d'ailleurs, ici, même si ce n'est pas directement dans le budget de la Ville, mais on en a parlé dans la présentation, pour moi, la nouvelle gare non plus n'a rien de structurant, puisque l'actuelle gare rend tous les services que l'on peut demander à une gare. Seule l'aspect passerelle va offrir un nouveau service puisque c'est la liaison entre le Mons « historique » et les Grands-Prés, mais une passerelle aurait pu être suffisante du point de vue de dépenses structurantes. Alors entre les deux, entre celles qui sont tout à fait structurantes et celles qui ne le sont pas, eh bien, il y a toute la sauvegarde et la restauration du Patrimoine que nous soutenons parce que ça peut donner une image positive de Mons. On est bien d'accord qu'une ville en ruine n'aurait aucun pouvoir attractif, évidemment. Donc, on a soutenu ces dépenses en général même si certaines ont été très mal réfléchies et exécutées, et je pense, en particulier, au BAM sur lequel on a déjà beaucoup parlé. Mais du point de vue de la situation socio-économique de Mons, il y a une autre remarque à faire, c'est que Mons ne sera pas un îlot de prospérité au milieu d'une région pauvre, ça ce n'est pas possible. C'est toute la région qui doit s'en sortir et à cet égard, les chiffres qui ont été publiés récemment par la presse et qui montrent que Mons s'est taillé la part du lion en matière de convergence, c'est quand

même des chiffres qui interpellent et qui sont alarmants. Conclusion de tout ceci, ce n'est pas parce qu'une dépense est subsidiée qu'il faut nécessairement sauter dessus, surtout quand il s'agit d'argent public réclamant de la parcimonie, il faut montrer, à mon avis, plus de discernement dans l'engagement des dépenses. Tout ceci, toute votre politique, me semble ressortir d'une logique qui est plus quantitative que qualitative. Il faut inverser cette tendance, c'est une tendance culturelle qui donne priorité au quantitatif et ça, ça existe depuis la nuit des temps. Il faut que tout le monde, et y compris les pouvoirs publics, se convertisse au principe de la simplicité volontaire, il faut s'imprégner de ces principes-là. Cela veut dire qu'on peut être heureux avec moins. C'est évidemment quelque chose qui prendra beaucoup de temps parce que c'est une révolution culturelle en soi mais c'est quand même une raison de plus de commencer tout de suite puisqu'il faudra du temps. Pour conclure, je reprendrai volontiers la fin du discours qui a été prononcé par notre Bourgmestre lors de l'installation du Conseil. Il souhaitait tout à la fin, je le cite « une ville où il fait bon vivre, une ville où, pour paraphraser Périclès, toutes les bonnes choses de ce monde surviendraient ». Je partage ce point de vue, évidemment, mais je regrette qu'à Mons, on confonde trop souvent « bonnes choses » et « grandes choses ». La hauteur du sapin, dont on a déjà parlé tout à l'heure, c'est symbolique à cet égard. Quel que soit la hauteur du sapin, ça n'apportera pas une onde de bonheur en plus aux montoises et aux montois. On dirait qu'ici à Mons, il n'y a que les choses prestigieuses qui trouvent grâce aux yeux de la majorité, mais l'histoire a montré que la volonté de grandeur, voire parfois la folie de grandeur des dirigeants ne fait pas le bonheur des peuples, au contraire. Déjà, je souhaite que la Majorité puisse s'en souvenir de temps en temps. Maintenant je voudrais présenter mes deux amendements, comme ça je ne devrai pas reprendre la parole pour ça. Mes deux amendements prévoient ceci, des subsides à l'association Article 27, dont je vous ai dit qu'elle permettait aux personnes ayant des difficultés financières un accès à la culture les personnes ayant peu de revenu. Alors, si on veut que Mons 2015 soit vraiment l'affaire de tous, il faut vraiment tout faire pour impliquer la population, y compris les personnes pour qui la culture est un luxe au regard de leurs préoccupations quotidiennes et je trouve que le montant de € 3500 est notoirement insuffisant pour atteindre cet objectif, parce que l'asbl Article 27 à cet égard fait du bon travail. Donc, je propose de le doubler, même si ce sont des petites dépenses, il s'agit de les équilibrer, qu'on diminue l'intervention dans les frais énergétiques des grands clubs sportifs professionnels qui est à € 166.000, parce qu'au moins ça permet de les responsabiliser

vis-à-vis de leurs dépenses d'énergie. Ce n'est pas normal de payer leurs consommations énergétiques à leur place. Pourquoi feraient-ils des efforts pour la réduire si ce n'est pas eux ? Donc, ça a une double utilité de donner € 3500 en plus à l'Article 27 et de supprimer € 3500 sur ce poste des frais énergétiques des clubs professionnels. Le deuxième amendement, c'est à propos de la coopération développement. Il y a donc € 868 inscrits au budget, moi, je propose d'en inscrire € 5868, ça donne donc € 5000 de plus. Je justifie ça parce que le 12 novembre 2001, j'avais déposé une motion qui a été d'ailleurs votée à l'unanimité et qui s'appelait « ma commune n'est pas le bout du monde », et ça rencontrerait un objectif de cette motion parce que ça me permettrait de soutenir des associations montoises qui sont actives dans le domaine de la coopération au développement. On pourrait ainsi lancer un appel à projets en 2011, auquel pourraient répondre ces associations et la Ville de Mons pourrait distribuer ces € 5000, ce n'est pas énorme non plus. Et l'équilibre, eh bien, dans le même poste que celui que j'ai utilisé tout à l'heure, les € 166000 des dépenses énergétiques du monde sportif. Voilà, je demanderai bien sûr un vote sur les amendements tout à l'heure, lorsqu'on passera au vote. Merci de votre écoute.

Monsieur E. DIRUPO, Bourgmestre : Ok. Oui, je vous en prie, Madame.

Madame L. PREVOT, Conseillère : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Moi, je vais surtout parler du budget du CPAS avec quelques ramifications sur celui de la Ville et je ne vais pas vous étonner au travers des documents fournis toujours aussi clairs et bien documentés, j'ai relevé des points positifs et puis d'autres beaucoup moins. J'ai donc pu apprécier l'augmentation de l'intervention communale, ce n'est pas un scoop, nous la réclamions depuis longtemps. L'utilisation complète des points APE reçus par le CPAS. Il y a aussi des réalisations prometteuses qui ont été inaugurés en 2010, le fonds de réduction au coût des énergies, le pôle d'accueil social, la nouvelle MRS avec ses 221 lits qui permettent enfin aux personnes âgées de ne plus être hébergées à Havré dans l'inconfort et la vétusté. Mais pour ce dernier point, il faudra maîtriser les coûts de cette nouvelle structure. Il y a aussi l'ouverture à Flénu du magasin de mobiliers de seconde main, le « grenier aux trouvailles » qui s'étendra pour le bio-maraichage, je pense, après, mais enfin, c'est une heureuse initiative directement au service de tous, c'est un magasin fort agréable, clair, respectueux des personnes, il fournit du travail et une motivation supplémentaire à l'entreprise de formation par le travail et c'est très bien. Il semble déjà fort fréquenté mais a-t-on déjà pensé à garantir que son accès vise bien les personnes précarisées et non les brocanteurs ? Nous pensons aussi que le

recentrage au CPAS des affaires sociales et des services à l'enfance est finalement un projet assez cohérent mais pour autant que la Ville couvre bien à l'avenir tous les frais de personnel et de fonctionnement liés à ces nouvelles compétences. Et nous rejoignons Madame MOUCHERON parce que les chiffres semblent tout à fait clairs à ce sujet, nous posons d'ailleurs les mêmes questions. Donc, je voudrais aussi savoir si le CPAS devient locataire des lieux dont il va s'occuper ? Evidemment, nous avons quelques regrets et craintes à exprimer. Toutes ces mesures engagent cette mandature mais également la suivante et il me semble qu'il a manqué à un certain moment de débats et de concertations, notamment avec les représentants du personnel parce que l'information ne suffit pas et d'ailleurs, il semble que les représentants syndicaux aient manifesté pour obtenir une véritable concertation sociale. C'est absolument dommage, je pense justement là où les affaires sociales se concentrent. Et puis, c'est aussi dans l'urgence que certaines décisions liées au plan de gestion ont été prises, alors qu'elles nous engagent pour les cinq prochaines années. C'est tout à fait regrettable. Je dirais que le transfert de personnel entre la Ville et le CPAS toucherait au total une centaine de personnes. Et donc, ces personnes vont devoir s'adapter notamment à une mobilité qui est devenue la règle mais où l'humain ne trouve pas toujours son compte. Comme disait mon collègue, oui, il y a eu la suppression pour des questions budgétaires, du pré-gardiennat, de la crèche pour les enfants malades, etc. Aujourd'hui, il y a bien une structure qui va s'ouvrir à Hyon mais on supprime le service de garde à domicile des enfants malades. Il faut reconnaître que sur la Ville de Mons, même s'il y a plus de 200 enfants qui sont concernés, c'est même encore une goutte d'eau par rapport aux besoins. Je dirais que le CPAS se multiplie, il se « tentacularise ». Globalement, le CPAS va compter plus de mille emplois en 2011 et pourtant la situation sociale globale s'aggrave. Ça, je pense que vous le savez sans que je puisse vous le dire mais on a vu une augmentation pour les sans-abris de 716 % entre janvier 2008 et janvier 2009, les expulsions augmentent toujours, la médiation de dettes compte 400 dossiers en 2010 pour 200 en 2006 et à ce sujet il reste trois semaines d'attente pour obtenir le premier rendez-vous, ce qui signifie que c'est pas toujours facile d'accéder au service. Je rappelle que l'intervention aussi du CPAS sur les RIS financés à 60 % est en nette augmentation, il y en a 20 % depuis 2006. Donc, malgré la multiplication des services, ce qui me frappe aussi le plus depuis quelques années c'est que les plus démunis se sentent de moins en moins compris, soutenus. Une fraction toujours plus grande de la population décroche. J'entends par là qu'elle n'arrive plus à suivre le système, qu'elle

se sent exclue. On constate aussi que de plus en plus de familles ont tout à apprendre en matière d'IGN, de gestion, d'éducation, et vous avouerez que c'est un recul difficile à admettre. Et ainsi on peut se demander pourquoi la commission locale pour l'énergie, qui est constituée pour aider les personnes n'a vu que 12 personnes sur 45 répondre à la convocation. Le plan MEBAR, qui est fait pour l'octroi d'appareils de chauffage, est sous-utilisé, et le manque de pub n'explique pas tout. Ainsi, il y a eu 19 dossiers en 2009 et je pense que ça tourne autour des 17 pour les huit premiers mois 2010. Les candidats au travail sous article 60 dont de plus en plus difficiles à trouver. L'objectif pour 2011 est en nette diminution et passe de 250 à 220 agents. Nous avons aussi les sanctions du chômage qui ont augmenté de 213 % en deux ans. Ne trouvez-vous pas logique que des remises en question se fassent jour quand aux choix politiques effectués globalement dans notre société depuis ces dernières années. J'ai encore à noter l'atelier logement qui enregistre une baisse de 30 % de fréquentation alors que pour Toit & Moi, l'AIS et le CPAS réunis, on compte près de 1600 demandes de logements en attente. Vous voyez, les choix effectués finalement ne collent pas véritablement avec la réalité, le vécu des personnes. Et même si ce débat dépasse le cadre de cette assemblée, on peut se questionner sur la pertinence de certaines actions. Je pense que vous en êtes conscients. Il faut que ces actions retissent du lien social, développent la convivialité, qu'elles se basent sur l'existant. Nous l'avons déjà dit, mais ce ne sont pas les projets « clé sur porte » mais l'associatif qui est le premier moteur d'insertion. Il y a bien des appels à projets mais par ailleurs, et j'en ai déjà parlé ici, quand des citoyens se mobilisent, proposent leurs services, il arrive qu'ils ne reçoivent pas de réponses. Je n'ai rien trouvé sur les liens possibles ou existants avec le plan de cohésion sociale. Alors, qu'il me semble que c'était quelque chose de tout à fait possible et je dirai même, est-ce qu'il ne faudrait pas passer à un plan de cohérence sociale en plus de cohésion sociale ? Il faut du temps pour tout, me direz-vous, c'est exact. Mais en lien avec les projets de la Ville, je dirai que l'argent, par exemple, déversée à flot sur Jemappes et Flénu en matière d'urbanisme et de budget participatif, peut-il avoir vraiment eu, jusqu'ici, une vraie retombée sur le bien-être des habitants ? On peut en douter au vu, par exemple, des récentes actions des citoyens en matière de propreté, de sécurité et leur sentiment actuel d'être laissés pour compte par les autorités. Les chiffres en matière de sanction du chômage pour Jemappes sont de 32 %, pour 17 % de la population et donc, c'est aussi un chiffre interpellant à ce sujet. Quand on évoque des besoins quotidiens, satisfaire à la population, la réponse est trop souvent, comme mon collègue, d'ailleurs, en a parlé

beaucoup « il n'y a pas d'argent » ou « il faut attendre ». On a pu constater que pour les éclairages, les fêtes, les événements médiatisés, eh bien, c'était plus facile à débloquent. Je vous renvoie au point 25 et à la note de mes collègues. Et ici, j'ai quelques exemples, les femmes maltraitées devront encore aller jusqu'à La Louvière ou attendre le printemps pour accéder aux quatre appartements qui leur sont destinés car ceux-ci sont réservés au plan hiver. Ces appartements étaient auparavant réservés au transit. Il y a pour le moment, glissement d'utilisation et pas vraiment création. On peut aussi se demander ce que feront les personnes en difficulté, l'hiver prochain. De plus, j'ai aussi vu que l'AIS gère moins de logements en 2010, 242 au lieu de 278 en 2009. J'aurais souhaité connaître votre avis là-dessus. Alors, il y a aussi le cas de cette famille de 5 personnes qui a défrayé la chronique, l'accueil qu'elle a pu recevoir au CPAS n'est pas en cause ici, mais je retiendrai qu'actuellement, il n'y a pas de structures d'accueil possibles pour une grande famille à Mons. Tout ça pour arriver à dire que nos choix auraient été de donner la priorité à ces infrastructures proches du citoyen, plutôt qu'à des rénovations coûteuses ou événementielles. Je dirais enfin un mot du plan de gestion. Monsieur le Président faisait état d'une augmentation de 5 % du RIS à Mons contre 27,7 % dans le Hainaut, tant mieux, mais quand le plan de gestion se base sur un nombre stable, c'est-à-dire 0 %, j'en conclus que sur ce point, au moins, le plan de gestion est déjà dépassé. Nous avons entendu tout à l'heure parler du prélèvement sur le fonds de réserve qui est particulièrement important, plus de 5 millions d'euros, eh bien, ça obligera la Ville dès 2012 à couvrir tout nouveau déficit qui nous semble assez prévisible hélas. Et donc, pour toutes ces raisons évoquées, probablement, nous ne voterons pas le budget. Merci.

SORTIE DE M. DI RUPO = 35 présents

Madame C. HOUDART, Echevine-Présidente : Qui souhaite prendre la parole, s'il vous plaît ? Oui, je vous en prie.

Monsieur Ch. DUBOIS, Conseiller : Encore une fois, les jeunes ne sont pas une priorité pour la Ville de Mons, aucun projet neuf, ça stagne, et pourtant les besoins sont énormes. Je suis intervenu le mois dernier concernant les maisons de jeunes, alors que la Majorité Violette indique dans sa déclaration de début de mandature que des maisons de jeunes vont être créées dans les différents quartiers, nous voilà à quelques jours de 2011 et rien ou quasi rien n'a été entamé. Aucun budget n'est engagé et pas le moindre euro ne figure dans le budget proposé. Devons-nous conclure que les jeunes du Centre Ville, de Saint-Symphorien, Hyon, Nouvelles, Cibly et Harveng ne sont pas dignes

d'une attention de la Ville et que dire des ados d'Harmignies, de Ghlin, de Spiennes, de Villers ou encore d'Obourg, Havré, Saint-Denis et Nimy ? Alors, soyons bons joueurs. Tous les jeunes ne souhaitent pas se rendre dans des maisons de jeunes, il y a aussi des organisations de jeunesse, les scouts, les patros, les guides et toutes les autres associations. Eh bien ici encore on ne voit rien à l'horizon. Ce n'est toujours pas à Mons que ces groupes de jeunes vont trouver du soutien. On en arrive maintenant à se demander si seulement on connaît leur existence et leur utilité. En examinant les quatre années écoulées et les projets pour l'an prochain, on peut malheureusement prédire un échec cuisant pour la politique de jeunesse en fin de mandature. En ce qui concerne la politique sportive, c'est un programme sans grand envergure que l'on nous promet pour 2011. Alors, on a parlé évidemment de la piscine, moi, j'interviendrai plus particulièrement sur ce que vous savez être notre « dada » qui est le sport pour tous, le sport qui se pratique dans les clubs, dans les associations, et qui regroupe la plus grande partie des montois, sportifs d'un jour, sportifs de tous les jours et qui malheureusement se retrouvent fort peu soutenus en comparaison au sport élite de nos médiatiques équipes de foot de basket plus proche d'un biseness que du sport qui nous concerne. Nous proposons que la Majorité PS-MR nous présente dans les prochains mois, un audit des besoins et des ressources de tous les clubs et associations de Mons. De cet audit se mettrait en place un budget participatif des sports et des convergences entre structures seraient encouragées. Enfin, pour ne plus faire passer des vessies pour des lanternes, nous demandons que les budgets versés aux deux grands clubs de foot et de basket, soient scindés. D'une part, un budget qui doit être assuré pour la pratique du sport et qui serait intégré au budget participatif des sports. D'autre part, les investissements qui visent à soutenir l'aspect « vitrine extérieure » qui seraient, eux, à puiser dans les budgets du Bourgmestre et de l'Echevin de l'Economie. Je termine avec le logement. La crise du logement perdure et occasionne encore et toujours autant d'exclusions qui sont inacceptables dans un pays aussi riche que le nôtre. Alors, encore une fois, il faut reconnaître le travail accompli et on souligne que la politique du logement est gérée de façon beaucoup plus active depuis qu'elle a changé d'Echevin. Il faut malheureusement regretter qu'il a fallu qu'une affaire privée mette un Echevin dehors pour que l'ensemble du Collège assume sa responsabilité. Mais, voilà, en tout cas maintenant cela semble prendre le bon chemin. Malgré tout, Mons reste avec un taux de logement social encore légèrement en dessous des 10 %. Je pense qu'il faut être fier déjà d'arriver quasiment aux 10 % et ici, je vais m'adresser, plus particulièrement au Parti Socialiste.

Il est scandaleux que la libérale commune voisine de Jurbise fasse preuve d'autant de mépris à l'égard des personnes dans le besoin et le traduise dans un quasi extrémisme antisocial. Les accords de majorité sont à conclure selon nous dans une logique de bassin de vie. Alors, Mesdames, Messieurs, mettez la pression sur votre partenaire et pour être plus cohérent, peut-être faudra-t-il en choisir un autre à l'avenir. Ceci dit, le mépris de la question sociale affichée par les Libéraux ne dédouane pas l'ensemble de la majorité quant à la lutte contre les logements inoccupés. Si comme vous, nous pensons que l'habitat doit être salubre et de qualité, il est encore plus primordial et urgent d'avoir un toit au-dessus de la tête. C'est pourquoi, nous demandons que l'on ait recours, dès à présent, de façon plus intensive, aux moyens répressifs pour lutter contre les logements inoccupés et la spéculation immobilière. Ainsi, si les propriétaires ont été informés, vous devez entamer une taxation systématique de tous les logements inoccupés et allouer l'argent récolté à la création de nouveaux logements. Il faudra commencer par le Centre Ville et ses hauts commerces. Ramener la vie dans les quartiers après 18 heures, c'est permettre à plus de personnes de se loger. C'est lutter contre les problèmes de sûreté de façon plus humaine et plus efficace que les caméras de surveillance et cela renforcera le sentiment de bien-être en Centre Ville.

Mme C. HOUDART, Echevine-Présidente : Merci Monsieur DUBOIS. Monsieur le Conseiller HAMBYE, je vous cède la parole.

M. G. HAMBYE, Conseiller : Merci. On va être court et bref en ce début de soirée. Tout d'abord, nous allons remercier l'ensemble du personnel communal et du CPAS qui jour après jour, semaine après semaine, assure un service de qualité et nous les remercions tous, au nom de la collectivité. Quelques points courts et brefs comme je l'ai annoncé. Dans la note introductive, on nous fait part de nouvelles méthodes au niveau de certains projets extraordinaires qui vont nous permettre un suivi des investissements et de financement de chacun d'eux par un numéro de traçabilité informatique à huit chiffres, une clef informatique qui va permettre de relier tous les éléments recettes et dépenses d'un même projet d'investissement et ce, en plusieurs années. Voilà qui tombe bien, c'est génial, cela va nous permettre de modaliser tous nos projets Convergence, de les analyser, de les interpréter et donc je voulais savoir, si déjà, au niveau comptable les programmes de Convergence avaient des numéros de traçabilité à huit chiffres ? Par ailleurs, puisque

notre grande inquiétude - et vous l'avez compris dans la note très bien rédigée par Savine MOUCHERON - c'est la zone de Police. Sans faire de jeu de mots, on sait qu'elle est dans le rouge. Mais surtout, elle nous inquiète, puisqu'on ne voit pas de solutions à moyen et à long termes. Quel est le coût, pour la Police locale, des huit jours maintenant de Ducasse ? A-t-on des chiffres ? Puisqu'on explose en heures supplémentaires.

Par ailleurs, Monsieur le Premier Echevin MR ou le seul Echevin MR, comme j'aime à l'appeler, a répondu, à mon avis, de manière succincte par rapport à l'existence du travail réalisé par un indicateur expert de la Ville. Il a dit, c'est pour constater, les droits réalisés. Bon, mais à la page 201 du rapport de présentation, que vois-je ? C'est lorsque la Ville a désigné un expert indicateur, les rentrées financières étaient 2,5 plus importantes que lorsque le poste était vacant. Et sur cinq ans, les recettes, la majoration des recettes, a augmenté de 450 000 euros. Alors, puisque la chance nous est donnée, d'approcher quelqu'un qui vit au jour le jour le magma institutionnel, il faut savoir que depuis 10 ans, le Service Public Fédéral n'investit plus dans l'Administration de l'Enregistrement du Cadastre qu'est le Domaine puisque les Fonctionnaires sont payés par le Fédéral pour collecter des recettes régionales et donc il n'y a pas un sous investissement, il a y une absence totale d'investissement. Résultat des courses aujourd'hui, et je m'adresse aux parlementaires de la Région wallonne et à la Communauté française, 15 à 20 % des revenus cadastraux ne correspondent plus à la réalité.

Alors, mon propos, puisqu'Anne-Marie MERCIER avait déjà tendu la perche, c'est d'engager, trois fonctionnaires pour augmenter d'1.500.000 euros les recettes puisque d'après mes données personnelles, on a à peu près 20 % des revenus cadastraux à Mons comme dans la Région wallonne qui ne correspondent plus à la réalité. On a des immeubles de 400.000 euros avec des revenus cadastraux de 233 euros. Et donc cela, c'est à la Wallonie de se prendre en main, aux pouvoirs publics wallons de créer un Service Public de Wallonie indépendant et de créer un véritable service d'actualisation des revenus cadastraux. Merci d'y porter attention. Enfin, dernier point, j'ai regardé dans le budget ordinaire, à la page 16, ce qui me frappe, c'est qu'au niveau des musées, les musées qui sont fermés coûtent aussi chers que les Musées qui sont ouverts. Alors, je me dis que c'est quand même incroyable. Je regarde le coût du Musée Duesberg : 3.000 euros de frais téléphoniques par contre, je vois le Chanoine Puissant et l'Attacat : 630 euros et donc réflexion, quelque fois quand on regarde les coûts fixes de certains

Musées, certains Musées ouverts coûtent le même prix qu'un Musée fermé et regardez aux pages 43 et 44 du service ordinaire, quand on voit les coûts fixes, Musées, électricité, Chanoine Puissant, Attacat : 5.100 – 3702, Jean Lescarts qui est fermé aussi par rapport au Musée Duesberg, il a quelque fois des coûts identiques. Je trouve cela interpellant.

Par ailleurs, on va en terminer, l'école des Devoirs à la page 56, on a supprimé – mais j'imagine que c'est un basculement des Politiques des Grandes Villes – et donc, il n'y en avait plus. Le Musée Duesberg - mais on ne va y repasser – pour les collections, il n'y a plus de budget d'entretien, cela a disparu. Les consommations d'eau, elles ont fondu aussi, peut-être ils utilisent l'eau de pluie, c'est les premières traces du Développement durable et enfin l'audit énergétique, il y avait 52.000 euros l'année dernière, il n'y a plus que 5.000 euros. 5.000 euros sur une ligne budgétaire, c'est la page 67, on peut le supprimer mais on ne peut pas trop le dire, en tout cas, on était à 48.000 euros engagement de compte et maintenant, on est à 5.000 euros en 2011, 5.000 euros sur une ligne budgétaire, autant la supprimer ou alors il faut être plus clair. Par contre, au niveau du personnel de l'Urbanisme, nous insistons comme aux Services des Travaux et des Marchés Publics, je crois que plus que jamais et on vous rejoint, engager du personnel : oui mais engager du personnel motivé mais surtout compétent, engager 3 architectes supplémentaires urbanistes pour faire face à tous les travaux, je crois que ce sera des fameuses économies dans le futur au niveau des coûts. Alors, pour terminer, au niveau du Plan de gestion, vous aviez dit qu'il y avait 14 propriétés communales qui ont été vendues alors, ce n'est pas une critique mais un constat. Quand, j'analyse, les investissements qui ont été faits dans ces 14 propriétés communales dans les 10 dernières années, je me reporte sur le problème de nos écoles. Au niveau de nos écoles, encore une fois ayant vécu une partie de ma jeunesse à Tournai, à Tournai, le long des boulevards, on a construit de nouvelles écoles communales. Construit dans les années 70 et 80, mon questionnement est – et je reviendrais à chaque fois – 33 implantations scolaires, cela me semble trop pour le siècle prochain et je me dis qu'il faut essayer de voir de manière anticipée, de construire dans les 50 prochaines années, un regroupement des installations, c'est mon impression. Voilà, par ailleurs, à l'école des Canonnières, il y a une conciergerie qui est vide, qui pourrait être occupée pour un revenu locatif ... Elle est au budget ? Je ne l'ai pas vu, alors, cela m'a échappé.

Enfin, je termine. Dans la liste des travaux du programme triennal, j'ai l'impression, mais vous connaissez mieux que moi je dirai les arcanes et la réalité, les sections de

Cuesmes et de Ghlin sont un peu oubliées. C'est une impression, j'ai regardé ... alors, c'est une impression. Merci. OK

Je termine par deux choses. On avait prévu des Cahiers des charges tant au budget à la page 42 du budget ordinaire qu'à la page 9 au budget extraordinaire pour les cahiers des charges d'abattage et d'élagage d'arbres, on avait demandé qu'il y aient des cahiers des charges plus conformes en matière de coupe ou d'élagage. Qu'en est-il ?

Enfin, on nous a annoncé, on voit toujours dans les budgets les projets d'aménagement des parcs publics rue des Sars et rue de Gaillardmont, c'est toujours fermé. Qu'en est-il ? Sera-ce pour MONS 2015 ? Merci.

Entrée de M. DI RUPO = 36 présents

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur le Conseiller. Puis-je donner la parole peut-être à Monsieur LECOCQ que j'ai vu souhaitant prendre la parole ?

M. LECOCQ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur le Bourgmestre, chers collègues, notre groupe se réjouit de la qualité du budget 2011 qui est, nous semble-t-il, être la suite logique de l'important travail sur le plan de gestion. Qu'ajouter de plus aux différentes présentations du Collège ? Je dirai les Echevins des Finances se suivent et se ressemblent qualitativement. Le Collège travaille de concert. Malgré les difficultés rencontrées par la Ville en l'an 2000, rappelez-vous, cela fait quand même 10 ans mais nous nous en rappelons encore, nous observons que le Collège maintient les investissements tellement nécessaires au redéploiement dynamique de la Ville. Je souligne un investissement intéressant qui nous semble d'une excellente idée, la numérisation du patrimoine. Je ne vais pas répéter tous les chiffres, bien entendu, mais 70 millions d'investissements prévus, cela fait quand même plus de 2 milliards 200 millions, même si on tempère avec le cours de l'index, certes, c'est sûr, c'est avec l'aide de l'Europe mais ne cachons pas notre joie. 1,5 millions d'euros pour les bâtiments scolaires, c'est également à souligner, je pense, parce que c'est évidemment une action importante surtout pour ce siècle-ci. Certes, on peut ergoter sur certaines virgules, mais nous relevons tout de même que les taxes sont sous contrôle puisqu'elles n'évoluent que du saut d'index. Surtout, il n'y a pas d'augmentation de l'IPP et pour cela, bien sûr, vous le savez, Monsieur le Bourgmestre, notre Groupe s'en réjouit. Nous nous réjouissons également, tant qu'à faire, de l'augmentation des recettes de la fiscalité tant immobilière que professionnelle, ce qui présume d'une augmentation de la richesse des montois, ce qui est probablement, on peut le présumer, en tout cas, une conséquence de la politique volontariste de la

majorité PS/MR depuis 10 ans maintenant. Merci. Ce n'est peut-être pas un scoop mais le Groupe MR a décidé de soutenir l'ensemble des points concernés par les budgets. Ce sont d'ailleurs, pour notre part, des budgets tournés vers l'avenir qui rassureront les montois et les jeunes, plus particulièrement la jeune population. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur le Chef de Groupe. Mlle OUALI, il me semble que vous aviez demandé la parole.

Mlle Mélanie OUALI, Conseillère : Merci, Monsieur le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Est-ce que vous allez vous réjouir aussi ?

Mlle Mélanie OUALI, Conseillère : Oui, évidemment, je ne vous étonnerai pas en vous disant que le Groupe Socialiste votera, sans réserve, le budget de l'exercice 2011, nous voilà soulagé, enfin, vous voilà soulagé... Nous constatons que ce budget s'inscrit pleinement dans les balises du plan de gestion que nous avons adoptés lors du Conseil communal d'octobre, bien que présentant un déficit mesuré de l'ordre de 2.700.000 euros qui laisse présager un possible équilibre en 2015. C'est un budget qui a la volonté de maintenir un dynamisme certain de la Ville au niveau des investissements, investissements qui répondent aux besoins des montoises et des montois. Comme cela a été déjà été signalé plusieurs fois ce soir, après plus de 30 ans d'attente à la fermeture de diverses piscines, les montois et nos voisins pourront profiter pleinement d'une belle et grande piscine avec tous les dispositifs prévus pour les nageurs, les clubs, les familles et les adeptes du bien-être, sans oublier, bien sûr, le « Dress Coat » rouge et blanc déjà souligné plusieurs fois ce soir. D'autres grands projets comme notamment les projets financiers grâce à l'Union Européenne sont également sur les rails, c'est le cas du Palais des Congrès, du Centre du Design, des Minières Néolithiques de Spiennes, du Mont de Piété, etc... Pour le Parti Socialiste, l'action développée principalement par le CPAS mais aussi par les Services communaux de Prévention mérite également d'être citée en exemple. Tout n'est pas parfait et nous ne pouvons pas nous permettre de laisser sur le bord de la route le moindre citoyen. Au niveau de la sécurité, la dotation du budget de la zone de police a été largement augmentée, ce qui permettra de mener des actions ponctuelles et concrètes telles que celles prévues au niveau de la gare qui, de l'avis général, porte aujourd'hui ses fruits et les nouveaux investissements immobiliers programmés par la police devraient permettre l'amélioration de la visibilité de la police communale mais aussi permettre d'améliorer de manière considérable les conditions de travail de nos policiers. Pour le personnel dans son ensemble, le Groupe socialiste suivra avec beaucoup d'attention la mise en œuvre du plan de redéploiement et les

projets de regroupement envisagés à ce stade, mais il se réjouit déjà des avancées réalisées tant en matière de nomination d'une partie du personnel que les évolutions de carrière de la RGB pour les agents de niveau 4, donc les plus bas salaires. En conclusion, nous saluons le travail réalisé par le Collège mais aussi par l'ensemble du personnel pour le développement de notre Ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup Mademoiselle le Chef de Groupe. Je suggère que l'on puisse répondre d'abord l'Echevin des Finances et du Budget et puis, les Echevins de ma gauche jusqu'à ma droite et puis je terminerai, si cela ne vous dérange pas, avant de céder la parole aux honorables membres pour les répliques. Je sais que certains qui ont posé des questions ne sont pas là, mais tant pis, ils préfèrent les medias qu'entendre vos réponses, c'est incroyable ! Mais bon, on fera avec cela. Allez-y !

M. Bernard BEUGNIES : Pour répondre à Monsieur HAMBYE qui n'est pas là, en ce qui concerne les chiffres pour les investissements, effectivement, il y a un règlement général sur la comptabilité communale et la notion de projet extraordinaire a été introduite dans la dernière réforme comptable. Cela a été publié par un Arrêté Ministériel du 6 mars 2009, publié au Moniteur Belge du 8 janvier 2010. Donc, c'est d'application. En ce qui concerne les diverses interventions, spécialement je vais dire du CDH, on n'arrête pas de répéter : « vous n'y arriverez pas, vous avez un plan de gestion, vous n'y arriverez pas ». Moi, je constate quand même une chose, il y avait le budget 2011 qui était prévu dans le plan de gestion et on y est arrivé. Donc, il n'y a aucune raison qu'on n'y arrive pas par la suite. Moi, j'estime que ce que l'on me fait ici, c'est un procès d'intention, il ne fallait donc pas faire de plan de gestion, cela ne sert à rien finalement, puisqu'on ne va pas y arriver. Moi, j'ai appris qu'il y a des murs qui sont infranchissables, ce sont les murs que l'on se met à soi-même, cela est effectivement infranchissable. Ici, nous avons construit des balises, nous avons construit un plan de gestion dans lequel les différents budgets vont se retrouver et je vous garanti que nous y arriverons. En ce qui concerne les dépenses de convergence, je vous ai dit qu'on faisait un effort chiffré à 1.438.000 et qu'on n'allait pas dépasser ce plafond-là et dans ce plafond-là, est compris Convergence pour un montant de 327.000 ; donc, Convergence y est compris. Puis, on dirait que l'on parle de dépenses, comme cela, somptuaires, qui ne servent à rien, ce sont au contraire des dépenses qui vont avoir un « return », c'est à cela qu'elles servent, un « return » en matière culturelle et un « return » en matière économique et un « return » en matière d'activités pour la Ville, ce

qui d'ailleurs, d'un point de vue strictement rentrées pour la Ville ne pourraient qu'être bénéfiques puisque on peut escompter que cela va augmenter ce « return », l'assiette fiscale. En ce qui concerne Convergence aussi, il y a des dépenses qui sont faites pour faire des économies en matière d'énergie. En ce qui concerne les bâtiments, le Collège a dépêché un « Monsieur Energie » qui fait une analyse complète des bâtiments, justement pour pouvoir faire des économies dans ce sens-là. En ce qui concerne la zone de police, je vous l'ai dit, on a fait un effort puisque justement, non seulement, il y a l'investissement du Commissariat mais il y a aussi en matière de police, une augmentation d'index de 2% et puis, nous étudions une façon d'être plus efficace grâce à la technologie, je vous l'ai dit. En ce qui concerne le personnel, évidemment qu'il y a une limite, à un moment donné, on ne va pas continuer à remplacer le personnel. Mais dans le plan de gestion, nous avons pu voir que le personnel, on le nomme, il atteint la RGB, il y a une augmentation de 2,33 d'index et puis cela fait augmenter la masse monétaire, compensée par le non-remplacement et à un moment donné, le non-remplacement va impliquer une non-dépense plus importante que les hausses d'index. A ce moment-là, on verra, on pourra bien entendu, tout en restructurant le personnel, arrêter à ne pas remplacer le personnel, c'est prévu comme cela dans le plan de gestion. En matière de taxe, vous avez parlé qu'on n'avait pas assez d'imagination aux taxes. Sans doute que vous avez plus d'imagination que nous – Grand bien vous fasse – moi, effectivement, ce n'est pas mon but de taxer le citoyen, et puis en matière de taxes, il ne faut pas oublier qu'il y a une limite, si il y a des circulaires budgétaires qui imposent ses limites aux taxes et on ne peut pas faire ce que l'on veut, on ne peut pas inventer des taxes comme bon vous semble. Voilà ce que j'avais à dire, Monsieur le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci pour la clarté de vos propos. Monsieur l'Echevin des Travaux, pourriez-vous brièvement répondre aux très nombreuses questions qui relèvent de vos attributions ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais remercier Madame MOUCHERON et Monsieur VISEUR qui ont posé, je crois, en ce qui me concerne des questions importantes et essentielles. En ce qui concerne les investissements pour l'Atelier Piérart et Brisselot, en ce qui concerne les Ateliers proprement dit, nous allons passer de 12 bâtiments à 4 bâtiments, ce qui va rester, c'est Piérart où nous avons reçu des subsides excessivement importants et puis, si nous faisons l'acquisition de la Caserne de Ghlin, on pourra mettre maximum 300 personnes dans cette caserne, donc ce n'est certainement pas l'ensemble du personnel. Nous

devons donc garder d'autres bâtiments comme Brisselot, puisqu'à Brisselot, nous allons déménager la zone de propreté de Mons-Centre qui se trouve aujourd'hui à la Caserne, comme la Caserne a été cédée à la Communauté Française pour son Centre de Musique contemporaine, mais il a bien fallu les mettre ailleurs. Nous avons aussi l'intention de reprendre sur le site de Ghlin des bâtiments comme les archives de la Ville et les archives du CPAS, ces bâtiments sont vraiment dans un état plus que lamentables et sont vraiment des bâtiments énergivores. En ce qui concerne le cadastre énergétique, vous avez raison de le signaler, c'est vrai, on y travaille mais c'est plus de 200 bâtiments ; un premier rapport a été présenté par notre Conseiller en énergie il y a un mois au Collège. Suite à ce rapport, nous avons demandé un complément d'informations à notre Conseiller en énergie et les remèdes qu'il souhaite apporter pour diminuer la facture énergétique. Dès que ce rapport sera encore plus complet, je me propose de vous le présenter ici au Conseil communal. Les nombreux chantiers, Madame Moucheron, qui n'est plus là non plus, ce sont pour la plupart des chantiers dans le plan Convergence, ils doivent être terminés pour 2014 et nous avons déjà commencé des réunions citoyennes où les commerçants sont vraiment en attente de ces travaux et il est évident que lorsque nous allons entamer la phase « travaux », nous ferons des réunions citoyennes pour expliquer le phasage, parce que nous n'allons pas, par exemple, la rue de Nimy elle a commencé du bas jusqu'au haut et tout bloquer, nous allons travailler par phasage et nous allons aller expliquer les phasages à ces commerçants et aux personnes qui y habitent, il n'y a pas que les commerces, aux citoyens qui habitent dans ces rues et nous mettrons tout en œuvre, je l'ai dit, pour perturber le moins possible ces commerces. Il faut aussi dire que, après les travaux, il y aura un après-commercial supplémentaire pour aller dans ces commerces, d'où une augmentation du chiffre d'affaires. En ce qui concerne la prime, Monsieur Viseur sur les panneaux photovoltaïques, effectivement, nous avons eu énormément de demandes, nous avons d'ailleurs, pour répondre à ces demandes, fait une modification budgétaire pour augmenter le crédit qui était mis et je dois dire que le pourcentage de primes données est beaucoup plus grand que le pourcentage de primes refusées et il était clairement inscrit sur les formulaires de demandes de prix et c'était inscrit deux fois que la prime serait donnée en fonction des limites budgétaires inscrits. Donc, c'était clairement inscrit dedans. Mais, nous avons quand même réussi à payer la majorité de ces primes. Nous avons augmenté la prime pour les audits énergétiques parce que – nous l'avons doublée celle-là – nous avons constaté que pas mal de personnes

installaient des panneaux photovoltaïques sur des maisons qui n'était pas du tout isolées. Donc, nous voulons là essayer de sensibiliser les gens pour que les maisons soient mieux isolées parce que cela ne sert à rien de mettre des panneaux photovoltaïques s'il n'y a pas un travail préalable d'isolation. Mon Collègue Marc BARVAIS a aussi, de son côté, développé des prêts verts à 0%, il pourra donc commenter le travail qu'il a effectué à cet égard. Les consommations énergétiques des Clubs : les 166.000 euros, ce n'est pas pour les deux clubs phare, c'est pour l'ensemble des clubs et surtout les clubs phare, paient 50% de leurs consommations. Donc, pas 100%, 50%, ils ont demandé d'ailleurs à être entendus par le Collège, parce qu'ils souhaiteraient que nous portions cette somme à 75% au lieu de 50%. Le Musée Duesberg, les consommations ont été reprises dans le budget général des bâtiments ; avant, il y avait un budget à part pour le Musée Duesberg. L'élagage des arbres, nous avons bien modifié à votre demande, Monsieur HAMBYE, le cahier des charges qui est beaucoup plus sévère. Voilà, je crois avoir répondu à l'ensemble des questions qui m'étaient adressées.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci en tout cas d'avoir été aussi exhaustif.

Monsieur le Président du CPAS.

M. Marc BARVAIS, Président : Merci, Monsieur le Bourgmestre.

Pour le Groupe CDH, vous avez parlé du plan de redéploiement et de synergie, mais je crois qu'à Mons, on est vraiment au top de tout ce qui se fait au niveau synergie entre la Ville et le CPAS, les services communs ne manquent pas et vous vous posiez la question de savoir quelle était la pertinence, le Groupe ECOLO s'est aussi intéressé à la problématique du retour de la Petite Enfance vers le CPAS mais je crois justement que quand on veut un service de qualité, c'est un bon exemple parce que au niveau du CPAS, il y a la Petite Enfance mais il y a la Cité, l'AMO, il y a le Service Jeunesse et notre but, a part ce dont on va parler au niveau de l'organisation de la Petite Enfance, c'est d'avoir une gestion intégrée de lutter contre le déterminisme social parce que, trop souvent, des personnes qui travaillent chez nous depuis quelques années voient les enfants, voire les petits enfants de personnes qu'ils ont eus revenir avec les mêmes problèmes et justement, nous voulons intégrer toute cette réflexion dans une dynamique qui est une dynamique globale au niveau de l'approche de la Petite Enfance. Evidemment, ce n'est pas dans les premiers mois qu'on le verra mais c'est dans les années à venir où nous voulons vraiment avoir une pertinence et une ligne de conduite globale au niveau de la Petite Enfance. Hormis les problèmes financiers, parce que

problèmes financiers évidemment il y a, la Petite Enfance, on sait bien qu'elle a un coût mais elle a des résultats qui sont des résultats que l'on ne chiffre pas non plus aussi avec des euros. Dans ce qui est positif au niveau de la Petite Enfance, c'est la nouvelle crèche qui est aussi une éco-Crèche qui sera bientôt ouverte. Ce qu'il y a de négatif et que vous soulevez, c'est la suppression du service de gardes d'enfants malades mais, d'une part, il faut reconnaître que ce Service coûtait 300.000 euros, que son taux spécifique d'utilisation était de moins de 30% et que d'autres services dans la région effectuent ce genre de travail ; néanmoins, dans le cadre de la reprise de la Petite Enfance et pour pouvoir diminuer le coût, il est évident que nous allons interroger le Ministre ANTOINE et là, peut-être que vous pourrez nous aider puisqu'il y avait des points APE Marshall au niveau de la Ville que nous espérons bien pouvoir récupérer au niveau du CPAS, ce qui permettrait de maintenir des activités spécifiques au niveau des Crèches et que, d'autre part, nous rentrerons près de Monsieur ANTOINE aussi et là, j'espère que l'on aura aussi votre aide, des subsides spécifiques pour avoir des plans Marshall spécifiques pour la garde des enfants malades et si nous avons des réponses positives à ce niveau-là, nous envisageons, éventuellement, après une analyse financière poussée, de réactualiser ce service. Mais là, ça ne dépendra pas que de nous, il faut évidemment d'autres subsides vu le coût inhérent à ce service de l'expérience que nous avons. Une question évidemment plus technique mais cela aurait été plus sympa de me la poser en Commission, où votre Groupe est représenté, concernant les 639.000 et les 419.000 ; les 639.000, c'est l'augmentation des recettes de prestations parce que au niveau des MRS, nous sommes maintenant un taux d'occupation de 99% et les 419.000 c'est la charge de dettes puisque nous avons des dettes d'investissements qui étaient sur l'ancienne MRS qui sont transférées sur la nouvelle pour globaliser l'ensemble des dépenses, mais si il y a des questions techniques plus précises, je vous suggère de me les adresser par écrit et on se fera un plaisir de vous répondre. Au niveau du Groupe ECOLO, je commencerai par Madame PREVOT qui est une habituée du CPAS et du social, c'est toujours le verre à moitié vide à moitié plein, mais bon ... Complément par rapport aussi à la Petite Enfance, effectivement, le CPAS est locataire, la Ville est propriétaire, chacun ayant ses responsabilités et sa charge, le loyer étant zéro, cela est une bonne nouvelle pour nous. Au niveau du personnel, effectivement, il y a un transfert de personnel à peu près 100 personnes qui vont varier d'un service vers l'autre ; consultés, ils ont été consultés, délocalisations, il n'y en a quasi pas puisque les Affaires Sociales, ils restent dans leurs bureaux, les Crèches, elles restent dans leurs Crèches si ce n'est que nous avons

interrogé chaque personne, individuellement, dans le domaine de la Petite Enfance, y compris le personnel qui était dans le CPAS pour savoir qui souhaitait travailler dans la nouvelle Crèche et c'est à partir des demandes que nous avons organisé la répartition de la charge de travail des gardes-malades à domicile dans les différentes structures. Là, je crois qu'il y a eu vraiment une action importante de collaboration avec le personnel et les directrices des différentes infrastructures qui ont vraiment été des personnes non seulement de qualité mais vraiment avec des visions de développement de leurs structures. Au niveau SDF et expulsions, oui, il y a eu une augmentation des expulsions, nous avons à gérer 56 expulsions depuis le début de l'année, au niveau de la médiation dettes, quand vous parlez de délai d'attente, il y a des délais d'attente mais il faut savoir qu'à partir du moment où les personnes prennent contact avec le service, on leur explique dès le premier contact, l'ensemble des documents qu'ils doivent vous amener et généralement, pour pouvoir venir dans un service de guidance budgétaire, je vous assure qu'il y a un gros travail de récolte de documents et je crois que deux semaines ne sont pas nécessairement perdues pour arriver au premier rendez-vous avec des documents qui sont des documents probants. D'autre part, il y a quand même un grand travail d'accompagnement puisque même au niveau du plan de cohésion sociale, il y a des subsides au niveau de la Maison Saint-Paul aussi pour faire en sorte que les personnes qui sont enfin dans le schéma d'intégration vers un logement puissent encore avoir une aide à la gestion du logement. Donc, là, il y a des collaborations importantes, avec aussi un travail maintenant d'accompagnatrice sociale qui ne sont pas vraiment des assistantes sociales ni des aides familiales, mais qui sont là pour les aider à gérer leur budget. Article 60 – effectivement, 250 était le nombre habituel, nous sommes à 220 – c'est une diminution globale au niveau de la Région Wallonne, au niveau de l'intégration par l'article 60, parce qu'effectivement, les nouveaux arrivants au niveau du CPAS et notamment ceux qui sont là à cause des sanctions du chômage, il y a 160 dossiers de sanctions du chômage de manière récurrente au niveau du CPAS, c'est-à-dire plus que l'augmentation sur les dernières années, ces personnes-là, le chemin pour l'emploi est plus long et on ne désespère pas de maintenir voire augmenter les chiffres des articles 60. Quant aux prévisions du plan de gestion, effectivement, le plan de gestion se base sur des hypothèses, des hypothèses de travail, l'hypothèse a été de dire on travaille à nombre constant parce que si vous augmentez le nombre de dossiers, de combien ? de 2%, de 5%, de 10% ? Forcément, les charges en personnel, en frais de fonctionnement, en bureau et compagnie doivent varier, cela on le verra. Le plan de

gestion n'est pas quelque chose de figé, c'est une hypothèse de travail qui sera remise tous les six mois minimum sur le métier, pour l'actualiser sur les différents paramètres que nous avons à surveiller.

Monsieur VISEUR, en complément, les pré-gardiennats, ils ne sont pas supprimés, il existe toujours sept implantations avec deux co-accueillantes par implantation, ces structures fonctionnent très bien puisqu'il y a 151 enfants qui ont été accueillis de janvier à septembre, ce sont des chiffres qui s'arrêtaient à septembre. Donc, je crois que là nous respectons ce qui était en fait avant les pré-gardiennats. Au niveau des Affaires sociales et des cinémas, effectivement, il y avait une action de sensibilisation à la cause palestinienne, nous avons travaillé avec les différentes associations pour avoir une sensibilisation. Maintenant, par rapport à votre amendement au niveau des dotations au développement Nord/Sud, il faut quand même reconnaître qu'à partir du moment où le Conseil Communal a décidé d'aider Haïti une aide exceptionnelle de 10.000 euros, on est parvenu à dégager le budget au niveau du budget de la Ville, hormis ce petit article budgétaire qui est le développement Nord/Sud. Vous êtes intervenu au niveau de l'article 27 en demandant une augmentation du budget. Il faut savoir que nous aussi au niveau du CPAS nous avons un budget pour l'article 27 de 10.000 euros qui est un droit de tirage, c'est-à-dire que l'article 27 en fonction du nombre de tickets peut venir chercher au CPAS jusque 10.000 euros. En 2009, il y a 1.000 tickets « Article 27 » qui ont été distribués ; malheureusement, il n'y en a que 60 % qui ont été utilisés, ce qui veut dire qu'il ne suffit pas de mettre de l'argent dans l'Article 27, ce qu'il faut surtout, c'est un accompagnement. Là, je souligne quand même le travail de collaboration qu'il y a avec « Le Manège » et le dossier « Passeurs de Culture » où objectivement, on est en train de former des assistants sociaux, des éducateurs, des rédacteurs, bref, du personnel de la Ville et du CPAS pour sensibiliser le public et surtout notre public, à l'intégration par la Culture, parce que donner un ticket est une chose mais encore faut-il l'utiliser et faut-il prendre le goût et comprendre et adhérer au projet de l'insertion par la culture. Le budget « Article 27 » n'est pas le seul budget qui est intéressant dans le facteur « Intégration culturelle » parce que je suppose que lorsque vous parlez d'Article 27, c'est de cela que vous parlez, c'est l'insertion et l'intégration, lutter contre l'isolement à partir de la culture. Objectivement, c'est une des priorités et je crois que « Passeurs de culture » dans le long terme, doit avoir une augmentation non seulement de la réservation de billets mais surtout de l'utilisation et de la présence lors des manifestations culturelles. Vous avez évoqué les dépenses structurantes alors, je ne

peux pas évidemment m'empêcher de vous rappeler que les nouvelles MRS, les nouvelles résidences services, le réaménagement de l'accueil tel qu'on le conçoit, ce sont certainement des dépenses structurantes tant au niveau quantitatif mais au niveau qualitatif et je crois qu'effectivement, il vaut mieux faire en sorte que les gens soient plus heureux mais, si possible, même avec plus par rapport à ce que vous évoquiez. Pour terminer avant de céder la parole à d'autres, je voudrais vous dire qu'à titre personnel, j'estime que pour moi la dépense la plus structurante à l'avenir, c'est le projet de la gare de Mons, ne vous en déplaise parce que j'ai l'impression que c'est vraiment avec ce projet et toute cette zone-là qu'on va pouvoir donner une dynamique encore plus importante entre l'ancienne et la nouvelle ville et que nous traverserons en plus la Haine, ce qui est quand même un élément important et, quand on parle de développement social, de verre à moitié vide, à moitié plein et de se plaindre sur le fait qu'il n'est pas complètement plein, je crois que ce qu'il faut s'intéresser c'est au niveau dans le verre et je crois que c'est par le développement économique, la création d'emplois,

la diminution, évidemment de la charge sociale qu'on parviendra à augmenter ce niveau, le niveau dans le verre et c'est par le haut qu'il faut viser et je crois que c'est ce que nous essayons de faire, à la fois à la Ville et au CPAS. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Alors, M. Dupont n'a pas de questions, donc, ça veut dire « grande distinction ». Puisqu'on ne vous interroge pas, ça veut dire que tout va très bien dans votre service, donc, en tout cas, que les conseillers communaux sont satisfaits. Quant à vous, Monsieur Martin, je pense qu'il y a quand même des questions qui vous obligent à apporter des réponses.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Voilà, il faudra attendre encore un peu pour la « Grande Dis » mais ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On verra si vous allez accéder à la « Dis » ou à la « Grande Dis » en fonction de vos réponses

M. Nicolas MARTIN, Echevin : On fait son petit possible, comme dirait l'autre. Alors, Monsieur le Bourgmestre, mes chers collègues, donc, quelques mots sur la politique du logement pour réagir aux propos du Conseiller Dubois dont je remercie d'ailleurs le caractère constructif de l'intervention. Donc, de manière synthétique, 4 points à mettre en avant sur la politique du logement. Donc, au-delà de la simple question des logements inoccupés qui a été évoquée ; je voudrais remettre un peu en perspective les différents aspects. Donc, la politique du logement l'envisage sous différents aspects : il

y a d'abord le logement privé et donc, cela relève plus des questions urbanistiques et de la qualité de l'accueil des investisseurs et, à ce niveau-là, on doit se réjouir de la multiplication des projets déposés au niveau de l'administration communale et à l'urbanisme en particulier plus de 1500 logements en cours de permis ou de construction pour le moment, ce qui est quand même important pour nos concitoyens et qui va permettre d'engendrer une certaine pression aussi au niveau des prix sur le marché à la baisse, ce qui n'est pas négligeable sur l'aspect social de l'acquisition du logement. Deuxième aspect, la politique sociale du logement : on a véritablement voulu au-delà de ce que fait le CPAS et de ce que peut faire TOIT ET MOI, faire de l'agence immobilière sociale la pierre angulaire de la politique communale ou par-communale en matière de logement et, donc, vous avez évoqué la question des logements inoccupés, il n'y a pas plus tard que 15 jours avec le collectif SANS TOIT MAIS ENSEMBLE, nous avons rencontré l'ancien ministre Willy Taminiaux pour qu'il puisse nous faire part de son expérience en matière de collaboration avec les propriétaires de logements inoccupés, on a eu une longue discussion très constructive avec aussi les représentants du collectif, on se rend compte qu'entre l'esprit du décret et sa mise en œuvre, il y a quelques écueils à éviter et, donc, la solution la plus adéquate, je dirais, pour pouvoir aboutir est vraiment de convaincre les propriétaires concernés de l'intérêt de pouvoir recourir à différents outils notamment en matière de subvention via aussi les AIS. Et donc, l'AIS va développer toute une politique de communication qu'elle n'avait pas mise en œuvre jusqu'à présent : le site internet est prêt, les prospectus sont prêts et donc, on va maintenant pouvoir contacter tous les propriétaires de logements inoccupés lesquels, je le rappelle, font toujours l'objet d'une taxation au jour d'aujourd'hui au niveau du service des finances de la Ville de Mons. Alors, donc, il y a le logement privé, la politique sociale du logement, il y a aussi, je dirais, tous les aspects réglementaires sur lesquels nous voulons insister particulièrement en 2011. Premier aspect : les questions liées au permis de location, les petits logements. Aujourd'hui, les communes ne disposent pas d'outils de répression par rapport aux propriétaires qui ne respectent pas la réglementation en la matière. On a interpellé le ministre Nollet pour lui demander de permettre aux communes de sanctionner ces propriétaires par le biais d'amendes administratives, on a eu une réponse nous disant qu'il allait progressivement s'inscrire dans ce cadre, on voudrait qu'il puisse - au-delà des sanctions que la Région wallonne puisque c'est son état d'esprit au-delà de ce que la Région wallonne pourrait faire - qu'il puisse donner aussi aux communes et

notamment à celles qui ont un service de logement, que ces communes puissent aussi sanctionner et percevoir les amendes administratives puisque ce sont leurs agents qui sont sur le terrain, donc, ça c'est un premier aspect des choses. Donc, la sanction pour les propriétaires qui ne sont pas en ordre. Deuxième aspect des choses : les adresses fictives, c'est vraiment une de nos priorités pour 2011, c'est un dossier extrêmement complexe et notre intention, c'est vraiment de travailler immeuble par immeuble en commençant dans les quartiers qui sont le plus sensibles. Le quartier que l'on s'est donné comme priorité en 2011 et, pour paraphraser ce que vient de dire Marc Barvais, c'est véritablement le quartier de la gare puisque, pour nous, au-delà de la nouvelle gare et de la rénovation qui va avoir lieu dans l'ensemble du quartier, il faut vraiment pouvoir travailler sur la qualité de l'habitat et ce quartier sera le quartier cible pour 2011 mais on aura l'occasion sans doute d'y revenir à un moment donné au cours d'un conseil communal ultérieur. Dernier aspect sur lequel je voudrais insister, on voudrait pouvoir aussi développer une approche plus plano logique du logement et avoir un état des lieux qui soit un peu complet. L'idée, c'était celle d'avoir un observatoire du logement, on l'avait introduit via la Politique des grandes Villes, on n'a pas pu obtenir des crédits pour des nouveaux dossiers dans ce cadre-là ; donc, on a dû revoir nos ambitions, on a interpellé le Ministre Nollet aussi pour avoir des subventions en la matière, on n'a toujours pas eu de réponse mais bon, on ne désespère pas de trouver des sources de financement par rapport à ce projet qui serait évidemment extrêmement positif pour nous. Enfin, pour revenir également sur ce qui vient d'être dit par Marc Barvais, au-delà du projet de gare, ce qu'il faut savoir c'est qu'en marge de ce projet, et notamment par rapport à ce que le Bourgmestre vous a montré tout à l'heure sur le plan masse il y a différents projets de logement et notamment un dossier important de la Société Wallone du Logement sur lequel nous travaillons sur le site des Grands Prés actuellement aussi avec la collaboration du ministre concerné et qui devrait aussi nous permettre de développer une offre de logements complémentaires sur ce site qui n'est pas négligeable. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : merci infiniment. Madame l'Echevine

Mme Catherine HOUDART, Echevine : merci, Monsieur le Bourgmestre, voilà juste un petit rappel avant d'en parler plus en détail. Donc, le rappel des investissements pour les établissements scolaires sont bien d'un million cinq cent mille, ce qui est très très bien et l'on retrouve des mises en conformité et notamment aussi des rénovations de sanitaires et, si vous regardez bien dans les tableaux, dans le bas de la page 14, nous

voyons « école communale des Canonniers – reconditionnement pour la conciergerie » pour un montant de 50.000 € ; donc, c'est bien inscrit au budget 2011, le bas de la page 14, page de gauche : prévisions 2011. Oui, dans le budget extraordinaire, Monsieur HAMBYE. Alors, pour continuer à vous répondre par rapport à l'enseignement qui nous tient particulièrement à cœur : oui, c'est vrai que nous avons 34 bâtiments scolaires + une académie de musique, donc, 35 bâtiments scolaires qui sont répartis dans 15 communes de l'entité montoise sur les 19 que compte notre commune. La force de l'enseignement communal, c'est ça aussi, c'est sa proximité et cette proximité, le Collège souhaite bien sûr la maintenir au maximum. Chaque parent a bien entendu le droit d'inscrire l'enfant dans l'école de son choix, il a le libre choix de cette inscription. De plus, le fait de réunir certaines implantations scolaires pourrait à mon sens avoir quelques petites difficultés : un, on perdrait en qualité, deux, les espaces de vie comment seraient-ils à ce moment-là ? J'appelle « espaces de vie » les cours de récréation, les réfectoires. Le niveau familial : on entend énormément de parents qui disent « J'inscris mon enfant dans tel établissement scolaire parce que c'est une école familiale » et donc, notre force aussi, c'est de garder des petites structures. Trois, il y aurait de la perte d'emplois parce que, si en maternelle (ça, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le décret) les chiffres de population scolaire indiquent que, pour 26 élèves en maternel, nous avons droit à 2 enseignants ; pour 54 élèves, nous n'en aurons pas 4 mais nous en aurons 3 ou 3 et ½, donc, perte d'emplois également si on fusionne. Il faut le savoir. Alors, il faut savoir également que nous avons une augmentation très importante de la population scolaire. Les chiffres et le graphique le montrent : nous étions à 3369 élèves au 15 janvier de l'année 2005 ; à la date à laquelle je vous parle (les chiffres exacts, je ne les ai pas, nous aurons le comptage prochain) nous sommes à 3665 rien que pour l'enseignement fondamental. L'académie de musique aussi a un boum très important puisqu'elle a même dû refuser des inscriptions par manque de places, elle nous l'a expliqué lors de la visite que nous avons faite sur place. Je tiens également à vous signaler que certains établissements scolaires n'inscrivent plus parce que manque de place et on ne sait pas construire. Si on prend une institution telle que Achille Legrand, il est impossible de construire des bâtiments là puisque, comme je l'explique, alors on a un manque d'espaces vitaux et d'autres implantations aussi. Idem pour le Rossignol, idem pour le Parc du Bois de Mons, idem pour l'école d'Havré-Ghislage, idem pour l'école de Saint Symphorien où il y a déjà trois préfabriqués qui sont installés ; donc, on a une population qui est en

hausse, il faut pallier en urgence, on a prévu des crédits pour l'étude de projets futurs pour certains établissements. Je pense que vous les avez vus car ça nous tient vraiment à cœur et, alors, en terminant, juste encore une petite chose qui rejoint un petit peu les demandes pour les jeunes, je voudrais dire que les salles de gym des écoles communales sont mises à disposition d'associations sportives et de jeunes pour des coûts tout à fait démocratiques. Voilà

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : merci infiniment. Alors, Monsieur l'Echevin

M. Achile SAKAS, Echevin : merci, Monsieur le Bourgmestre. Donc, Monsieur Viseur, la politique du Collège, malgré l'ouverture de la piscine au Grand Large, c'était de garder les deux piscines notamment celle de Cuesmes et celle de Flénu. Le problème de la piscine de Flénu, c'est un coût de plus de 4 millions d'euros. Donc, qu'est-ce que nous allons faire ? On va réhabiliter en salle de sports sans ballons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : alors, Madame l'Echevine

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine : eh bien, Monsieur Viseur, vous avez effectivement raison puisque notre conseil en mobilité est « out » pour le moment et le Collège a pris la décision la semaine dernière d'engager un nouveau conseil en mobilité. Alors, en qui concerne les jeunes, Monsieur Dubois, mais je crois que j'avais déjà été très claire par rapport à la Maison de jeunes que le Conseil communal des jeunes voulait mettre en place, je vous ai tout expliqué, vous avez eu toute la note mais je veux bien réexpliquer encore une fois les conditions. Ce qui nous manque le plus évidemment, c'est un bâtiment puisqu'il doit répondre aux normes du décret et ça n'est pas facile à trouver mais vous devez savoir aussi qu'à la Maison Internationale à la rue d'Havré, il y a un espace jeunes et qui est en voie de reconnaissance comme Maison de jeunes avec qui le Conseil communal des jeunes collabore activement et il faut savoir aussi qu'en général, la Ville de Mons met tant que faire se peut des locaux à disposition des associations de jeunes. Je dois vous dire aussi que le Conseil communal des jeunes et des enfants (ce sont deux Conseils des plus dynamiques en Communauté Française) que nous avons énormément travaillé sur les aires de jeux qui avaient dû être désaffectées par rapport au nouveau décret et nous allons réinstaller en 2011 douze aires nouvelles, douze nouvelles aires de jeux, que nous avons un accueil extra-scolaire de qualité qui est cité en exemple dans d'autres communes et que, dès lors, dire que la politique jeunes est un échec, est sans doute dû à une méconnaissance des actions mises en place.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : merci, Madame l'Echevine, il me reste, chers collègues, quelques éléments de réponse. Pour ce qui concerne la zone de police, je

viens de redemander par acquit de conscience à la zone, nous avons 318 membres effectifs et le budget se base sur 318 membres effectifs. La norme...vous n'entendez pas ? Comme quoi, ça change Donc, je disais que pour la zone de police, contrairement à ce que disait Madame Moucheron, il y a 318 effectifs et le budget a bien été basé sur les 318 effectifs en tenant compte de toute une série d'éléments et en essayant de répondre au mieux aux besoins de la population avec ce nombre de policiers. J'espère qu'il y aura dans des délais raisonnables un gouvernement fédéral car il faudra à nouveau réduire la charge administrative et judiciaire des policiers pour qu'ils soient plus visibles et plus en contact avec nos citoyens. Pour ce qui concerne alors les gros chantiers - et j'en ai bientôt terminé avec les éléments structurants ou pas - oui, Madame Moucheron, il y aura beaucoup de chantiers ; moi, je pensais que ça allait créer une exaltation parce que qui dit chantiers dit travail, qui dit travail dit création de richesses mais, bien entendu, on prendra toutes les mesures, on fera en sorte qu'il y ait un minimum minimorum de perturbations mais, pour nager, il faut être dans l'eau, y a rien à faire. Pour aménager des endroits, ça, je ne vois pas comment on pourrait faire autrement. On va essayer de gérer bien entendu du mieux qu'on peut l'ensemble des travaux et les coordonner. Je voudrais terminer les réponses avant de parler des amendements que le Collège est contraint de refuser. D'abord peut-être les amendements et puis, je terminerai par l'interrogation de Monsieur Viseur : le 1^{er} amendement qui concerne l'article 27, Monsieur le Président du CPAS vous a répondu et il est sans objet puisque nous avons là les moyens financiers suffisants quant à la coopération au développement même si ça reste modeste. Attendons toujours de pouvoir utiliser d'une manière appropriée le budget tel qu'il est inscrit ; si le besoin se faisait sentir d'un budget additionnel eh bien, nous ferions alors une modification budgétaire au moment de la modification budgétaire et donc, le Collège propose que l'on vote contre les 2 amendements que je mettrai au vote dans un instant. Pour le reste, l'appréciation qui consisterait à dire qu'on s'occupe davantage du quantitatif que du qualitatif, c'est contraire à la vérité ; Nous avons un momentum qui est un momentum important, rare, qui ne se représentera pas avant très longtemps, c'est-à-dire que nous avons plusieurs opportunités que nous avons saisies. Je vous avoue que je ne comprends rien aux explications selon lesquelles nous irions chercher des subventions ou qu'on exagérerait dans la recherche de subventions. Toutes les subventions que nous recevons sont basées sur des projets, des projets élaborés et, si on emporte les décisions, c'est grâce à la qualité des projets qui sont déposés mais il y a 2 grands éléments que

nous avons saisis : un, les fonds européens, on a cette opportunité d'être subventionné à 90 % même si - et là, on vous donnera une réponse par écrit sur les différents nombres que vous avez indiqués -même si nous avons à payer 10 % et peut-être, mais je ne conteste pas et on répondra dans le détail, ça peut être un peu plus mais c'est un moment qui ne va pas se reproduire. Si je suivais votre raisonnement, parce que ça coûte les 10-12-13 %, on ne ferait rien, ça veut dire que c'est la stagnation mais gouverner une ville, c'est pas stagner. Quelles que soient les difficultés, nous devons faire face et, bien entendu, dans la maîtrise de notre budget, c'est vrai qu'on a été grignoter là, on a fait ceci, on resserre le volume de l'emploi. Dire que tout ça est facile, non, ce sont des choix et des choix douloureux mais, si on ne veut pas augmenter l'impôt des personnes physiques, les additionnels, si on ne veut pas augmenter le précompte immobilier, ce qui est notre volonté, il faut faire avec ce que l'on a.

Deuxième opportunité qui s'est présentée à nous, c'est qu'en 2015, la Belgique avait cette faculté d'avoir une de ses villes capitale européenne de la culture mais pourquoi pas nous ? Quelle serait la malédiction qui devrait s'abattre sur nous pour qu'on ne puisse pas concourir ; nous avons déposé un projet, on s'est battu, Monsieur Miller peut en parler, il a assisté le projet depuis le début, ben oui, nous nous sommes battus, nous l'avons emporté, nous allons mettre 3 millions avec un budget de 80 millions et, si on se réfère à ce qui s'est passé à Lille, ce sera un chiffre d'affaires de plus de 400 millions qui seront générés. Bien entendu qu'il y aura des éléments, qu'on ne sera pas contents de ceci et de cela, bon, mais parfois, et j'espère ne vexer personne mais je me dis « y a quand même parfois des réflexes de coucou » Qu'est-ce que le réflexe du coucou ? Le coucou va dans le nid des autres et je me dis c'est infernal, y en a qui ne dorment pas pour essayer de créer des projets, pour essayer de faire avancer, pour essayer de faire en sorte que nous soyons attractifs, qu'on crée un autre cadre de vie et puis, on entend par ailleurs sur tel ou tel sujet des longues tirades. Bien sûr, tout n'est pas parfait, bien sûr, il y a encore beaucoup de domaines dans lesquels nous devons travailler, nous devons soulager notre population, on doit faire du mieux qu'on peut mais je ne vais pas refaire un discours de politique générale. Prenons les logements sociaux, regardez où nous étions il y a 7-8ans, le drame que nous avons connu, avec quelle force on a démolit et il fallait démolir. Je ne dirai jamais assez ma satisfaction d'avoir vu démolir toutes les tours qui étaient une concentration de difficultés à Ghlin, on l'a fait, on est en train de reconstruire, tout cela prend du temps mais c'est en route, on le fait. Un dernier mot, comme le disait le président du CPAS : moi, je veux bien tout entendre et je

m'opposerai à vos propos mais, si on était dans une autre ville, Anvers, Gand, Liège mais... on serait ravi de pouvoir reconstruire une gare qui va permettre de franchir les rails du chemin de fer, et comme l'a dit le président du CPAS la Haine, on serait ravi d'avoir la SNCB qui vient avec son propre plan masse, qui propose elle-même de faire la promotion à l'intérieur d'une ville parce que la ville sera capitale européenne et qu'elle sera attractive. On va rénover tout un quartier et ce n'est pas à Madame l'ex-préfète de l'Athénée que je dois le dire. Elle est intervenue combien de fois en disant : « il faut absolument agir dans le quartier de la gare parce que c'est le quartier de la gare mais c'est aussi le quartier avec beaucoup d'enfants qui vont à l'école. Nous sommes en train de le faire. Alors, encore une fois, tout ne sera pas parfait mais, en tout cas, quel fabuleux projet pour une ville comme celle-ci. Quand on parle de la gare, on ne parle pas de l'intra muros, on parle de tout qui utilise la gare que ce soient les gens de Mons, les gens de la région au sens large. Alors, voilà, je voulais simplement vous dire que je comprends que l'opposition s'oppose, c'est de bonne guerre. Démocratiquement, vous avez posé des questions, nous vous répondons ; quand vous avez raison, on n'a jamais hésité à vous donner raison et nous écoutons avec attention et, dans l'ensemble des questions posées, croyez bien que ce n'est pas entré dans les oreilles des sourds ; si on peut modifier, améliorer, nous le ferons mais le jugement général, me semble-t-il, est un jugement qui doit rester très largement positif parce que, malgré, comme l'a dit l'échevin des finances, un plan d'assainissement, nous faisons un budget qui rentre dans les clous et, en même temps, nous avons un développement de la ville, un ville, et j'en termine, (peut-être vous me trouverez un peu trop satisfait) mais moi, tous les étrangers qui viennent, tous les flamands qui viennent (encore aujourd'hui, j'ai passé ma journée avec des media flamands) trouvent la ville de Mons extraordinaire. J'aimerais de temps en temps entendre d'autres collègues que ceux de la majorité le dire également, ça nous donne un peu de fierté et c'est une manière aussi pour attirer les investisseurs, créer de l'emploi et relancer une certaine dynamique. Nous le faisons parce que c'est notre devoir mais aussi, je ne vous le cache pas, avec une certaine satisfaction. La parole, avant de passer aux votes, est bien entendu aux membres du conseil communal. C'est toujours à vous que reviennent le dernier mot et la réplique.

M Jean-Pierre VISEUR, conseiller : oui, très brièvement. D'abord, vous avez parlé de Mons 2015, je tiens à préciser que je n'ai jamais remis ça en cause dans toutes mes interventions, je n'ai pas non plus prôné la stagnation mais le discernement. Donc, j'aime pas trop quand, dans la réponse, on modifie mes propos. Bien sûr qu'il ne faut

pas de stagnation mais ça ne veut pas dire qu'il faut aller dans tous les sens et je trouve qu'il y a eu un manque de discernement. Troisième élément : à propos de l'article 27, j'apprends parce que je ne le savais pas, on ne peut pas tout savoir, qu'il y a aussi un budget au CPAS, ce qui est bien mais je crois que, s'il y a une sous-utilisation des tickets article 27, c'est peut-être aussi parce que les spectacles qui sont présentés ne sont pas non plus adaptés tout public et qu'il faut réfléchir comment on va pouvoir amener les personnes qui ne viennent jamais aux spectacles ni à la culture en général, comment on va pouvoir les amener au travers de l'article 27, le prix n'étant évidemment pas le seul élément, la pauvreté n'est pas que financière, elle est aussi souvent culturelle et donc, c'est complémentaire, il faut des tickets, il faut des moyens mais il faut aussi des spectacles appropriés.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : avant de céder la parole peut-être à Madame Moucheron, j'ai oublié de vous dire quelque chose et vous reprenez la parole. Donc, il n'y a pas de problème. Il y a aussi un élément qui est toujours un peu critique, c'est de temps en temps, vous essayez d'opposer le centre ville aux communes de Mons et ici, vous avez essayé d'opposer les communes du Borinage à la Ville de Mons. Vous devez savoir que, par exemple, dans le cadre de la réforme du fonds des communes, l'ensemble des communes du Borinage ont bénéficié d'une modification à laquelle nous avons opéré. Deux : toutes les subventions qui reviennent sont des subventions sur base de projets et peut-être le fait que nous soyons une plus grande ville avec des ingénieurs, avec un personnel de qualité à l'intérieur de l'Administration, c'est vrai que c'est un avantage mais les moyens financiers viennent en fonction de la qualité des projets, c'est pas du tout une espèce de rivalité comme si on voulait aller prendre des projets contre d'autres communes. Si nous n'étions pas là pour emporter des subventions, Namur, Charleroi, Tournai, Liège pour la région wallonne pourraient très bien déposer des projets (et ils le font) et emporter les moyens, ce n'est pas parce que nous n'aurions pas ces moyens-là qu'ils iraient ailleurs dans notre sous-région et en communauté française, il faut rajouter Bruxelles qui est bien sûr consommatrice d'énormément de subventions notamment dans le domaine culturel mais donc, c'est vraiment sur base de projets que ça se fait et c'est vrai, il faut le reconnaître qu'avoir du personnel de niveau 1, universitaire, comme nous pouvons en bénéficier, c'est indéniablement un atout à considérer parce que ce n'est quand même pas nous qui réalisons, on peut donner des impulsions, on peut travailler sur des dossiers mais si nous n'avions pas le staff que

nous avons, ce serait plus compliqué. Voilà, j'avais oublié cela mais je vous recède la parole dans l'ordre : Monsieur Viseur et puis Madame.

M Jean-Pierre VISEUR, conseiller : sur le dernier point que vous venez d'évoquer, je ne conteste pas que le fait que vous ayez eu, enfin que Mons ait eu beaucoup de projets, c'est parce qu'elle est la capitale régionale et mieux équipée et caetera mais je crois qu'il faut penser les projets en termes régionaux et que des projets puissent être déposés au niveau plus régional que localité par localité et, en matière de projets convergence, l'IDEA qui est quand même l'intercommunale de développement économique n'a pratiquement rien obtenu sur la région de Mons-Borinage et a obtenu plus sur la région du Centre. A mon avis, c'est parce que, sur la région de Mons-Borinage, Mons avait déjà tellement que les projets de l'IDEA ne sont pas passés parce qu'il y aurait eu un déséquilibre ou en tout cas, le fait est, la raison, c'est une raison, c'est une interprétation personnelle, le fait est que l'IDEA n'a rien obtenu quasiment sur la région de Mons-Borinage et donc...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : ça n'a rien à voir

M Jean-Pierre VISEUR, conseiller : il nous faut réfléchir à des projets de dimension régionale au sens sous-régionale Mons-Borinage et pas uniquement à des projets communaux..

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : oui, ça, si nous pouvons le faire, ce serait bien volontiers. Madame.

Mme Savine Moucheron, conseillère : oui, merci. Simplement, pour vous dire que je suis un peu étonnée parce qu'en général, je nous considère assez constructifs et donc, on souligne des points positifs que vous mettez en œuvre et donc, notamment, dans votre plan de gestion.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : mais enfin, votre collègue a proposé de supprimer des écoles, nous sommes choqués, vous imaginez, ce n'est pas possible, ça.

M Jean-Pierre VISEUR, conseiller : j'ai jamais dit ; quand je vois qu'aujourd'hui le plan de gestion 2010 : on supprime 14 ateliers dans lesquels on a investi depuis 10 ans des dizaines de millions, je dis « N'attendons pas un nouveau plan de gestion pour supprimer des écoles ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah, bon, parfois je comprends mal mais non, je voulais vous remercier et on a essayé de vous répondre avec honnêteté.

Mme Savine Moucheron, conseillère : oui, donc, merci pour les réponses qui sont toujours très claires et à nouveau, je voulais aussi vous remercier pour la présentation

qui est aussi très très claire. Pour vous dire qu'on n'est pas contre les projets et bien sûr, il faut que ça bouge et on a toujours tous été fiers de Mons aujourd'hui comme on l'a toujours été de notre ville. Donc, oui, on aime beaucoup la grande patinoire qui a beaucoup de succès auprès de nos enfants par exemple.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : je ne vous ai pas vue sur la patinoire ; moi, vous ne me verrez pas parce que je ne veux pas donner un spectacle...

Mme Savine Moucheron, conseillère : pourtant, j'étais là le 1^{er} soir après votre discours d'inauguration.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : je veux bien m'engager à plonger, enfin à tomber dans l'eau mais je ne m'engage pas à patiner. Donc, soyons clairs.

Mme Savine Moucheron, conseillère : à plonger, bien mais pas à patiner. Simplement, pour l'année prochaine, nous sommes montois, on vit à Mons et donc des inquiétudes, c'est de savoir comment on va circuler dans notre ville et comment on va y vivre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : c'est légitime, c'est légitime. Merci infiniment. Alors, chers collègues, d'abord je mets au vote les 2 amendements. Le 1^{er} amendement concerne le poste « subsides de l'association article 27 » qui est pour l'amendement ? Ecolo ?

Mme Savine Moucheron, conseillère : écoutez, je n'ai pas eu le temps d'analyser bien les points avant ce soir mais l'idée me semble intéressante. Donc, je pense qu'on va soutenir la motion.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : vous vous associez donc.

Mme Savine Moucheron, conseillère : oui.

VOTE SUR AMENDEMENT

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecolo ? Cdh ? Front Nat ? Article 27 ? Que dites-vous, Madame ?

L'Assemblée passe au vote du 1er amendement qui donne le résultat suivant :

8 OUI : MM. BAILLY, VISEUR, Mmes MERCIER AM, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS, Mme FRANCO

28 NON : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. ROSSI, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mme BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, c'est rejeté.

Le 2^{ème} amendement concerne alors la coopération au développement.

L'Assemblée passe au vote du 2e amendement, le résultat est le suivant :

8 OUI : MM. BAILLY, VISEUR, Mmes MERCIER AM, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS, Mme FRANCO

28 NON : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. ROSSI, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mme BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, c'est rejeté.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : alors, tant que j'y suis, le budget de la Ville point 24 puis, je reviendrai au 17.

L'Assemblée passe au vote du 24^{ème} objet qui donne le résultat suivant :

29 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. ROSSI, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mme BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, FRANCO, DI RUPO

7 NON : MM. BAILLY, VISEUR, Mmes MERCIER AM, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE – 78^{ème} annexe

L'Assemblée passe au vote du 17^e objet qui donne le résultat suivant :

29 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. ROSSI, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mme BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, Mme FRANCO, M. DI RUPO

3 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

4 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, Mmes MERCIER AM, MOUCHERON, M. HAMBYE

ADOPTE – 79^{ème} annexe

L'Assemblée passe au vote du 32^e objet qui donne le résultat suivant :

28 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. ROSSI, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mme BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

8 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, VISEUR, Mmes MERCIER AM, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS, Mme FRANCO

ADOPTE – 80^{ème} annexe

47^e objet : **Budget de l'exercice 2011. Approbation du programme des investissements. 3e/3^e BE/20522/DM**

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. ROSSI, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mme BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, FRANCO, M. DI RUPO

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, VISEUR, Mmes MERCIER AM, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS.

ADOPTE – 81^{ème} annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà, alors, la question et l'interpellation, ce sera pour la fois prochaine avec l'accord des auteurs. Avant de conclure, je voudrais vous donner les dates du Conseil communal prochain : le 25 janvier puis, exceptionnellement, ce sera un lundi, le lundi 28 février, le dernier jour de février parce que la semaine qui précède c'est le Festival et, comme je vous sais tous les jours au festival. Puis, le 29 mars. Les vœux aux forces vives, c'est le 9 janvier à 12 heures et les vœux au personnel, c'est le 12 janvier à 15 heures. Le Conseil est invité. Les vœux à la presse, c'est le 7 janvier à 12 heures. Voilà, chers collègues, ceci clôture la séance publique.

La séance s'ouvre à huis clos avec 35 présents.

Sont absents : MM. BIEFNOT, DEL BORRELLO, MANDERLIER, W.MERCIER,
Mmes POURBAIX, MOUCHERON, NAHIME, JOB, DEJARDIN, M. TRANCHANT

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
48e Objet : Intercommunale du Bois d'Havré – Désignation de deux représentants de la ville au Conseil d'administration. Approbation. Gestion f. IBH/CA

ADOPTE – 82^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
49e Objet : Intercommunale du Bois d'Havré. Démission de deux représentants de la Région wallonne et de l'État belge au Comité de rémunération. Approbation. Gestion f. IBH

ADOPTE – 83^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
50e Objet : Intercommunale du Bois d'Havré – Désignation de deux représentants des communes/province au Comité de rémunération. Approbation. Gestion f. IBH/CR

ADOPTE – 84^{ème} annexe

51e Objet : Personnel ouvrier. Application des arrêtés de mobilité – Transfert d'office d'ouvriers de la Régie des Travaux du CPAS dans un cadre d'accueil. GRH 8/211.D

ADOPTE – 85^{ème} annexe

52e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
a) Promotion de deux Chefs de Bureau administratifs au grade de Chef de Division. GRH 00/GEN/PROM 47
ADOPTE – 86^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
b) Nomination à titre définitif de deux Chefs de Bureau administratifs. GRH 00/GEN/PROM/48
ADOPTE – 87^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
c) Nomination à titre définitif d'une graduée en sciences juridiques. GRH 00/GEN/REC/22
ADOPTE – 88^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
d) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. GRH SH/12247
ADOPTE – 89^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

e) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. GRH SH/4499

ADOPTÉ – 90^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

f) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. GRH SH/10126

ADOPTÉ – 91^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

g) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. GRH SH/3546

ADOPTÉ – 92^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

h) Octroi d'une interruption complète de carrière et d'une interruption de carrière à mi-temps à une employée d'administration. GRH SH/4306

ADOPTÉ – 93^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

i) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. GRH SH/4630

ADOPTÉ – 94^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

j) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. GRH SH/4418

ADOPTÉ – 95^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

k) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à une employée d'administration. GRH SH/4828

ADOPTÉ – 96^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

l) Octroi d'une interruption de carrière à 4/5e temps, dans le cadre de l'assistance médicale, à une coordinatrice de niveau 1 – Autorisation. GRH SH/16866

ADOPTÉ – 97^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

m) Mise à la pension d'office pour inaptitude physique définitive d'un employé d'administration. GRH 3698

ADOPTÉ – 98^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

n) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D1. GRH

ADOPTÉ – 99^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

o) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D1. GRH
ADOPTÉ – 100^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

p) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 4. GRH
ADOPTÉ – 101^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

q) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 4. GRH
ADOPTÉ – 102^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

r) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 4. GRH
ADOPTÉ – 103^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

s) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 4. GRH
ADOPTÉ – 104^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

t) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 4. GRH
ADOPTÉ – 105^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

u) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 4. GRH
ADOPTÉ – 106^{ème} annexe

Madame l'Échevine C. HOUDART n'assiste pas ni à la délibération ni au vote de ce point.

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

v) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 4. GRH
ADOPTÉ – 107^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

w) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 4. GRH
ADOPTÉ – 108^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

x) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 4. GRH
ADOPTÉ – 109^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

y) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 4. GRH
ADOPTÉ – 110^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

53e Objet : Personnel d'entretien. Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à une auxiliaire professionnelle contractuelle à temps partiel. GRH SH/10011
ADOPTÉ – 111^{ème} annexe

54e Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à une graduée spécifique. GRH SH/12515

ADOPTÉ – 112^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

b) Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un auxiliaire d'administration auprès de l'ASBL « Parc Communal de Jemappes ». GRH JN/ASBL-21

ADOPTÉ – 113^{ème} annexe

55e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à un Chef de bureau administratif. Autorisation. GRH SH/12196

ADOPTÉ – 114^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. GRH SH/10926

ADOPTÉ – 115^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

c) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. GRH SH/10758

ADOPTÉ – 116^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

d) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à un agent placier. GRH SH/11847

ADOPTÉ – 117^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

e) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à une employée d'administration. GRH SH/12476

ADOPTÉ – 118^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

f) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps, dans le cadre de l'assistance médicale, octroyée à une employée d'administration. GRH SH/12103

ADOPTÉ – 119^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

56e Objet : SERVICE INCENDIE. Promotion au grade de caporal – Proposition. GRH 14/9 28GEN-2007

ADOPTÉ – 120^{ème} annexe

57e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8e/1e

3877/3744/3823/~~3676~~/3675

ADOPTE – de la 121^{ème} à la 124^{ème} annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

b) Détachement d'une institutrice primaire définitive en qualité de coordinatrice pédagogique. 8e/1^e 7119

ADOPTE – 125^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

c) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion islamique pour l'année scolaire 2010-2011. 8e/1^e 1448

ADOPTE – 126^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

d) Désignations de maîtres spéciaux de religion islamique à titre temporaire dans des emplois vacants. 8e/1^e 3721/3689/3814/3878/3872

ADOPTE – de la 127^{ème} à la 131^{ème} annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

e) Désignations de maîtres spéciaux de religion islamique dans des emplois non vacants. 8e/1e 3814/3878

ADOPTE – 132^{ème} et 133^{ème} annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

f) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion orthodoxe pour l'année scolaire 2010-2011. 8e/1^e 1633

ADOPTE – 134^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

g) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion protestante pour l'année scolaire 2010-2011. 8e/1^e 1050

ADOPTE – 135^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

h) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux de religion protestante. 8e/1e 3651/~~3459~~/3885

ADOPTE – 136^{ème} et 137^{ème} annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

i) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître spécial de religion protestante. 8e/1^e 3363 (2)

ADOPTE – 138^{ème} et 139^{ème} annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

j) Démission prématurée de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite pour inaptitude physique d'une directrice d'école définitive. 8e/1^e 6733
ADOPTE – 140^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
k) Détachement auprès d'un autre Pouvoir Organisateur à raison de 2 périodes/semaine d'une maîtresse spéciale de religion islamique. 8e/1^e 3523
ADOPTE – 141^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
58^e Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE. Modification de la délibération du Conseil communal du 26 octobre 2010 portant désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire. 8e/2^e 3186
ADOPTE – 142^{ème} annexe

59^e Objet : PERSONNEL DES CRÈCHES

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
a) Mise à disposition du Médecin Pédiatre temporaire au CPAS. GRH 10264
ADOPTE – 143^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
b) Mise en disponibilité par suppression d'emploi d'une puéricultrice définitive. GRH 4122
ADOPTE – 144^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
c) Mise en disponibilité par suppression d'emploi d'une puéricultrice définitive. GRH 3799
ADOPTE – 145^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
d) Plan PTP n° 456 – Mise à disposition d'un ouvrier non qualifié à ½ temps. GRH JN/MAD 2010.03
ADOPTE – 146^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
e) Plan PTP n° 456 – Mise à disposition d'une auxiliaire professionnelle à ½ temps. GRH JN/MAD.2010.02
ADOPTE – 147^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
f) Plan PTP n° 456 – Mise à disposition d'une auxiliaire professionnelle à ½ temps. GRH JN/MAD.2010.01
ADOPTE – 148^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
g) Mise en disponibilité par suppression d'emploi d'une auxiliaire professionnelle définitive. GRH 3767
ADOPTE – 149^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

h) Mise en disponibilité par suppression d'emploi d'une auxiliaire professionnelle définitive. GRH 4388

ADOPTE – 150^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

i) Mise à disposition d'une auxiliaire professionnelle définitive. GRH 3864

ADOPTE – 151^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2010.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président

Pierre URBAIN.

Elio DI RUPO.
